



Environnement
Canada

Environment
Canada

Consultation sur la modification de la liste des espèces de la *Loi sur les espèces en péril*

Espèces terrestres

Novembre 2010



Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Références photographiques de la page couverture :

Pin à écorce blanche, © Peter Achuff
Bruant à ventre noir, © Nick Saunders
Bourdon à tache rousse, © Johanna James-Heinz

Références photographiques de la page titre :

Arrière-plan :

Habitat de la Grive de Bicknell, © Dan Busby

Avant-plan, grande photo :

Bruant à ventre noir, © Nick Saunders

Avant-plan, petites photos, de gauche à droite :

Bourdon à tache rousse, © Johanna James-Heinz
Cicendèle verte des pinèdes, © Michael Runtz
Mauve de Virginie, © Melinda Thompson Black
Grive de Bicknell, © Dan Busby

Également disponible sur Internet.

ISSN: 1710-3029

ISBN: 978-1-100-52505-1

N° de cat.: En1-36/2010

Consultation sur la modification de la
liste des espèces de la
Loi sur les espèces en péril

Espèces terrestres

Novembre 2010



Environnement Canada Environment Canada

Canada

Veillez envoyer vos commentaires au plus tard :

- le **4 février 2011** pour les espèces terrestres faisant l'objet de consultations **régulières**;
et
- le **4 février 2012** pour les espèces terrestres faisant l'objet de consultations **prolongées**.

Pour obtenir une description des processus de consultation auxquels ces espèces seront soumises, veuillez consulter le site Web suivant :

www.registrelep-sararegistry.gc.ca/sar/listing/table_1210_f.cfm

Veillez envoyer vos commentaires par courriel au Registre public des espèces en péril :

sararegistry@ec.gc.ca

Les commentaires peuvent également être envoyés par la poste :

Directrice générale
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa ON K1A 0H3

Pour en savoir davantage sur la *Loi sur les espèces en péril*, veuillez consulter le Registre public des espèces en péril à :

www.registrelep-sararegistry.gc.ca.

TABLE DES MATIÈRES

AJOUT D'ESPÈCES À LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL	2
<i>Loi sur les espèces en péril</i> et Liste des espèces en péril.....	2
Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et processus d'évaluation pour déterminer les espèces en péril	2
Termes utilisés pour élargir le degré de risque que court une espèce	2
Espèces terrestres et aquatiques admissibles aux modifications de l'annexe 1	3
Sollicitation de commentaires du public au sujet de la modification proposée de l'annexe 1	3
PROCESSUS DE CONSULTATION ET D'INSCRIPTION DANS LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL	3
Figure 1 : Le processus d'inscription des espèces en vertu de la LEP	4
But des consultations sur les modifications à apporter à la Liste	5
Contexte législatif des consultations : les recommandations du ministre au gouverneur en conseil.....	5
Réponse du ministre de l'Environnement à l'évaluation par le COSEPAC : énoncé de réaction....	5
Périodes de consultations régulières et prolongées	5
Qui est consulté et comment	6
Rôle et impact des consultations publiques sur le processus d'inscription	6
IMPORTANCE DE L'AJOUT D'UNE ESPÈCE À L'ANNEXE 1	7
Protection accordée aux espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées	7
Programmes de rétablissement et plans d'action visant les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées	8
Protection accordée aux espèces inscrites comme étant des espèces préoccupantes	8
Plans de gestion des espèces préoccupantes	9
ESPÈCES PROPOSÉES EN VUE DE LA MODIFICATION DE L'ANNEXE 1	9
Situation des espèces récemment évaluées et processus de consultation.....	9
Formulation de commentaires	9
Tableau 1 : Espèces terrestres récemment évaluées par le COSEPAC et admissibles à un ajout à l'annexe 1 ou à une reclassification	10
Tableau 2 : Espèces terrestres récemment réévaluées par le COSEPAC (confirmation du statut des espèces)	11
RÉSUMÉS DU COSEPAC SUR LES ESPÈCES TERRESTRES ADMISSIBLES POUR AJOUT OU RECLASSIFICATION À L'ANNEXE 1	12
INDEX	77
Espèces par nom commun.....	77
Espèces par nom scientifique	78
Espèces par province et territoire	79
GLOSSAIRE.....	80

AJOUT D'ESPÈCES À LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

Loi sur les espèces en péril et Liste des espèces en péril

Le gouvernement du Canada est voué à empêcher la disparition des espèces sauvages en péril de nos territoires. Dans le cadre de sa stratégie visant à honorer cet engagement, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), le 5 juin 2003. L'annexe 1 de la *Loi*, qui présente la liste des espèces qui sont protégées en vertu de la LEP, est aussi appelée la « Liste des espèces en péril ». Les espèces en voie de disparition ou menacées qui figurent à l'annexe 1 bénéficient de la protection conférée par les interdictions et la planification de rétablissement prévues à la LEP. Les espèces préoccupantes bénéficient de sa planification de la gestion. L'annexe 1 contenait initialement 233 espèces sauvages en péril et, maintenant, 470 espèces forment la liste.

La liste complète des espèces qui figurent actuellement à l'annexe 1 peut être consultée à :

www.registrelep-sararegistry.gc.ca/species/schedules_f.cfm?id=1

Les espèces peuvent être ajoutées à l'annexe 1 dès qu'elles ont été évaluées comme étant en péril par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). La décision d'ajouter une espèce à l'annexe 1 est prise par le gouverneur en conseil à la suite d'une recommandation formulée par le ministre de l'Environnement. Le gouverneur en conseil est le corps exécutif officiel qui donne la conséquence juridique aux décisions du Cabinet qui auront force de loi.

Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et processus d'évaluation pour déterminer les espèces en péril

Le COSEPAC est reconnu en vertu de la LEP comme une autorité pour évaluer le statut des espèces sauvages en péril. Ce Comité est formé d'experts sur les espèces sauvages en péril. Ses membres ont une formation en biologie, en écologie et en génétique. De plus, ils ont un savoir traditionnel autochtone et dans d'autres domaines pertinents.

Ils proviennent de diverses collectivités, y compris le milieu universitaire, les organisations autochtones, les organisations gouvernementales et les organisations non gouvernementales.

Le COSEPAC accorde la priorité aux espèces les plus susceptibles de disparaître, puis il commande un rapport de situation afin d'évaluer la situation de l'espèce. Pour être acceptés, les rapports de situation doivent être évalués par les pairs et approuvés par un sous-comité formé de spécialistes des espèces. Dans des circonstances particulières, les évaluations peuvent être exécutées en situation d'urgence. Lorsque le rapport de situation est terminé, le COSEPAC se rencontre pour l'examiner et discuter des espèces. Il détermine ensuite si les espèces sont en péril et, si tel est le cas, il évalue le niveau de risque et attribue un statut de conservation.

Termes utilisés pour élargir le degré de risque que court une espèce

Le statut de conservation définit le degré de risque que court une espèce. Les termes utilisés dans la LEP sont « espèce disparue du pays », « espèce en voie de disparition », « espèce menacée » et « espèce préoccupante ». Une espèce sauvage est « disparue du pays » lorsqu'elle n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qu'elle est présente ailleurs. Une espèce sauvage est « en voie de disparition » lorsqu'elle risque de façon imminente de disparaître du pays ou de la planète. Une espèce est « menacée » lorsqu'elle est susceptible de devenir en voie de disparition si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître. Une espèce est « préoccupante » lorsqu'elle peut devenir une espèce menacée ou une espèce en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle. Une fois que le Comité a évalué une espèce comme étant disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou préoccupante, cette espèce peut être ajoutée à l'annexe 1.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le COSEPAC, consultez le site

www.cosewic.gc.ca

Le 3 septembre 2010, le COSEPAC a envoyé au ministre de l'Environnement ses dernières évaluations des espèces en péril. Environnement Canada est actuellement en consultation relativement aux modifications apportées à l'annexe 1 afin d'y intégrer les nouvelles désignations de ces espèces terrestres. Pour obtenir la liste des espèces terrestres et leur statut, veuillez consulter les tableaux 1 et 2.

Espèces terrestres et aquatiques admissibles aux modifications de l'annexe 1

Pêches et Océans Canada mène des consultations distinctes pour les espèces aquatiques. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les consultations pour les espèces aquatiques, consultez le site Web de Pêches et Océans Canada à l'adresse

www.dfo-mpo.gc.ca.

Le ministère de l'Environnement mène des consultations pour toutes les autres espèces en péril.

On retrouve environ 51 % des récentes évaluations des espèces terrestres en péril dans les parcs nationaux ou d'autres territoires administrés par Parcs Canada, qui partage la responsabilité avec Environnement Canada concernant ces espèces.

Sollicitation de commentaires du public au sujet de la modification proposée de l'annexe 1

La conservation des espèces sauvages est une responsabilité légale commune, qui est partagée entre les gouvernements du Canada. Toutefois, la biodiversité ne sera pas conservée par des gouvernements qui agissent seuls. La meilleure façon de sécuriser la survie des espèces en péril et leur habitat se fait par une participation active de toutes les parties concernées. La LEP reconnaît cette collaboration et le fait que tous les Autochtones et tous les Canadiens ont un rôle à jouer pour prévenir la disparition des espèces sauvages de nos territoires. Le gouvernement du Canada vous invite et vous encourage à y participer. Une façon de participer est de partager vos commentaires concernant l'ajout ou la reclassification de ces espèces terrestres.

Vos commentaires sont pris en compte par rapport aux répercussions potentielles d'une inscription, puis

ils sont utilisés pour rédiger les recommandations d'inscription proposées pour chacune de ces espèces. Pour faire en sorte que vos commentaires soient considérés tôt au cours du processus, ils doivent être soumis avant les dates limites suivantes.

Dans le cas des espèces terrestres faisant l'objet d'une période de consultations régulières, les commentaires doivent être soumis au plus tard le **4 février 2011**.

Dans le cas des espèces terrestres faisant l'objet de période de consultations prolongées, les commentaires doivent être soumis au plus tard le **4 février 2012**.

Pour obtenir une description des processus de consultation auxquels ces espèces seront soumises (régulières ou prolongées), veuillez consulter le site Web suivant :

www.registrelep-sararegistry.gc.ca/sar/listing/table_1210_f.cfm

Les commentaires reçus avant ces dates limites seront pris en considération au cours du développement de la proposition d'inscription.

Veuillez envoyer vos commentaires par courriel au Registre public de la LEP à l'adresse.

sararegistry@ec.gc.ca

Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier postal à l'adresse suivante :

Directrice générale
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (ON) K1A 0H3

PROCESSUS DE CONSULTATION ET D'INSCRIPTION DANS LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

L'ajout d'une espèce sauvage en péril à l'annexe 1 de la LEP renforce et améliore la capacité du gouvernement fédéral à la protéger et à la conserver. Pour qu'il soit efficace, le processus d'inscription doit être transparent et ouvert. Le processus d'inscription des espèces en vertu de la LEP est résumé dans la figure 1.

Figure 1 : Le processus d'inscription des espèces en vertu de la LEP

La LEP prévoit que l'évaluation scientifique d'une espèce et la décision d'inscrire celle-ci sur la liste soient deux processus distincts, ce qui garantit aux scientifiques une indépendance totale dans leurs recommandations et assure que les décisions qui touchent les Canadiens sont prises par des représentants élus qui peuvent en être tenus responsables.

Pour évaluer le degré de risque pesant sur une espèce sauvage que l'on juge susceptible de disparaître du Canada, le COSEPAC se fonde sur les meilleures données biologiques disponibles. Il examine les recherches sur la situation des populations et des habitats, sur les tendances qui les caractérisent et sur les dangers qui les menacent; il utilise les connaissances des collectivités locales et le savoir traditionnel autochtone, et il applique des critères d'évaluation reposant sur des normes internationales.

Le COSEPAC classe l'espèce dans une des catégories suivantes : disparue, disparue du Canada, en voie de disparition, menacée, préoccupante, données insuffisantes, non en péril.

Le COSEPAC fait parvenir au ministre de l'Environnement et au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril, une fois l'an, ses évaluations et les données à l'appui (justifications et rapports de situation), étayant la désignation des espèces comme étant en péril (disparue du Canada, en voie de disparition, menacée, ou préoccupante). Les évaluations et leurs motifs sont versés au Registre public de la LEP.

Le ministre de l'Environnement dispose de 90 jours pour publier un énoncé de réaction dans le Registre.

Cet énoncé indique comment il se propose de réagir à l'évaluation du COSEPAC et, dans la mesure du possible, selon quel échéancier. Certaines espèces peuvent exiger des consultations prolongées.

Le ministre de l'Environnement communique les évaluations du COSEPAC au gouverneur en conseil.

Dans les neuf mois qui suivent, le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministre et par arrêté :

- confirmer l'évaluation et inscrire l'espèce à la liste de la LEP, la reclassifier ou la radier de la liste;
- décider de ne pas inscrire l'espèce à la liste de la LEP;
- renvoyer la question au COSEPAC pour renseignements supplémentaires ou pour réexamen.

Si, dans les neuf mois après avoir reçu l'évaluation de la situation de l'espèce faite par le COSEPAC, le gouverneur en conseil n'a pas pris de décision, le ministre modifie par arrêté la liste en conformité avec cette évaluation.

Une fois qu'une espèce est ajoutée à l'annexe 1, elle bénéficie de la protection légale permise et du processus de préparation obligatoire de plans de rétablissement ou de gestion de la LEP.

But des consultations sur les modifications à apporter à la Liste

Lorsque le COSEPAC évalue une espèce sauvage, il s'appuie uniquement sur les meilleurs renseignements disponibles pertinents au statut biologique de l'espèce. Il soumet ensuite l'évaluation au ministre de l'Environnement, qui la considère au moment de présenter les recommandations d'inscription au gouverneur en conseil. Ces consultations visent à fournir au ministre une meilleure compréhension des incidences sociales et économiques potentielles des modifications proposées à la Liste des espèces en péril, et de la valeur qui est accordée à la biodiversité.

Contexte législatif des consultations : les recommandations du ministre au gouverneur en conseil

Les commentaires obtenus pendant les consultations servent à rédiger les recommandations du ministre en matière d'inscription des espèces en péril pour le gouverneur en conseil. Le ministre doit recommander l'un des trois plans d'action. Le gouverneur en conseil peut soit accepter l'évaluation des espèces et modifier l'annexe 1 en conséquence; soit ne pas ajouter les espèces à l'annexe 1; ou soit renvoyer l'évaluation des espèces au COSEPAC pour qu'elle fasse l'objet d'un examen plus approfondi (figure 1).

Réponse du ministre de l'Environnement à l'évaluation par le COSEPAC : énoncé de réaction

Une fois que le COSEPAC a effectué son évaluation d'une espèce, il la remet au ministre de l'Environnement. Celui-ci dispose alors de 90 jours pour afficher une réponse sur le Registre public de la LEP, et pour fournir des renseignements sur la portée des consultations et sur les échéanciers de mise en œuvre, dans la mesure du possible. Ces réponses sont appelées les énoncés de réaction. Les énoncés de réaction déterminent la durée des périodes de consultation (si elles sont « régulières » ou « prolongées ») en indiquant le moment où le ministre enverra l'évaluation au gouverneur en conseil. Ces consultations sur un groupe d'espèces commencent au moment de la publication des énoncés de réaction.

Périodes de consultations régulières et prolongées

Les consultations régulières répondent aux besoins de consultation pour l'inscription de la plupart des espèces en péril. Elles durent environ trois mois alors que les consultations prolongées durent habituellement quinze mois.

La durée des consultations doit être proportionnelle à l'incidence prévue d'une décision d'inscription ou au délai qui peut être nécessaire à une consultation suffisante. Dans certaines circonstances, l'inscription d'une espèce à l'annexe 1 pourrait avoir des incidences importantes et généralisées sur les activités de certains groupes de gens. Il est essentiel que ces intervenants soient informés de la décision en instance et, dans la mesure du possible, de ses conséquences potentielles. Ils doivent également avoir la possibilité d'exprimer leurs opinions et de partager leurs idées sur la meilleure approche à l'égard de la protection et du rétablissement de l'espèce. Une période plus longue peut parfois être nécessaire pour consulter suffisamment certains groupes. Ce peut être le cas avec des groupes qui se rencontrent rarement, mais qui doivent être mobilisés à plusieurs reprises. C'est pourquoi des consultations prolongées peuvent avoir lieu.

Une fois que les consultations régulières ou prolongées sont terminées, le ministre de l'Environnement envoie les évaluations de l'espèce au gouverneur en conseil pour que le gouvernement prenne officiellement possession des évaluations. Celui-ci dispose alors de neuf mois pour rendre une décision d'inscription. C'est pourquoi les décisions d'inscription relatives aux espèces faisant l'objet de consultations régulières sont généralement complètes dans l'année qui suit la publication des énoncés de réaction. Quant aux décisions d'inscription relatives aux espèces faisant l'objet de consultations prolongées, elles sont généralement complètes dans les deux années qui suivent la publication des énoncés de réaction.

Les processus de consultation (consultations régulières ou prolongées) pour les espèces terrestres énumérées au tableau 1 seront annoncés au moment où le ministre publiera son énoncé de réaction. Ils seront affichés à compter du 2 décembre 2010 sur le Registre de la LEP à l'adresse Web suivante : www.registrellep-sararegistry.gc.ca/sar/listing/table_1210_f.cfm. Il n'y aura aucune consultation sur les espèces énumérées au tableau 2 puisque aucun changement n'est proposé dans leur cas.

Qui est consulté et comment

Il est crucial de consulter les personnes qui seraient le plus touchées par les modifications proposées. Lorsqu'une espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée est ajoutée à l'annexe 1, il existe des protections automatiques. Ces mesures interdisent généralement de tuer ou de blesser les espèces en péril ou de détruire un habitat. Pour les espèces terrestres, cela s'applique aux oiseaux migrateurs protégés par la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, 1994* (qui prévoit déjà une protection similaire des oiseaux migrateurs et de leurs habitats). La protection immédiate s'applique également aux autres espèces terrestres qui se trouvent en territoire domanial (pour plus de détails, voir ci-dessous « Protection accordée aux espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées »). Cette protection immédiate ne s'applique pas aux espèces préoccupantes. Par conséquent, pour déterminer les personnes qui devraient être consultées directement, il faut tenir compte du type d'espèce, de son statut proposé quant à la conservation et du lieu où elle se trouve. La priorité est alors accordée à la participation des personnes qui peuvent être touchées par les impacts des protections automatiques.

On communiquera avec les Autochtones désignés comme ayant sur leurs territoires des espèces en péril pour qui sont envisagées les modifications proposées de l'annexe 1. Leur participation a une grande importance et leur rôle est reconnu dans la gestion des territoires traditionnels considérables et des terres de réserves et octroyées par une entente.

Un Conseil de gestion de la faune a été établi en vertu d'un accord de revendications territoriales et est autorisé aux termes de cet accord à exécuter des fonctions relatives aux espèces sauvages. Certaines espèces en péril admissibles se retrouvent sur des territoires où les accords de revendications territoriales s'appliquent et accordent des pouvoirs précis à un Conseil de gestion de la faune. Dans de tels cas, le ministre de l'Environnement consultera le conseil pertinent.

Pour que le présent document soit accessible aux Autochtones et à tous les Canadiens, il est distribué aux intervenants connus et affiché sur le Registre public de la LEP; toutefois, des consultations plus approfondies peuvent également avoir lieu par la tenue de réunions régionales ou locales ou par une approche plus ciblée.

Environnement Canada enverra également un avis de cette consultation pour déterminer les groupes et individus concernés qui ont affiché leur intérêt. Ces groupes et individus comprennent, sans toutefois s'y limiter, les industries, les utilisateurs des ressources, les propriétaires fonciers et les organisations non gouvernementales à vocation écologique.

Dans la plupart des cas, Environnement Canada n'est pas en mesure d'examiner les répercussions potentielles des actions de rétablissement au moment de l'inscription d'espèces, car les actions de rétablissement des espèces terrestres sont rarement automatiques à l'inscription; en fait, ces actions ne sont habituellement pas encore définies, et leur incidence ne peut donc être entièrement comprise. Une fois qu'elles ont été définies, des mesures sont prises pour réduire au minimum les impacts socio-économiques de l'inscription et maximiser les avantages. La LEP exige que les mesures de rétablissement soient préparées en consultation avec les intervenants considérés comme directement touchés par ces actions.

En plus du public, Environnement Canada consulte les gouvernements des provinces et territoires responsables de la conservation et de la gestion de ces espèces sauvages en vue de leur inscription. Le Ministère consulte également d'autres ministères et organismes fédéraux.

Rôle et impact des consultations publiques sur le processus d'inscription

Les résultats des consultations publiques sont d'une grande importance pour le processus d'inscription d'espèces en péril. Environnement Canada examine attentivement les commentaires reçus pour mieux comprendre les avantages et les coûts découlant des modifications à apporter à la Liste.

Les commentaires sont ensuite utilisés pour élaborer le Résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR). Ce dernier consiste en un rapport qui résume l'impact d'une modification proposée à la réglementation. Il comprend une description de la modification proposée ainsi qu'une analyse des répercussions prévues qui tient compte notamment de l'information issue des consultations publiques. En élaborant le REIR, le gouvernement du Canada reconnaît que le patrimoine naturel du Canada fait partie intégrante de notre identité

et histoire nationales et que toutes les espèces sauvages, quelles qu'elles soient, sont importantes. Le gouvernement du Canada reconnaît également que l'absence d'une certitude scientifique complète n'est pas une raison pour reporter les décisions relatives à la protection de l'environnement.

Un projet de décret (voir le glossaire) est ensuite préparé pour aviser qu'une décision est actuellement prise par le gouverneur en conseil. Ce projet de décret proposant d'inscrire la totalité ou une partie des espèces à l'étude est ensuite publié, avec le REIR, dans la Partie I de la *Gazette du Canada* pour une période de commentaires de 30 jours.

Le ministre de l'Environnement tiendra compte des commentaires et de tous les renseignements supplémentaires reçus à la suite de la publication du projet de décret et du REIR dans la Partie I de la *Gazette du Canada*. Le ministre présentera ensuite une recommandation d'inscription pour chacune des espèces au gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil décide ensuite d'accepter l'évaluation des espèces et de modifier l'annexe 1 en conséquence, de ne pas ajouter les espèces à l'annexe 1 ou de renvoyer l'évaluation des espèces au COSEPAC afin qu'elle soit plus détaillée et réexaminée. La décision définitive est publiée dans la Partie II de la *Gazette du Canada* et dans le Registre public de la LEP. Lorsque le gouverneur en conseil a décidé d'inscrire une espèce, elle figure légalement à l'annexe 1.

IMPORTANCE DE L'AJOUT D'UNE ESPÈCE À L'ANNEXE 1

La protection qui prend effet après l'ajout d'une espèce à l'annexe 1 dépend de plusieurs facteurs, dont le statut de l'espèce en vertu de la LEP, le type d'espèce et le lieu où elle se trouve.

Protection accordée aux espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées

Les divers gouvernements du Canada partagent la responsabilité de la conservation des espèces sauvages. La LEP établit la protection légale des individus et de leurs résidences dès qu'une espèce est inscrite comme espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, si cette espèce est considérée comme une espèce sous juridiction fédérale ou si elle existe sur le territoire domanial.

Les espèces sous juridiction fédérale comprennent les oiseaux migrateurs, définis dans la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, et les espèces aquatiques. Un territoire domanial signifie une terre qui appartient au gouvernement fédéral ainsi que les eaux internes et la mer territoriale du Canada. Il signifie également une terre qui a été mise de côté à l'usage et au profit d'une bande en vertu de la *Loi sur les Indiens* (par exemple, les réserves). Dans les territoires, la protection des espèces en péril se retrouvant sur les territoires domaniaux ne s'applique que sur les territoires sous la tutelle du ministre de l'Environnement ou de l'Agence Parcs Canada.

En vertu de la LEP, il est interdit de tuer un individu d'une espèce sauvage inscrite comme espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, de lui nuire, de le harceler, de le capturer, de le prendre, ou d'endommager ou de détruire sa résidence. Aux termes de la Loi, il est également interdit de posséder, de collectionner, d'acheter, de vendre ou d'échanger un tel individu.

Dès leur inscription en vertu de la LEP, les espèces en péril qui ne sont pas aquatiques, qui ne sont pas protégées par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et qui ne sont pas présentes sur le territoire domanial, ne reçoivent aucune protection immédiate. Plutôt, les provinces et territoires sont responsables des espèces terrestres qui se retrouvent sur le territoire non domanial. L'application des protections en vertu de la LEP à une espèce en péril sur des terres non domaniales exige que le gouverneur en conseil émette un décret définissant ces terres. Cela se fait seulement si le ministre est d'avis que les lois de la province ou du territoire ne protègent pas l'espèce de façon efficace. Pour mettre en œuvre ce décret, le ministre doit recommander que le décret soit effectué par le gouverneur en conseil. Si le gouverneur en conseil accepte d'effectuer le décret, les interdictions en vertu de la LEP s'appliqueront aux territoires provinciaux ou territoriaux précisés dans le décret. Le gouvernement fédéral consulte ensuite la province ou le territoire concerné avant d'effectuer ce décret.

Le ministre de l'Environnement et le ministre des Pêches et des Océans peuvent autoriser des exceptions aux interdictions prévues par la LEP. Ces ministres peuvent conclure des ententes ou délivrer des permis uniquement pour l'une des trois raisons suivantes : les recherches, les activités de conservation ou si les effets sur les espèces sont connexes à l'activité. Les recherches doivent être

relatives à la conservation d'une espèce et réalisées par des scientifiques qualifiés. Les activités de conservation doivent être bénéfiques pour une espèce inscrite ou requises pour augmenter ses chances de survie. Toutes les activités, y compris celles qui touchent une espèce inscrite de façon incidente, doivent satisfaire à certaines conditions. Il faut d'abord établir que toutes les solutions de rechange raisonnables ont été considérées et que la solution adoptée est la meilleure. Il faut également établir que toutes les mesures possibles seront prises afin de réduire au minimum l'impact de l'activité et que la survie ou le rétablissement de l'espèce ne sera pas compromis. S'il a délivré un permis ou conclu une entente, le ministre de l'Environnement ou le ministre de Pêches et des Océans doit, dans un tel cas, publier une justification de la décision d'émettre le permis ou de conclure l'entente dans le Registre public de la LEP.

Programmes de rétablissement et plans d'action visant les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées

La planification du rétablissement passe par l'élaboration de programmes de rétablissement et de plans d'action pour les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées.

Elle nécessite l'intervention de différents ordres de gouvernement responsables de la gestion des espèces, dépendamment du type d'espèce dont il s'agit et où elle se retrouve. Cela comprend les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les conseils de gestion des ressources fauniques. Les programmes de rétablissement et les plans d'action sont également préparés en collaboration avec les organisations autochtones directement concernées. Les propriétaires fonciers et les autres intervenants directement concernés par le programme de rétablissement sont également consultés.

Des programmes de rétablissement doivent être préparés pour toutes les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées. Ils comprennent des mesures qui visent à atténuer les menaces connues qui pèsent sur l'espèce en question et sur son habitat ainsi que les objectifs

en matière de population et de répartition. D'autres objectifs peuvent être inclus, tels que l'intendance (pour établir la protection de la population actuelle) ou l'éducation (pour accroître la sensibilisation du public). Les programmes de rétablissement doivent inclure un énoncé de l'échéancier pour l'élaboration d'un plan d'action ou plus. Dans la mesure du possible, les programmes de rétablissement doivent aussi déterminer l'habitat essentiel de l'espèce. S'il n'y a pas suffisamment d'informations disponibles pour déterminer l'habitat essentiel, le programme de rétablissement comprend un calendrier de réalisation des études. Ce calendrier décrit ce qui doit être effectué pour obtenir les informations nécessaires et l'échéance. En pareil cas, l'habitat essentiel sera désigné dans un plan d'action subséquent.

Après l'inscription de nouvelles espèces, les programmes de rétablissement proposés sont affichés dans le Registre public de la LEP afin de permettre au public de les examiner et de formuler des commentaires. Dans le cas d'une espèce désignée en voie de disparition, les programmes de rétablissement proposés sont affichés dans un délai d'un an suivant leur ajout dans l'annexe 1 et dans le cas d'une espèce désignée menacée ou disparue du pays, ils sont affichés dans un délai de deux ans suivant leur ajout dans l'annexe 1.

Les plans d'action précisent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le programme de rétablissement. Cela comprend les mesures pour réagir aux menaces et atteindre les objectifs en matière de population et de distribution. De plus, ces plans d'action terminent la désignation de l'habitat essentiel et, dans la mesure du possible, expliquent les mesures qui sont proposées pour le protéger.

Protection accordée aux espèces inscrites comme étant des espèces préoccupantes

La protection immédiate prévue par la LEP pour les espèces inscrites comme disparues du pays, en voie de disparition et menacées ne s'applique pas aux espèces préoccupantes. Cependant, toutes les mesures de protection et interdictions existantes, comme celles prévues par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* ou la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, restent en vigueur.

Plans de gestion des espèces préoccupantes

Pour les espèces préoccupantes, on élabore des plans de gestion qui sont affichés dans le Registre public de la LEP dans les trois ans suivant leur inscription à l'annexe 1 afin de permettre à la population de les examiner et de les commenter. Ces plans prévoient des mesures de conservation pertinentes pour les espèces concernées et leurs habitats. Les plans de gestion sont élaborés en collaboration avec les compétences responsables de la gestion de l'espèce concernée, notamment avec les conseils de gestion des ressources fauniques et les organisations autochtones directement concernés. Les propriétaires fonciers, les locataires et les autres personnes directement touchées par le plan sont également consultés.

ESPÈCES PROPOSÉES EN VUE DE LA MODIFICATION DE L'ANNEXE 1

Situation des espèces récemment évaluées et processus de consultation

En septembre 2010, le COSEPAC a soumis 36 évaluations d'espèces en péril au ministre de l'Environnement pour les nouvelles espèces qui sont admissibles à l'ajout à l'annexe 1 de la LEP. Dix-huit de ces espèces sont des espèces terrestres. Le COSEPAC a également examiné la classification des espèces qui figurent déjà à l'annexe 1 et a modifié leur statut de certaines d'entre elles. Quatre espèces terrestres sont maintenant évaluées à un niveau de risque moins élevé dans la LEP et trois espèces terrestres sont maintenant évaluées à un niveau de risque plus élevé dans la LEP. En tout, il y a 25 espèces terrestres admissibles à l'ajout à l'annexe 1 ou au changement de leur statut à l'annexe 1 (tableau 1).

Le COSEPAC a également soumis les études des espèces qui figurent déjà à l'annexe 1 afin de confirmer leur classification. Vingt-deux de ces études concernaient des espèces terrestres. Ces espèces ne sont pas incluses dans les consultations parce qu'aucune modification de la réglementation n'est proposée (tableau 2).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les consultations pour les espèces aquatiques, consultez le site Web de Pêches et Océans Canada à l'adresse www.dfo-mpo.gc.ca.

Formulation de commentaires

La participation des Canadiens fait partie intégrante du processus tout comme de la protection ultime de la faune canadienne. Vos commentaires sont importants et considérés sérieusement. Environnement Canada étudie tous les commentaires qu'il reçoit avant les dates limites présentées ci-après.

Les commentaires sur les espèces terrestres faisant l'objet d'une période de consultations régulières doivent être reçus au plus tard le **4 février 2011**.

Les commentaires sur les espèces terrestres faisant l'objet d'une période de consultations prolongées doivent être reçus au plus tard le **4 février 2012**.

La plupart des espèces feront l'objet de consultations régulières. Pour les processus de consultation finale, veuillez vous rendre à l'adresse Web suivante :

www.registrellep-sararegistry.gc.ca/sar/listing/table_1210_f.cfm

à compter du 2 décembre 2010.

Pour obtenir plus d'information sur la présentation des commentaires, veuillez consulter la section « Sollicitation des commentaires du public au sujet du projet de modification de l'annexe 1 » à la page 3.

Tableau 1 : Espèces terrestres récemment évaluées par le COSEPAC et admissibles à un ajout à l'annexe 1 ou à une reclassification

Taxon	Espèce	Nom scientifique	Aire de répartition
Espèces nouvellement évaluées (18)			
En voie de disparition (13)			
Arthropodes	Hydropore de Bertha	<i>Sanfilippodytes bertae</i>	AB
Arthropodes	Hémileucin du ményanthe	<i>Hemileuca</i> sp.	ON
Arthropodes	Gomphe de Laura	<i>Stylurus laurae</i>	ON
Arthropodes	Cicindèle verte des pinèdes	<i>Cicindela patruela</i>	ON QC
Arthropodes	Bourdon à tache rousse	<i>Bombus affinis</i>	ON QC
Arthropodes	Cicindèle de Wallis	<i>Cicindela parowana wallisi</i>	BC
Lichens	Physconie pâle	<i>Physconia subpallida</i>	ON
Lichens	Érioderme mou	<i>Erioderma mollissimum</i>	NB NS NL
Plantes vasculaires	Marah d'Orégon	<i>Marah oregonus</i>	BC
Plantes vasculaires	Asclépiade à quatre feuilles	<i>Asclepias quadrifolia</i>	ON
Plantes vasculaires	Castilléje de Victoria	<i>Castilleja victoriae</i>	BC
Plantes vasculaires	Mauve de Virginie	<i>Sida hermaphrodita</i>	ON
Plantes vasculaires	Pin à écorce blanche	<i>Pinus albicaulis</i>	BC AB
Menacée (3)			
Oiseaux	Grive de Bicknell	<i>Catharus bicknelli</i>	QC NB NS
Oiseaux	Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	BC AB SK MB ON QC NB PE NS NL
Oiseaux	Bruant à ventre noir	<i>Calcarius ornatus</i>	AB SK MB
Préoccupante (2)			
Lichens	Pseudocyphellie des forêts surannées	<i>Pseudocyphellaria rainierensis</i>	BC
Mollusques	Vertigo à crêtes fines	<i>Nearctula</i> sp.	BC
Reclassification dans une catégorie de risque plus élevé (3)			
De préoccupante à menacée (1)			
Oiseaux	Pic de Lewis	<i>Melanerpes lewis</i>	BC
De menacée à en voie de disparition (2)			
Amphibiens	Crapaud de Fowler	<i>Anaxyrus fowleri</i>	ON
Reptiles	Couleuvre royale	<i>Regina septemvittata</i>	ON
Reclassification dans une catégorie de risque moins élevé (4)			
De menacée à préoccupante (3)			
Plantes vasculaires	Lachnanthe de Caroline	<i>Lachnanthes caroliniana</i>	NS
Plantes vasculaires	Éléocharide tuberculée	<i>Eleocharis tuberculosa</i>	NS
Plantes vasculaires	Iris du Missouri	<i>Iris missouriensis</i>	AB
D'en voie de disparition à menacée (1)			
Mammifères	Renard vélocé	<i>Vulpes velox</i>	AB SK

Tableau 2 : Espèces terrestres récemment réévaluées par le COSEPAC (confirmation du statut des espèces)

Taxon	Espèce	Nom scientifique	Aire de répartition
Confirmation de la désignation (22)			
Disparue du pays (4)			
Arthropodes	Lutin givré	<i>Callophrys irus</i>	ON
Arthropodes	Marbré insulaire	<i>Euchloe ausonides insulanus</i>	BC
Arthropodes	Bleu mélissa	<i>Lycaeides melissa samuelis</i>	ON
Oiseaux	Tétras des prairies	<i>Tympanuchus cupido</i>	AB SK MB ON
En voie de disparition (11)			
Oiseaux	Moucherolle vert	<i>Empidonax virescens</i>	ON
Oiseaux	Courlis esquimau	<i>Numenius borealis</i>	YK NT NU AB SK MB ON QC NB PE NS NL
Oiseaux	Pluvier montagnard	<i>Charadrius montanus</i>	AB SK
Oiseaux	Grue blanche	<i>Grus americana</i>	NT AB SK MB
Mousses	Bartramie à feuilles dressées	<i>Bartramia stricta</i>	BC
Reptiles	Couleuvre à queue fine	<i>Contia tenuis</i>	BC
Plantes vasculaires	Magnolia acuminé	<i>Magnolia acuminata</i>	ON
Plantes vasculaires	Benoîte de Peck	<i>Geum peckii</i>	NS
Plantes vasculaires	Oponce de l'Est	<i>Opuntia humifusa</i>	ON
Plantes vasculaires	Polygale incarnat	<i>Polygala incarnata</i>	ON
Plantes vasculaires	Téphrosie de Virginie	<i>Tephrosia virginiana</i>	ON
Menacée (2)			
Oiseaux	Pipit de Sprague	<i>Anthus spragueii</i>	AB SK MB
Plantes vasculaires	Liatris à épi	<i>Liatris spicata</i>	ON
Préoccupante (5)			
Amphibiens	Crapaud des steppes	<i>Anaxyrus cognatus</i>	AB SK MB
Arthropodes	Monarque	<i>Danaus plexippus</i>	BC AB SK MB ON QC NB PE NS
Oiseaux	Petit-duc nain	<i>Otus flammeolus</i>	BC
Oiseaux	Bruant des prés de la sous-espèce <i>princeps</i>	<i>Passerculus sandwichensis princeps</i>	NS
Oiseaux	Râle jaune	<i>Coturnicops noveboracensis</i>	NT BC AB SK MB ON QC NB

RÉSUMÉS DU COSEPAC SUR LES ESPÈCES TERRESTRES ADMISSIBLES POUR AJOUT OU RECLASSIFICATION À L'ANNEXE 1

La section qui suit présente un résumé des justifications de la désignation par le COSEPAC du statut d'espèces individuelles et leur biologie, les menaces, la répartition et d'autres informations. Pour une explication détaillée de la situation de conservation d'une espèce individuelle, veuillez vous référer au rapport du COSEPAC pour cette espèce, qui est aussi disponible sur le Registre public de la LEP à :

www.registrellep-sararegistry.gc.ca

ou contactez :
Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune d'Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Asclépiade à quatre feuilles



Photo : © Sean Blaney

Nom scientifique
Asclepias quadrifolia

Taxon
Plantes vasculaires

Situation du COSEPAC
En voie de disparition

Air de répartition canadienne
Ontario

Justification de la désignation

Seulement deux petites populations existantes, chacune comptant un très faible nombre d'individus,

sont connues au Canada à l'extrémité orientale du lac Ontario. Il semblerait que les populations historiques dans la région de Niagara Falls seraient disparues. Les populations existantes se trouvent dans des communautés forestières décidues à sol calcaire très rares, où les plants sont menacés par l'ombrage créé par un arbuste envahissant, le nerprun cathartique, et diverses espèces indigènes d'arbres et d'arbustes en expansion en l'absence de feux de surface. Le développement résidentiel constitue une menace potentielle au plus grand site. Le développement futur sur ce site demeure une possibilité raisonnable.

Information sur l'espèce

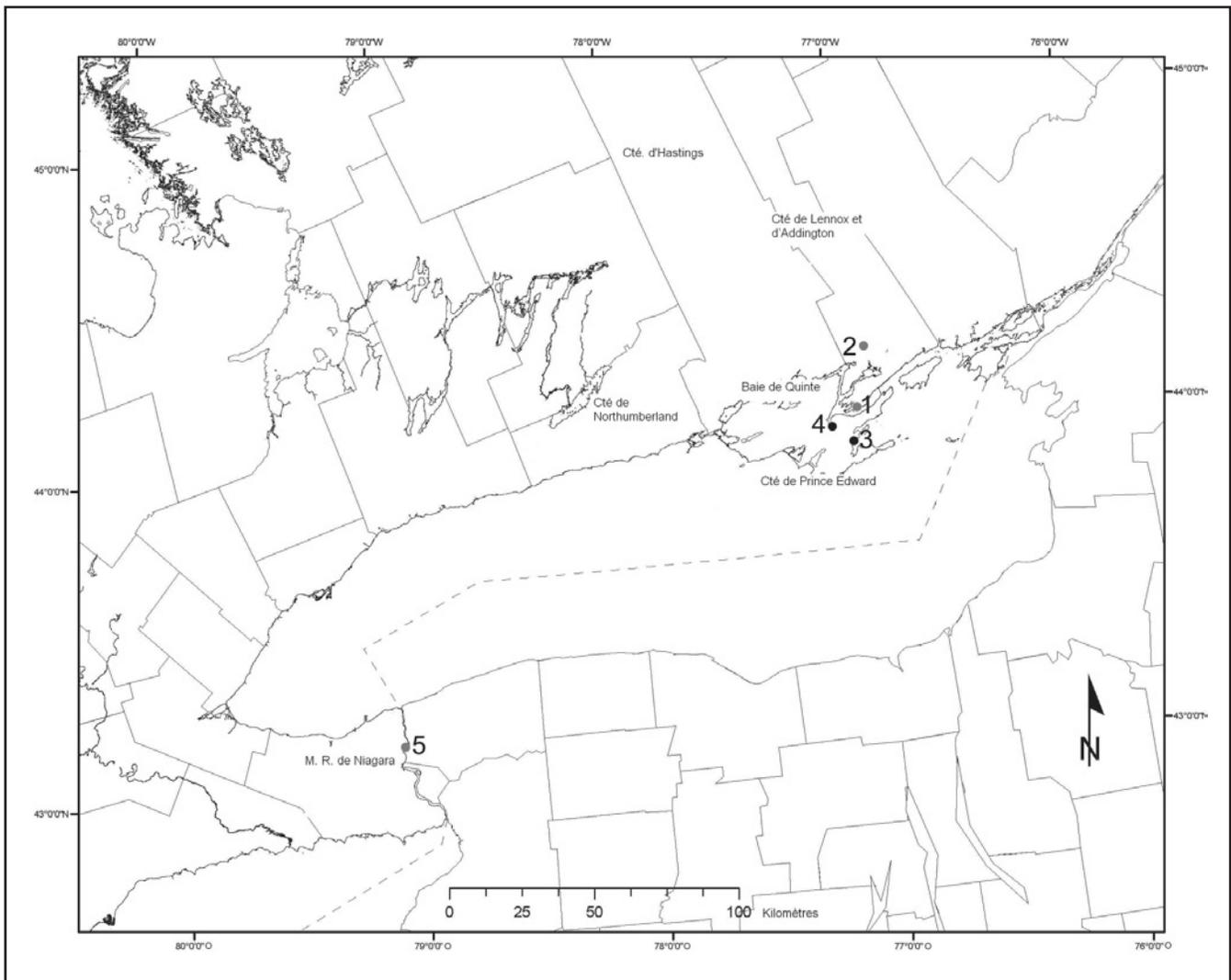
L'asclépiade à quatre feuilles (*Asclepias quadrifolia*) est une plante herbacée vivace à port érigé de la famille des Asclépiadacées (Asclepiadaceæ). Une seule tige non ramifiée, qui atteint de 30 à 80 cm, prend naissance dans le collet de la plante vivace. Opposées près du sommet des plantes matures, 2 paires de feuilles semblent être verticillées, ce qui donne le nom à l'espèce. Les fleurs sont regroupées en 1 à 4 grappes composées de 10 à 25 fleurs blanches tirant sur le rose. L'espèce est pollinisée par les insectes et elle est probablement autostérile. Le fruit se transforme en une longue gousse érigée et étroite. Les graines sont coiffées d'une dense touffe de longs cheveux blancs et soyeux qui favorisent la dispersion des graines par le vent.

Répartition

L'asclépiade à quatre feuilles est présente dans 2 régions distinctes de l'est des États-Unis qui sont séparées par une zone large de 150 à 400 km dans la vallée du Mississippi où l'espèce est presque complètement absente. La région d'occurrence à l'ouest s'étend de l'est de l'Oklahoma et de l'ouest de l'Arkansas, vers le nord, jusqu'à l'ouest de l'Illinois et l'est de l'Iowa. La région à l'est s'étend du secteur sud des Appalaches, vers le nord, jusqu'à l'est de l'Indiana et le sud du New Hampshire. Au Canada, l'espèce est seulement présente dans le sud de l'Ontario à l'extrémité est du lac Ontario, dans le comté de Prince Edward, et à l'extrémité ouest du lac dans les environs des chutes Niagara, où l'espèce semble avoir disparu.

Habitat

L'asclépiade à quatre feuilles pousse dans les forêts de feuillus sèches à mésiques, relativement ouvertes, et souvent sur des sols rocheux en forte pente. L'espèce a tendance à pousser dans les sols calcaires, particulièrement sur un substrat rocheux calcaire, mais, dans l'aire de répartition nord-américaine, elle tolère les sols légèrement acides à fortement basiques. Dans le Missouri, l'asclépiade à quatre feuilles pousse et se reproduit mieux en bordure qu'à l'intérieur des forêts en raison de l'énergie restreinte dans les zones très ombragées. En Ontario, elle est présente en terrain boisé ouvert, sec à mésique, sur des sols relativement minces, sur le plateau, le bord ou la pente d'escarpements calcaires



Présence au Canada de l'asclépiade à quatre feuilles (Ontario). Les chiffres correspondent aux populations du tableau 3. Les points gris (1, 2, 5) représentent les localités historiques et les points noirs (3, 4), les localités existantes.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, avril 2010

abrupts. Les sites du comté de Prince Edward sont surtout peuplés de chênes à gros fruits, de caryers ovales et d'ostryers de Virginie, mais également de genévriers de Virginie, de chênes jaunes, d'érables à sucre, de tilleuls d'Amérique et de frênes blancs d'Amérique. L'habitat de la région de Niagara est similaire, mais cette région est surtout peuplée de chênes rouges, blancs, noirs et jaunes ainsi que de caryers glabres et ovales, et d'autres arbres à feuilles caduques.

Biologie

L'asclépiade à quatre feuilles se reproduit seulement par semis. La survie des graines dans le sol n'est probablement que de courte durée (de 1 à 5 ans). Les expériences sur le terrain indiquent que la plante a besoin de 5 à 10 ans pour atteindre son plein développement et que les jeunes individus ou les plantes en milieu pauvre jouent le rôle de mâles unisexuels. La floraison se produit à partir de la fin mai et pendant tout le mois de juin. Comme pour la plupart des asclépiades, l'espèce est probablement en grande partie ou entièrement autostérile. Les asclépiades ont un système de pollinisation par les insectes extrêmement complexe et les fleurs sécrètent du nectar en abondance. Parmi les pollinisateurs connus, mentionnons certaines espèces d'abeille et de papillon, comme l'hespérie et le croissant perlé. Le pollen est généralement transporté sur de grandes distances et la pollinisation sur des distances de plus de 1 km est fréquente en Caroline du Nord. Les plantes développent seulement 1, 2 et rarement 3 gousses renfermant en moyenne 35 graines chacune. Les gousses ayant atteint leur plein développement s'ouvrent pour laisser s'échapper leurs graines. La dispersion des graines dépasse rarement plus de 50 à 150 m. Les besoins en énergie associés à la production de graines et de fleurs de l'asclépiade à quatre feuilles et d'une espèce forestière apparentée, la grande asclépiade (*Asclepias exaltata*), ont été étudiés en profondeur.

Taille et tendances des populations

Entre 96 et 178 individus matures sont connues au sein de 2 populations existantes, soit entre 80 et 136 plantes matures sur environ 20 ha à McMahon Bluff et entre 16 et 42 plantes matures sur environ 0,25 ha à Macauley Mountain. On trouve des semis aux 2 sites.

Depuis 1956, les populations sur les berges de la rivière Niagara ont diminué au point d'avoir probablement disparu selon des études répétées de leur ancienne répartition. Les sites historiques de la baie de Quinte ont probablement aussi disparu. Avec la perte d'habitat, d'autres pertes non répertoriées de populations se sont probablement produites depuis la colonisation européenne. Il n'existe aucune donnée sur les tendances récentes au sein des populations canadiennes existantes, quoique les observations limitées disponibles ne suggèrent aucun déclin depuis

2006-2007. L'empiètement continu du nerprun cathartique, une espèce exotique, et d'arbustes indigènes semble probablement contribuer à la diminution graduelle des populations des 2 sites.

Facteurs limitatifs et menaces

Il est probable que l'asclépiade à quatre feuilles a toujours été rare et localisée en Ontario, mais la perte et la fragmentation massives de l'habitat depuis la colonisation européenne restreignent maintenant les perspectives d'avenir pour l'espèce. L'habitat où la présence de l'espèce est observée fait partie du peuplement de chênes à gros fruits, de caryers ovales et de barbons de Gérard qui est classé gravement en péril pour l'Ontario.

Voici les principales menaces qui pèsent sur l'asclépiade à quatre feuilles : 1) la conversion de l'habitat – un promoteur qui proposait un projet d'aménagement sur 73 % du territoire de la population canadienne a maintenant (août 2009) vendu la propriété McMahon Bluff, mais l'aménagement futur du site représente toujours une menace; 2) la dégradation de l'habitat (ombrage excessif) causée par le nerprun cathartique exotique et par des arbustes et des arbres indigènes, associée à la suppression du régime des feux de la précolonisation; 3) l'espèce exotique envahissante le dompte-venin de Russie, bien qu'elle n'ait pas été observée à des sites connus, s'étend rapidement dans les environs des sites connus et constitue une menace importante pour les 10 à 30 prochaines années. Les menaces potentielles dont l'importance est inconnue ou moindre sont la consanguinité et le risque de la perte stochastique de la petite population isolée et de la petite zone d'occupation du site Macauley Mountain ainsi que l'utilisation des véhicules tout-terrains au site McMahon Bluff, laquelle n'est actuellement pas un problème, mais pourrait le devenir si la circulation s'intensifie.

Importance de l'espèce

L'asclépiade à quatre feuilles présente un intérêt sur le plan biogéographique parce qu'elle est une des espèces d'une petite série fortement apparentées aux espèces plus au sud qu'on trouve aux extrémités est et ouest du lac Ontario. Elle pousse dans un habitat gravement en péril avec deux autres espèces en péril à l'échelle nationale (les carex *Carex mesochorea* et *Carex bicknellii*). En tant qu'espèce isolée à la limite nord de l'habitat, elle affiche peut-être des variations génétiques inhabituelles pour l'espèce.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

L'asclépiade à quatre feuilles est classée comme une espèce non en péril à l'échelle mondiale (*globally secure*), mais gravement en péril (*critically imperiled*) au Canada et en Ontario. L'espèce est classée comme une espèce possiblement disparue (*potentially extirpated*) dans le Delaware, gravement en péril (*critically imperiled*) dans le Rhode Island et le Kansas, en péril (*imperiled*) dans le New Hampshire et sensible (*sensitive*) dans l'Iowa et le Vermont. Elle a le statut d'espèce menacée à l'échelle du New Hampshire et du Rhode Island, et n'a pas fait l'objet d'un classement ou est classée comme une espèce non en péril (*secure*) dans 20 autres États américains. ■

Bourdon à tache rousse



Photo : © Johanna James-Heinz

Nom scientifique

Bombus affinis

Taxon

Arthropodes

Situation du COSEPAC

En voie de disparition

Air de répartition canadienne

Ontario, Québec

Justification de la désignation

Cette espèce, qui se distingue par ses couleurs distinctives, était autrefois communément trouvée dans tout le sud de l'Ontario. Des recherches intensives menées à l'échelle de son aire de répartition canadienne ont permis de découvrir une seule petite population au cours des sept dernières années, ce qui semble indiquer un déclin d'au moins 99 % au cours des trente dernières années. L'espèce est menacée par les maladies, les pesticides et la fragmentation de l'habitat qui, chacun, pourrait causer la disparition de l'espèce dans un proche avenir.

Information sur l'espèce

Le bourdon à tache rousse (Rusty-patched Bumble Bee) (*Bombus affinis*) est une des cinq espèces nord-américaines classées dans le sous-genre *Bombus*. Cette espèce de bourdon de taille moyenne à grande présente plusieurs caractéristiques distinctives. Chez les mâles et les ouvrières, la moitié du deuxième segment abdominal est brun rougeâtre, tandis que

l'autre moitié est jaune. Les reines peuvent être difficiles à distinguer de certaines autres espèces.

Répartition

Cette espèce est présente du nord au sud depuis le sud de l'Ontario et le sud-ouest du Québec jusqu'en Géorgie et, vers l'ouest, jusqu'aux Dakotas. Dans les portions méridionales de son aire de répartition, elle se rencontre principalement en altitude.

Habitat

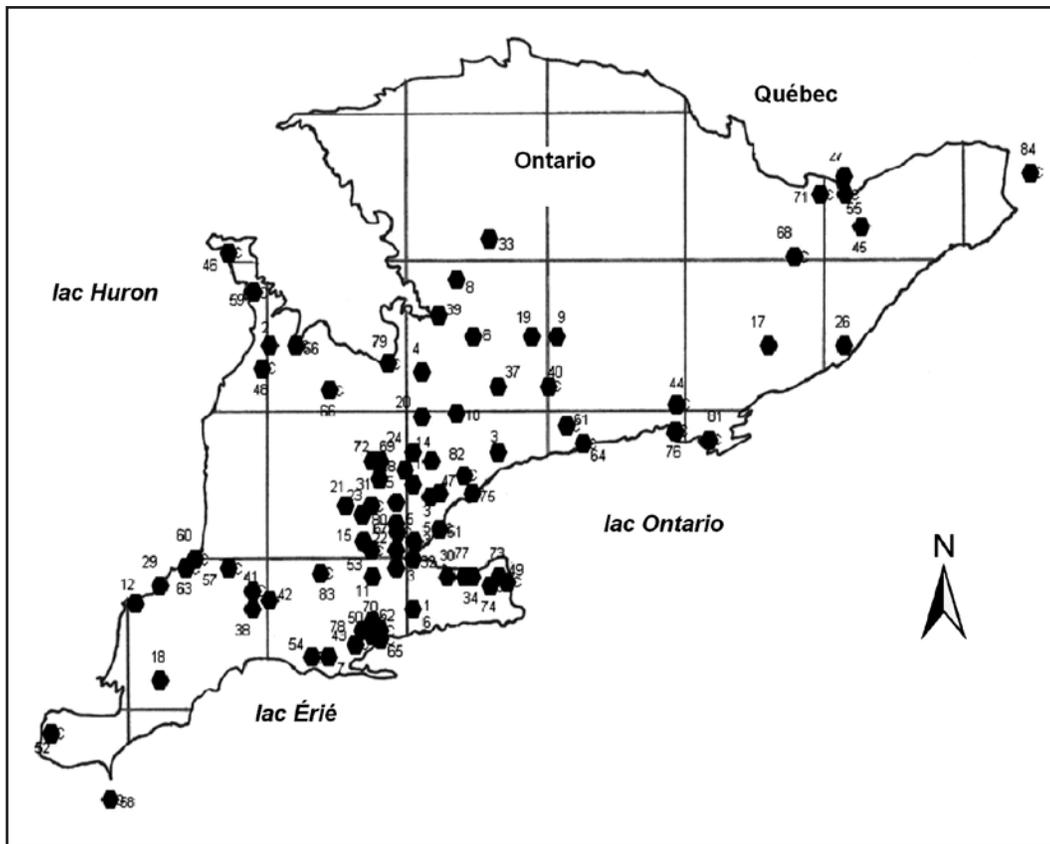
Le bourdon à tache rousse a été observé dans des milieux divers, incluant des terres agricoles mixtes, des dunes, des marais et des zones boisées et urbaines. Il exploite de nombreux genres de plantes comme sources de pollen et de nectar. Il fait habituellement son nid dans des terriers abandonnés de rongeurs.

Biologie

Le bourdon à tache rousse a un cycle vital annuel, comme toutes les espèces de bourdons. Les reines fécondées émergent de leur diapause hivernale au printemps et partent aussitôt à la recherche d'un site de nidification. Après s'être alimentées, elles pondent une première série d'œufs qui produiront des ouvrières. Celles-ci se chargent de l'entretien de la colonie et de son approvisionnement en nourriture. Vers la fin de l'été, des mâles et de nouvelles reines sont produits. Ces individus reproducteurs quittent la colonie et s'accouplent. Les nouvelles reines fécondées partent à la recherche d'un site propice pour hiberner. Tous les autres membres de la colonie meurent. Comme les autres espèces de bourdons, le bourdon à tache rousse arbore une coloration avertissante, et les femelles piquent si elles sont molestées.

Taille et tendances des populations

Durant les années 1970, le bourdon à tache rousse était relativement commun en comparaison des autres espèces de bourdons, mais au milieu des années 1990, elles s'étaient effondrées, tant au Canada qu'aux États-Unis. Au Canada, seulement trois individus ont été observés (un en 2005 et deux en 2009), en dépit des recherches ciblées intensives effectuées de 2005 à 2009.



Sites où la présence du Bourdon à tache rousse a été mentionnée entre 1899 et 2000 au Canada (l'Ontario et le Québec).

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, avril 2010

Facteurs limitatifs et menaces

Les causes du déclin subit de cette espèce autrefois commune à l'échelle de sa vaste aire de répartition demeurent inconnues. Selon certains, ce déclin aurait été provoqué par des maladies introduites provenant des populations de bourdons utilisées pour la pollinisation des cultures sous serre. Par ailleurs, la perte d'habitat et l'utilisation généralisée d'un nouveau type de pesticides représentent vraisemblablement des menaces importantes.

Importance de l'espèce

Le bourdon à tache rousse vole plus longtemps que la plupart des autres bourdons et butine des plantes appartenant à un grand nombre de genres dans de nombreux types d'habitat. En conséquence, il est vraisemblablement un important pollinisateur

de nombreuses plantes cultivées et plantes à fleurs indigènes. La disparition de cette espèce pourrait accroître la vulnérabilité des mammifères, oiseaux et autres organismes indigènes qui dépendent des plantes pollinisées pour s'alimenter ou s'abriter. Le bourdon à tache rousse a également été utilisé dans le passé à des fins scientifiques, car il s'élève facilement en captivité et est devenu une espèce de référence importante pour les recherches en physiologie et en sociobiologie.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

Le bourdon à tache rousse figure sur la liste rouge des espèces en péril (*imperiled*) de la société Xerces. Il ne bénéficie d'aucune forme de protection pratique ou légale, ni au Canada, ni aux États-Unis. ■

Bruant à ventre noir



Photo : © Nick Saunders

Nom scientifique

Calcarius ornatus

Taxon

Oiseaux

Situation du COSEPAC

Menacée

Air de répartition canadienne

Alberta, Saskatchewan, Manitoba

Justification de la désignation

Cette espèce spécialiste des prairies herbeuses indigènes se trouve en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. L'espèce a subi d'importants déclin de populations depuis la fin des années 1960, et les résultats de plusieurs relevés indiquent que les déclin se sont poursuivis au cours des dernières décennies quoiqu'à un taux plus lent. L'espèce est menacée par la perte et la fragmentation de l'habitat résultant de l'aménagement des routes associé au secteur de l'énergie.

Information sur l'espèce

Le Bruant à ventre noir est un oiseau chanteur de taille moyenne. Il est le plus petit de deux espèces nicheuses de bruants des prairies et se distingue par une tache triangulaire noire au centre de la queue, de petites sus-alaires blanches et une grande quantité de rectrices extérieures blanches. Le Bruant à ventre noir a un chant mélodieux, qui commence par des notes hautes et claires et se termine par des notes plus basses et confuses. Les mâles effectuent une parade

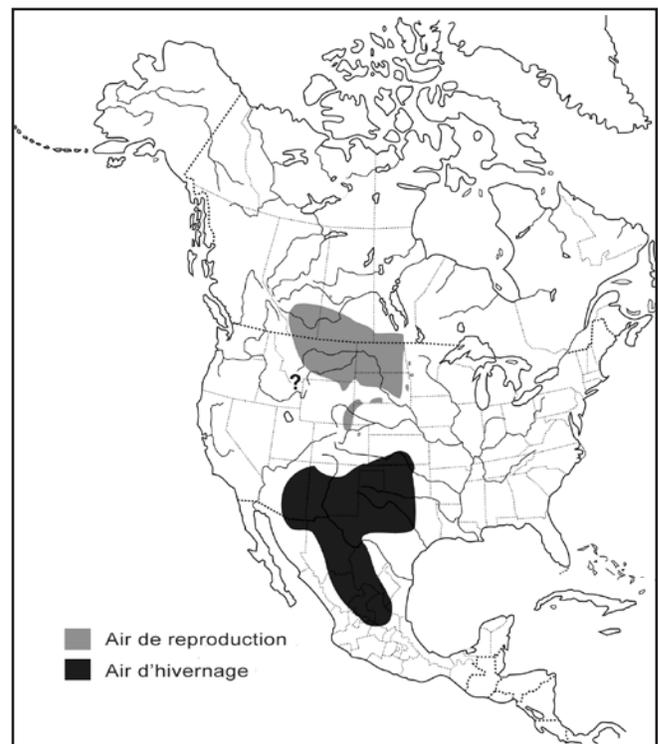
aérienne distinctive qu'ils exhibent plus près du sol que ceux du Bruant de McCown.

Répartition

Le Bruant à ventre noir se reproduit dans les régions des prairies à graminées courtes et mixtes du nord des Grandes Plaines (prairies) du Canada et des États-Unis. En dehors de la saison de reproduction, il est présent dans le sud des États-Unis (de l'ouest de l'Oklahoma au sud-est de l'Arizona) et dans le nord du Mexique.

Habitat

Spécialiste des prairies herbeuses indigènes, le Bruant à ventre noir se reproduit généralement dans les prairies à graminées courtes ou mixtes arides ayant récemment été pâturées ou fauchées. L'espèce préfère la végétation courte (hauteur < 20-30 cm), mais elle se reproduit dans les prairies à graminées hautes si celles-ci ont été pâturées ou fauchées. Les régions dont le peuplement de graminées est peu élevé et dont la profondeur de litière est faible sont



Aire de répartition mondiale (Amérique du Nord) de la Bruant à ventre noir, avec l'air de reproduction et l'air d'hivernage.

Source: "Birds of North American Online" <http://bna.birds.cornell.edu/bna>, Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY

recherchées. La topographie recherchée par cette espèce est celle des terrains élevés plats vallonnés (prairies à graminées courtes et mixtes) et des basses terres humides. L'habitat optimal du Bruant à ventre noir dans les prairies canadiennes est fragmenté à cause des activités du secteur de l'énergie et autres, et il est modifié à des fins agricoles. Les prairies fragmentées restantes sont souvent non pâturées (inutilisées) et, par conséquent, elles ne conviennent pas à la reproduction.

Biologie

Le Bruant à ventre noir est monogame, et ses territoires, souvent en grappes, sont petits. Après son arrivée dans l'aire de reproduction, le mâle (qui arrive avant la femelle) établit généralement son territoire de reproduction avant la mi-mai (Alberta). La femelle creuse et bâtit un nid dans le sol et pond de 3 à 5 œufs, qu'elle couve ensuite pendant 10 à 12,5 jours; le mâle surveille le nid et le défend activement contre les prédateurs. Les deux parents nourrissent les petits, qui prennent leur envol après 10 jours, après quoi ils sont nourris par le mâle pendant encore 2 semaines; les oiseaux immatures forment des groupes avant la fin juin. La durée d'une génération est habituellement de 2 à 3 ans. Les prédateurs sont responsables d'une grande partie de la destruction des œufs et de la mortalité des oisillons.

Taille et tendances des populations

Presque un quart de la population continentale de Bruants à ventre noir se trouve au Canada, qui compte environ 600 000 oiseaux. À long terme, des analyses utilisant les données du Relevé des oiseaux nicheurs (BBS, 1968-2008) et du Recensement des oiseaux de Noël (CBC, 1967-2008) montrent des diminutions de 90 et de 93 % de la population, respectivement. À court terme, des analyses résultant de divers relevés indiquent des diminutions de population allant de 35 à 63 % au cours des 10 dernières années, quoique les relevés en habitat de haute qualité, comme le programme de surveillance des oiseaux des prairies (Grassland Bird Monitoring – GBM), révèlent une augmentation de la population. L'analyse de la variation associée à la meilleure estimation des tendances (analyses BBS/GBM combinées) donne à penser que la population de Bruants à ventre noir au Canada a décliné d'au moins 30 % au cours des 10 dernières années, selon une probabilité de 81 %.

Facteurs limitatifs et menaces

La perte et la fragmentation des prairies indigènes sont les plus grandes menaces pesant sur le Bruant à ventre noir. Les parcelles restantes peuvent offrir aux bruants des conditions de reproduction moins qu'optimales. Étant donnée la sensibilité de l'espèce à la superficie, les parcelles de prairies de quelques hectares sont probablement trop petites pour sa survie. De plus, l'inutilisation des pâturages, la fragmentation de l'habitat et les perturbations causées par l'exploitation pétrolière et gazière peuvent avoir une incidence sur la population de Bruants à ventre noir.

Importance de l'espèce

Le Bruant à ventre noir est un symbole des prairies indigènes dans les Grandes Plaines des États-Unis et dans le sud des Prairies canadiennes. Les anciens de la Première Nation des Pieds-Noirs (Nitsitapii) appelaient le Bruant à ventre noir *Aapinakoisistsii* (petit oiseau du matin); d'autres sources mentionnent que le Bruant à ventre noir est appelé *Iskiokae* (poitrine noire).

Protection actuelle

Le Bruant à ventre noir, ses œufs et ses petits sont protégés par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. En 2008, l'espèce a été ajoutée à la liste des espèces quasi menacées de l'UICN à cause du déclin modérément rapide de sa population. Les populations reproductrices du Dakota du Sud, de l'Alberta et de la Saskatchewan, ainsi que les populations non reproductrices de la Louisiane et de l'Oklahoma, se sont vu attribuer la cote « espèce apparemment non en péril » ou « espèce non en péril » par NatureServe. Tous les autres classements provinciaux et nationaux au Canada décrivent les populations reproductrices et non reproductrices de Bruants à ventre noir comme « vulnérables », « en péril » ou « gravement en péril ». ■

Castilléje de Victoria



Photo : © Matt Fairbairns

Nom scientifique

Castilleja victoriae

Taxon

Plantes vasculaires

Situation du COSEPA

En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

Colombie-Britannique

Justification de la désignation

Cette petite herbacée annuelle est confinée à un très petit secteur de la Colombie-Britannique ainsi qu'à un site dans l'État de Washington adjacent. Elle est restreinte à des microhabitats humides de façon saisonnière compris dans l'écosystème très fragmenté et en déclin du chêne de Garry. Cinq des neuf populations canadiennes ont disparu avant 1957, et une autre semble être disparue récemment. Les trois ou quatre populations restantes sont vulnérables à la compétition continue de plusieurs plantes exotiques envahissantes. Deux de ces populations sont très petites et se trouvent dans des secteurs utilisés à des fins récréatives où le piétinement représente un problème continu.

Information sur l'espèce

La castilléje de Victoria (*Castilleja victoriae*) est une espèce nouvellement décrite, qu'on prenait à tort pour la castilléje ambiguë (*C. ambigua* ssp. *ambigua*). Il s'agit d'une petite plante herbacée de la famille des Orobanchacées, sans rosette basilaire, avec des

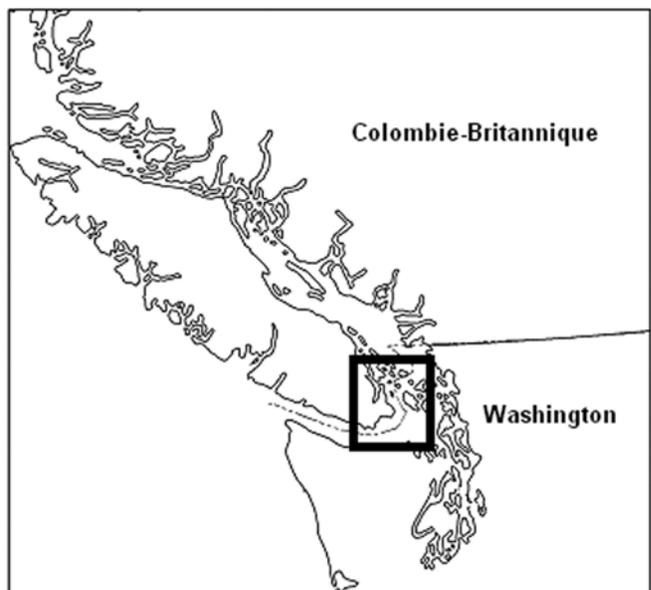
feuilles caulinaires alternes, lobées et pubescentes. Vers le haut de la tige, les feuilles deviennent plus larges et plus profondément lobées et prennent progressivement l'aspect de bractées florales. Les sépales, soudés, forment un calice à cinq lobes; les pétales, également soudés, forment une corolle à deux lèvres, dont la longueur varie de 10 à 18 mm. La lèvre inférieure est jaune citron et possède de minuscules pointes blanches sur chacun des trois lobes. La lèvre supérieure, d'un blanc crémeux, est légèrement plus longue que la lèvre inférieure. Les fruits sont des capsules brunes comportant deux loges; le sommet des capsules se fend lorsque les graines sont mûres. Chaque capsule contient 30 à 70 graines brunes, à tégument sculpté.

Répartition

La castilléje de Victoria est confinée à une petite zone allant du sud-est de l'île de Vancouver jusqu'aux îles San Juan de l'État de Washington. Au Canada, son aire de répartition se limite à une bande étroite de littoral totalisant une superficie d'environ 9 km².

Habitat

La castilléje de Victoria pousse dans les suintements printaniers et sur les abords des mares printanières, à moins de 50 m de l'océan. Ces sites



Aire de répartition de la Castilléje de Victoria.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPA, avril 2010

sont saturés ou inondés pendant l'automne, l'hiver et le printemps, mais deviennent secs pendant l'été. La superficie réellement occupée par l'espèce est de seulement 600 m².

Biologie

La castilléjie de Victoria est une annuelle pollinisée par des bourdons qui fleurit et donne des fruits à la fin du printemps et au début de l'été. La germination des graines semble être retardée tant que leur dormance n'a pas été levée par des températures fraîches.

Taille et tendances des populations

En 2006, la population mondiale comprenait quatre ou cinq populations, réunissant en tout 7 000 à 8 000 individus matures. Environ 98 % de la population mondiale se trouve dans un site situé au Canada. Trois autres populations canadiennes ont été signalées ces dernières années. Une de ces populations est peut-être disparue, étant donné qu'aucune plante de la population n'a été observée au cours des trois dernières années et que cette population comptait moins de 10 plantes les deux années précédentes. Au cours des quatre dernières années, on a dénombré moins de 150 individus chez chacune des deux populations canadiennes qui occupent des parcelles de moins de 10 m². Une seule population a été signalée aux États-Unis. Elle comprenait 164 individus en 2006, et un grand nombre de ces plantes ont peut-être péri en raison de la sécheresse avant de pouvoir fleurir et produire des graines.

Il y a eu d'importants travaux d'aménagement urbain et résidentiel dans l'habitat principal de la

castilléjie de Victoria avant que l'espèce ne soit reconnue, de sorte que l'ampleur des tendances à long terme des populations demeure inconnue. Cependant, on a constaté la disparition de cinq ou six des neuf populations signalées au Canada depuis que les premiers spécimens ont été récoltés à la fin du 19^e siècle.

Facteurs limitatifs et menaces

La principale menace pesant sur la castilléjie de Victoria est la perte ou dégradation d'habitat découlant de l'aménagement urbain et résidentiel, des activités récréatives et de la présence d'espèces envahissantes. Deux populations ont été détruites parce qu'elles ont perdu leur habitat, deux autres populations plutôt petites subissent un piétinement, et une autre population y a succombé.

Importance de l'espèce

Les populations canadiennes de castilléjie de Victoria ont une grande valeur de conservation, parce qu'elles représentent presque toute la population mondiale d'une espèce endémique dont l'aire de répartition est très restreinte. Cette espèce récemment reconnue n'est pas associée de façon précise aux connaissances traditionnelles autochtones.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

La castilléjie de Victoria n'est protégée par aucune loi visant les espèces en péril actuellement. Une de ses populations se trouve, en partie, dans une réserve écologique provinciale. ■

Cicindèle de Wallis

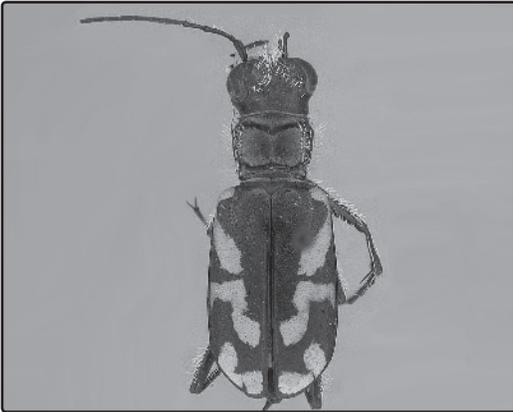


Photo : © David H. Kavanaugh, California Academy of Sciences

Nom scientifique

Cicindela parowana wallisi

Taxon

Arthropodes

Situation du COSEPAC

En voie de disparition

Air de répartition canadienne

Colombie-Britannique

Justification de la désignation

Ce coléoptère qui comporte des marques distinctives est connu historiquement à cinq localités dans une région où l'urbanisation et l'expansion des terres agricoles ont réduit et continuent de réduire son habitat. Des recherches exhaustives récentes n'ont pas permis de trouver le coléoptère et il pourrait ne se trouver qu'à une seule localité. L'indice de la zone d'occupation est petit et il y a un déclin potentiel futur de l'habitat et du nombre d'individus en raison du développement.

Information sur l'espèce

La cicindèle de Wallis (*Cicindela parowana wallisi*) est un Coléoptère de taille moyenne (environ 12 mm de longueur), et la seule sous-espèce connue du *Cicindela parowana* Wickham au Canada. Les cicindèles se reconnaissent à leurs pattes et antennes longues et fines, à leurs mandibules falciformes et à leurs yeux saillants. En Colombie-Britannique, la cicindèle de Wallis se reconnaît facilement aux motifs qui ornent ses élytres (ailes antérieures durcies) foncés.

Répartition

La cicindèle de Wallis vit dans les milieux arides de la région du Grand Bassin, et se rencontre globalement de Vernon, en Colombie-Britannique (Canada) jusqu'au sud de l'Oregon (États-Unis). Elle est également présente dans l'État de Washington.

La vallée de l'Okanagan (sud de la Colombie-Britannique), de Vernon à Oliver, renferme l'ensemble de l'aire de répartition historique de la cicindèle de Wallis au Canada. La plupart des spécimens ont été capturés à Penticton et dans la région d'Oliver-Okanagan Falls, entre 1909 et 1953. La date de l'unique capture effectuée à Vernon est inconnue, mais elle se situe probablement au début des années 1900. La seule capture signalée depuis les années 1950 a été faite à Manuel's Canyon, près d'Oliver, en 1996.

Habitat

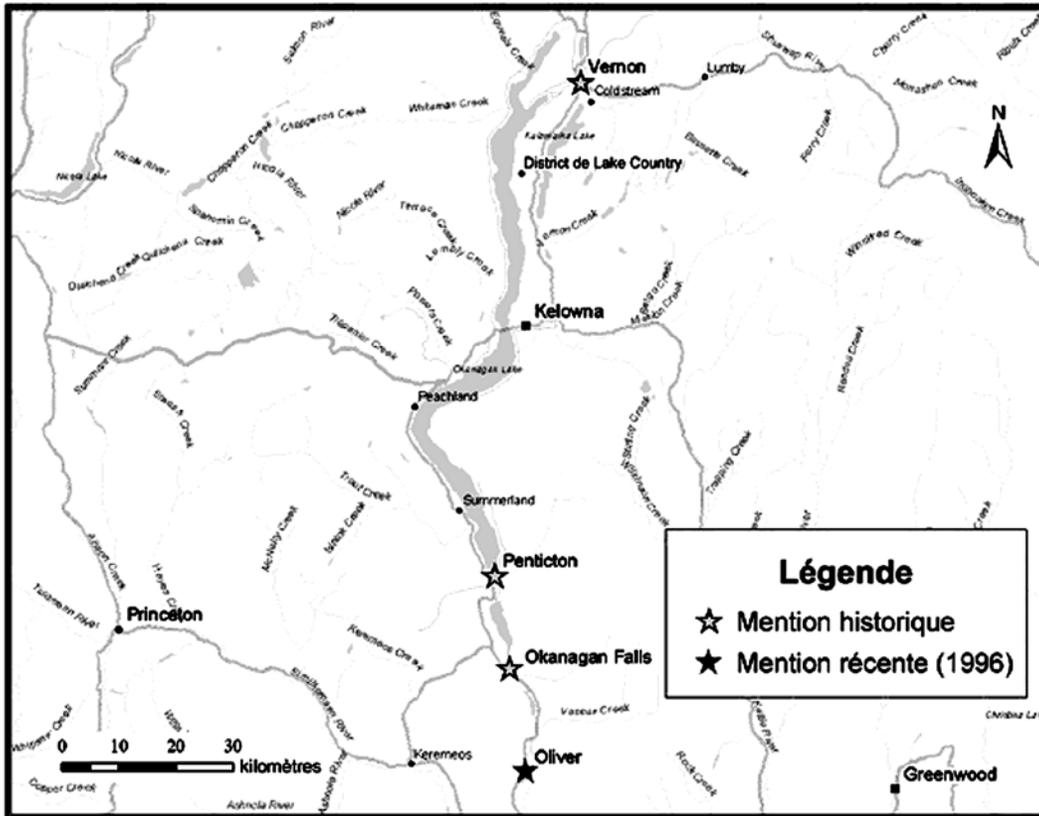
La cicindèle de Wallis se distingue de nombreuses autres cicindèles par la préférence qu'elle affiche pour des sols légèrement desséchés, crayeux et alcalins. Les relevés effectués aux sites où des spécimens ont été capturés ainsi que les photographies aériennes prises à l'époque des captures donnent également à conclure que cette espèce affectionne les terrains à couvert végétal modéré. Il existe encore des vestiges de ce type d'habitat dans le sud de la vallée de l'Okanagan, mais certains se trouvent dans des secteurs qui font actuellement l'objet de travaux d'aménagement.

Biologie

La cicindèle de Wallis est active de mai à juin, puis de nouveau en août. Elle pond probablement ses œufs dans le sol au printemps ou à l'automne, et les larves vivent dans des galeries souterraines pendant un an ou deux. Les adultes vivent de 8 à 10 semaines et se nourrissent dans un habitat semblable à celui des larves, s'attaquant à tous les arthropodes de leur taille ou plus petits. Aucun mécanisme physiologique n'a été proposé à ce jour pour expliquer la préférence affichée par cette cicindèle pour les sols alcalins.

Taille et tendances des populations

Il n'est pas possible à l'heure actuelle d'établir la taille des populations de cicindèle de Wallis ni d'en



Localités du Cicindèle de Wallis en Colombie-Britannique.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, novembre 2009 grâce à Byron Woods, ministère de l'Environnement [Ministry of Environment] de la Colombie-Britannique)

décrire les tendances à cause de l'insuffisance des données disponibles. Une diminution du nombre de spécimens capturés avec le temps a toutefois été notée (une seule capture depuis le début des années 1950).

Facteurs limitatifs et menaces

De façon générale, la cicindèle de Wallis paraît sensible aux perturbations du sol provoquées notamment par les équipements de nettoyage des plages et par le tassement du sol dû au passage des véhicules. Ce coléoptère ne craint pas outre mesure les humains, mais la conversion de son habitat par le pavage des routes ou la construction résidentielle ne peut qu'entraîner le déclin de ses populations. L'habitat de la cicindèle de Wallis est fragile et subit une transformation rapide à cause de l'expansion de l'agriculture, de la construction résidentielle et des activités récréatives en cours dans le sud de la vallée de l'Okanagan. Une grande partie de cet habitat, y compris le site type présumé de Penticton, a été détruite au cours des 50 à 100 dernières années.

Importance de l'espèce

La cicindèle de Wallis est un prédateur charismatique confiné à un habitat rare de la vallée de l'Okanagan. Les activités d'aménagement et d'autres facteurs exercent une forte pression sur les milieux naturels particuliers de cette région. À l'échelle mondiale, les cicindèles sont des coléoptères très étudiés et très populaires à cause de leur livrée métallique attrayante. Elles représentent le seul groupe de coléoptères à faire l'objet d'un guide nord-américain, et l'un des rares groupes pour lesquels il existe également des guides régionaux populaires.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

La cicindèle de Wallis est classée G4 à l'échelle mondiale et S1 à l'échelle provinciale. Elle figure sur la liste rouge des espèces en péril de la Colombie-Britannique. ■

Cicindèle des pinèdes



Photo : © Michael Runtz

Nom scientifique

Cicindela patruela

Taxon

Arthropodes

Situation du COSEPAC

En voie de disparition

Air de répartition canadienne

Ontario, Québec

Justification de la désignation

Ce coléoptère remarquable par sa couleur vert métallique occupe un habitat de forêt clairsemée sur sol sablonneux, dominé par des pins et/ou des chênes. Présente dans le nord-est et le centre-nord de l'Amérique du Nord, l'espèce est en péril à l'échelle mondiale. Elle atteint la limite nord de son aire de répartition mondiale dans le sud de l'Ontario où on ne la trouve actuellement qu'à deux localités. L'espèce est disparue d'un site historique bien connu. La perte d'habitat résultant de la succession naturelle et le trafic pédestre accru constituent des menaces importantes.

Information sur l'espèce

La cicindèle verte des pinèdes (*Cicindela patruela*) est un coléoptère de la famille des Carabidés. Au total, 3 sous-espèces ont été décrites, mais seule la sous-espèce nominale, le *C. patruela patruela*, se trouve au Canada. Cette sous-espèce se reconnaît à sa couleur vert métallique mat et à la bande médiane blanche complète qui orne ses élytres. Elle mesure de 12 à 14,5 mm de longueur.

Répartition

La répartition historique de la cicindèle verte des pinèdes comprend l'Ontario, le Québec et 24 États du centre-nord et de l'est des États-Unis. Sa zone d'occurrence est discontinue, et l'espèce forme des populations localisées à l'échelle de son aire de répartition. Au Canada, elle occupait autrefois 3 localités en Ontario et au Québec, mais on la croit aujourd'hui disparue d'un de ces sites, et sa présence n'a été confirmée que dans 1 des 2 autres sites canadiens, à savoir le parc provincial Pinery.

Habitat

La cicindèle verte des pinèdes se trouve le long de sentiers sableux secs et de routes peu fréquentées, ainsi que dans d'autres petites éclaircies de savanes à chênes et à pins et dans des forêts mixtes. Les larves fréquentent le même habitat que les adultes et se trouvent généralement en bordure de sentiers, dans des sols plus consolidés à couverture végétale clairsemée de fougère-aigle commune, de bleuets, de graminées, de mousses et de lichens. La cicindèle verte des pinèdes n'occupe souvent que de petites parcelles à l'intérieur d'un territoire plus vaste en apparence propice.



Photo : © Michael Runtz



Aire de répartition mondiale du Cicindèle des pinèdes.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, novembre 2009

Biologie

Le cycle vital de la cicindèle verte des pinèdes est étalé sur deux ans. Les adultes émergent habituellement au début de l'automne et s'alimentent pendant un certain temps avant de retraiter dans un terrier pour y passer l'hiver. Le printemps suivant, ils émergent de leur cachette, s'accouplent, et les femelles déposent leurs œufs. Les adultes peuvent survivre pendant une bonne partie de l'été. Les œufs éclosent au début de l'été, et les larves se creusent aussitôt un terrier. Elles atteignent le deuxième ou troisième stade à l'automne, passent l'hiver sous terre et poursuivent leur croissance au printemps et à l'été suivants, au troisième stade. La nymphose survient à la fin de ce deuxième été.

Les adultes sont actifs par temps chaud et ensoleillé et consomment une grande variété de petits invertébrés, en particulier des fourmis. Les larves sont également prédatrices et chassent à l'affût depuis l'embouchure de leur terrier. À l'âge adulte, la cicindèle verte des pinèdes peut à son tour servir de proie à divers Asilidés (Diptères) et prédateurs généralistes.

Taille et tendances des populations

Les effectifs de la cicindèle verte des pinèdes sont globalement limités pour un insecte aussi largement répandu, et l'espèce semble en déclin dans la plus grande partie de son aire de répartition. Elle semble avoir disparu d'un des 3 sites canadiens connus. La population totale du parc provincial Pinery oscillerait entre 400 et 1 000 individus, en comptant les larves et les adultes, mais il s'agit là d'une estimation très grossière. Dans un des sous-sites du parc provincial Pinery, les effectifs de la cicindèle verte des pinèdes semblent avoir subi un déclin au cours des 15 dernières années. Les tendances dans d'autres sous-sites voisins sont inconnues. Les données disponibles sont insuffisantes pour permettre une évaluation précise de la taille des populations.

Facteurs limitatifs et menaces

La cicindèle verte des pinèdes atteint au Canada la limite nord de son aire de répartition, et elle fait preuve d'une grande spécificité à l'égard de son habitat. Dans son aire de répartition mondiale, elle est modérément à très gravement menacée par un certain nombre de facteurs, principalement la destruction et la détérioration de son habitat. Au Canada, la détérioration de l'habitat résultant de l'évolution naturelle de la savane et des boisés clairsemés en milieux denses et plus ombragés, favorisée principalement par l'absence de feux de forêt naturels, est la principale menace qui pèse sur la cicindèle verte des pinèdes.

Importance de l'espèce

Les cicindèles suscitent depuis longtemps l'intérêt des entomologistes amateurs et professionnels et constituent des modèles importants pour l'étude de l'écologie et de l'évolution. La cicindèle verte des pinèdes est une espèce trop rare et inconnue dans une bonne partie de son aire de répartition pour que la plupart des gens la reconnaissent, mais la popularité des cicindèles augmente sans cesse, comme en fait foi le nombre croissant de guides publiés à leur sujet au cours des dernières années. Les cicindèles sont les premiers coléoptères à figurer au palmarès des observateurs d'insectes, dont les activités s'inspirent, à maints égards, de celles des ornithologues amateurs. Enfin, la cicindèle verte des pinèdes, comme d'autres cicindèles, constitue un indicateur environnemental utile à la classification de la situation générale des espèces à l'échelle nationale.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

La cicindèle verte des pinèdes est cotée « espèce vulnérable » (*Vulnerable*) tant à l'échelle mondiale qu'aux États-Unis. Elle ne fait pas l'objet d'un classement national au Canada, mais elle est considérée comme « gravement en péril » (*Critically imperiled*) en Ontario et est tenue pour disparue du

Québec. Aux États-Unis, elle est considérée comme en péril (*Imperiled*) ou vulnérable (*Vulnerable*) dans tous les États où elle se trouve. Elle est classée « espèce préoccupante » (*Special concern*) au Minnesota, au Wisconsin et au Michigan, et « espèce en voie de disparition » (*Endangered*) au Maryland. Au Canada, la seule population existante se trouve dans le parc provincial Pinery, où les mesures de gestion en vigueur favorisent, sans toutefois la garantir, la protection de cet insecte et de son habitat. ■

Couleuvre royale



Photo : © Gary Allen

Nom scientifique

Regina septemvittata

Taxon

Reptiles

Situation du COSEPAC

En voie de disparition

Air de répartition canadienne

Ontario

Justification de la désignation

Cette espèce a une aire de répartition restreinte et en déclin dans le sud-ouest de l'Ontario. Elle y est représentée par des petites populations dispersées qui sont isolées en raison de la fragmentation de l'habitat et de la faible capacité de dispersion de l'espèce. Au cours de la dernière décennie, le nombre de localités existantes a connu un déclin et l'habitat riparien et riverain a continué à faire l'objet d'une perte et d'une dégradation. L'espèce est limitée par son régime alimentaire extrêmement spécialisé et menacée par le déclin de ses proies (écrevisses juvéniles qui viennent de muer). Elle est également menacée par la persécution et les effets de deux espèces envahissantes, la moule zébrée et le roseau commun.

Information sur l'espèce

La couleuvre royale est un serpent mince semi-aquatique de longueur modérée. Sa longueur moyenne du museau au cloaque est d'environ 40 ou 50 cm, tandis que sa longueur totale est en moyenne de 40 à 60 cm, jusqu'à un maximum d'environ 90 cm.

Son dos est brun ou olive foncé, et 3 étroites bandes noires courent, l'une sur la ligne médiale dorsale et les 2 autres sur chacun de ses flancs. Son ventre jaune pâle ou crème est parcouru de 4 bandes longitudinales brun foncé à noires, qui deviennent souvent marbrées avec l'âge.

Répartition

La couleuvre royale est assez répandue dans l'est de l'Amérique du Nord, depuis le sud-est de la Pennsylvanie, l'ouest de l'État de New York et le sud-ouest de l'Ontario vers l'ouest jusqu'au sud-est du Wisconsin et vers le sud jusqu'à la côte du golfe du Mexique, de l'enclave de la Floride jusque dans l'est de l'État du Mississippi. Sa répartition canadienne est hautement localisée et sporadique, et elle se limite au sud-ouest de l'Ontario. La couleuvre royale est présente à l'ouest de l'escarpement du Niagara, depuis le nord de la péninsule Bruce vers le sud jusqu'au lac Érié et vers l'ouest jusque dans le comté d'Essex.

Habitat

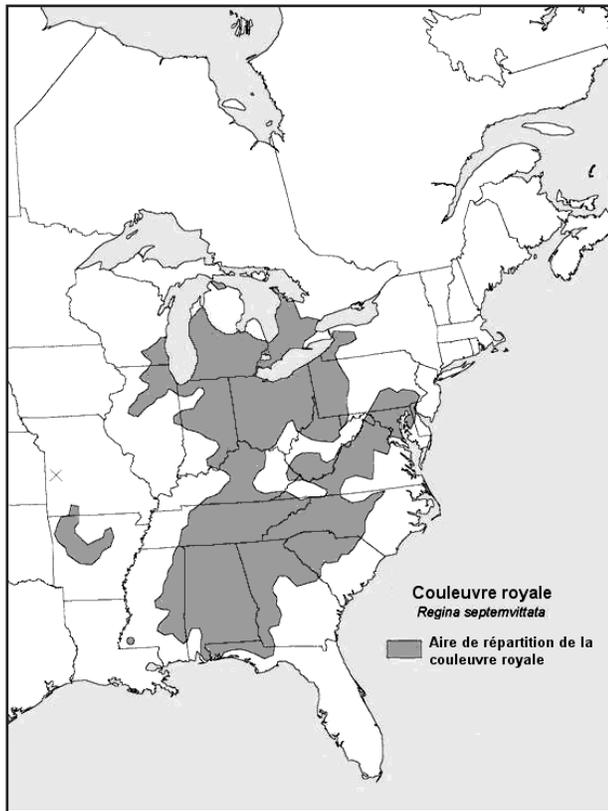
Les couleuvres royales sont généralement associées aux cours d'eau rocaillieux, mais elles sont parfois présentes sur les rives de marais, d'étangs et de lacs. Cette espèce, qui a absolument besoin de plans d'eau, vit habituellement à moins de 3 m des berges, et seulement là où il y a abondance d'écrevisses, son principal aliment.



Photo : © Gary Allen

Biologie

Les couleuvres royales se nourrissent presque exclusivement d'écrevisses nouvellement muées. En Ontario, elles sont généralement actives de la fin d'avril à la fin de septembre, et il est probable qu'elles hibernent en groupe. Dans certaines régions des



Aire de répartition mondiale (Amérique du Nord) de la couleuvre royale.

Source : Rapport de situation du COSEPAC, avril 2010, une gracieuosité du Centre d'information sur le patrimoine naturel

États-Unis, les couleuvres royales femelles atteignent la maturité sexuelle dans leur troisième année, tandis que les mâles atteignent ce stade dans leur deuxième année. L'accouplement peut avoir lieu au printemps ou au début de l'automne. La couleuvre royale est vivipare; de 5 à 23 jeunes naissent habituellement à la fin août ou en septembre.

Taille et tendances des populations

Une seule population ontarienne a été assez étudiée pour pouvoir en estimer la taille. Ainsi, l'abondance globale dans la province est difficile à estimer. Des quelques 29 populations connues (occurrences d'élément) en Ontario, 14 ont été reconfirmées depuis 1990, et 15 sont des populations « historiques » (aucune mention confirmée au cours des 20 dernières années) ou disparues. De récents efforts ciblés visant à localiser des couleuvres royales dans 14 de ces 15 sites n'ont permis d'observer aucun spécimen. Aucun serpent n'a été observé à

9 occurrences d'élément au cours des 30 dernières années, et ces 9 populations sont considérées comme étant disparues. Une autre occurrence d'élément ne compte aucune observation depuis 1997 en dépit de relevés répétés effectués de 2002 à 2010. Ainsi, des pertes considérables semblent être survenues dans de nombreuses parties de l'aire de répartition canadienne connue de l'espèce. Depuis 2000, des couleuvres royales ont été observées dans 4 sites auparavant inconnus, mais il est peu probable qu'il s'agisse de populations nouvellement établies.

Facteurs limitatifs et menaces

La perte, la fragmentation et la dégradation de son habitat ainsi que le déclin de ses proies représentent les principales menaces pesant sur la couleuvre royale en Ontario. L'étroite portion d'habitat riverain nécessaire à la survie de la couleuvre royale a été grandement réduite, tant sur le plan de la qualité que de la quantité. L'urbanisation autour des habitats riverains a diminué la qualité de l'eau, fait apparaître davantage de structures de lutte contre l'érosion des berges, et accru la dérivation des eaux et l'assèchement de plans d'eau, la prolifération de la végétation exotique et les menaces liées à la présence humaine. Dans les régions agricoles, le bétail ayant un libre accès aux rives, l'exploitation agricole jusqu'aux bords des cours d'eau ainsi que l'enlèvement de la végétation et des débris le long des berges ont accéléré la dégradation des berges et des habitats aquatiques et augmenté la quantité de vase et de contamination en raison de l'augmentation de l'érosion. L'apparition d'une nouvelle végétation par succession végétale d'origine naturelle ou artificielle (espèces non indigènes), principalement composée de grands végétaux ligneux et de roseaux envahissants (*Phragmites*), a également contribué à faire diminuer la qualité de l'habitat propice à la couleuvre royale et l'abondance dans ses sites historiques. De plus, la persécution directe par l'homme et la mortalité accidentelle liée aux activités récréatives ont aussi contribué à la diminution du nombre de couleuvres royales.

L'alimentation spécialisée des couleuvres royales rend cette espèce exceptionnellement vulnérable aux diminutions de populations de ses proies (écrevisses). Ainsi, tout facteur ayant un impact négatif sur les écrevisses aura un impact similaire sur les couleuvres royales. Dans de nombreuses zones, l'écrevisse à taches rouges (*Orconectes rusticus*), non indigène, remplace les écrevisses indigènes, de plus petite

taille, mais l'incidence de l'introduction de cette écrevisse sur la couleuvre royale est actuellement inconnue. De même, l'occupation de l'habitat de la couleuvre royale par la moule zébrée (*Dreissena polymorpha*), le gobie à taches noires (*Neogobius melanostomus*), la carpe (*Cyprinus carpio*) et des végétaux envahissants non indigènes peut menacer certaines populations.

Importance de l'espèce

Comme la couleuvre royale atteint la limite septentrionale de son aire de répartition dans le sud en Ontario, il est possible que les couleuvres de cette région présentent des caractéristiques génétiques différentes de celles des populations situées plus au centre de l'aire de répartition. Dans les quelques bassins versants ontariens où la couleuvre royale est présente, l'espèce peut servir d'indicateur de la qualité de l'environnement, car son habitat aquatique et son régime alimentaire spécialisé peuvent la rendre particulièrement sensible à la contamination de l'eau et de ses proies. De plus, les écrevisses sont vulnérables à la contamination ainsi qu'aux quantités élevées de vase dans l'eau, et une diminution du nombre d'écrevisses aura une incidence sur la viabilité des populations de couleuvres royales. Le régime alimentaire hautement spécialisé de la couleuvre royale rend cette espèce intéressante sur les plans écologique et évolutionnaire.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

La couleuvre royale est protégée en vertu de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* de l'Ontario en tant que reptile spécialement protégé; cette loi interdit de capturer, de chasser, de garder en sa possession ou de vendre des reptiles de cette catégorie, sauf en vertu d'un permis. En tant qu'espèce menacée à l'échelle provinciale, elle est protégée en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario et son habitat fera l'objet d'une réglementation. Étant donné que la majeure partie de l'habitat de la couleuvre royale en Ontario se situe dans les plaines inondables de cours d'eau, il jouit d'une certaine protection contre le développement en vertu de la *Loi sur les offices de protection de la nature*. La *Déclaration de principes provinciale* émise en vertu de l'article 3 de la *Loi sur l'aménagement du territoire* stipule que l'aménagement et la modification de sites sont interdits dans les habitats d'importance des espèces en voie de disparition et des espèces menacées. De plus, la *Loi sur les pêches* du gouvernement fédéral interdit la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson, et elle pourrait ainsi offrir une protection indirecte pour l'habitat aquatique de la couleuvre royale. En 2002, la couleuvre royale a été désignée « espèce menacée » par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). L'espèce est actuellement inscrite à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral, qui protège son habitat sur le territoire domaniale. ■

Crapaud de Fowler



Photo : © David Green

Nom scientifique

Anaxyrus fowleri

Taxon

Amphibiens

Situation du COSEPA

En voie de disparition

Air de répartition canadienne

Ontario

Justification de la désignation

Cette espèce ne se trouve que sur des plages sablonneuses dans trois secteurs isolés géographiquement le long de la rive nord du lac Érié. Elle est disparue d'un grand nombre de sites historiques situés sur la rive du lac Érié et son abondance et son nombre de populations continuent de diminuer par suite de la perte et de la dégradation de l'habitat causées par les espèces envahissantes (roseau commun, moule zébrée) et les activités anthropiques, dont l'aménagement du littoral, le nettoyage des plages, la construction de brise-lames, les perturbations causées par les bulldozers sur les plages, l'utilisation de véhicules sur les plages et les contaminants agricoles et industriels. De plus, un modèle d'analyse de la viabilité des populations (AVP) indique que depuis la dernière décennie, la probabilité de disparition de l'espèce au Canada au cours des 20 prochaines années a considérablement augmenté.

Information sur l'espèce

Chez le crapaud de Fowler (*Anaxyrus fowleri*) adulte, la longueur du museau au cloaque (LMC) est

de 50 à 80 mm, et la femelle est plus grosse que le mâle. Le dos est de couleur grise ou chamois, avec de petites verrues et des tubercules. Le ventre est blanc et on ne trouve qu'une tache pectorale foncée. L'appel du mâle est plutôt un cri aigu. Le têtard a une longueur totale ne dépassant pas 27 mm et est tacheté de gris et de noir. La senteur du crapaud de Fowler est particulière et semblable à celle d'arachides non grillées. Jusqu'à récemment, l'espèce était classée dans le genre *Bufo*.

Répartition

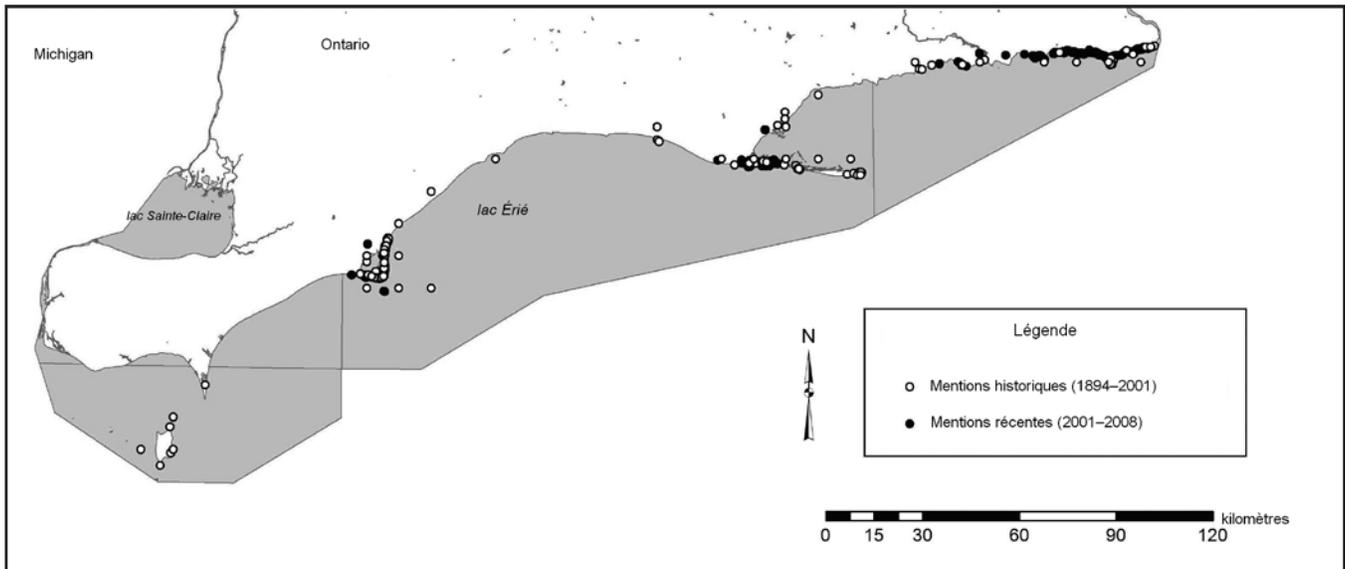
Même si le crapaud de Fowler est présent dans une grande partie de l'Amérique du Nord à l'est des grandes plaines et au sud des Grands Lacs, on le trouve au Canada seulement sur la rive nord du lac Érié, dans l'extrême sud de l'Ontario. La présence de l'espèce se limite de nos jours au parc provincial Rondeau, à Long Point, et à la rive allant de Low Point à Fort Erie (région du Niagara). L'espèce est considérée comme une espèce disparue de nombreux sites historiques. La zone d'occurrence au Canada, qui exclut la rive non habitable et les eaux libres du lac Érié, est d'environ 1 200 km². On estime que la zone de la rive habitée est de moins de 65 km².

Habitat

Le crapaud de Fowler est présent sur la rive du lac Érié où on trouve des sols sablonneux bien drainés ou des dunes, des plages sablonneuses, des boisés décidus à sols sablonneux et des secteurs rocheux à végétation peu dense. Les œufs et les têtards ont besoin d'étangs à végétation éparsse, de bassins à fond sablonneux, de hauts-fonds rocheux ou de bassins rocheux. De tels milieux sont instables et sujets aux processus naturels dynamiques du lac,



Photo : © Ryan M. Bolton



Mentions canadiennes du crapaud de Fowler.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, avril 2010

comme l'érosion et le dépôt de sable, les tempêtes et la fluctuation des niveaux d'eau. Le cycle vital complexe du crapaud de Fowler nécessite l'utilisation de milieux aquatiques et de milieux terrestres. Les milieux occupés par l'espèce subissent un déclin général, causé principalement par le développement de la rive, la stabilisation des plages, la circulation de véhicules et l'utilisation à des fins récréatives dans la région du Niagara, et la propagation du roseau commun, le *Phragmites australis australis*, une espèce envahissante, à Long Point et dans le parc provincial Rondeau. Une grande partie de l'aire de répartition du crapaud de Fowler au Canada se trouve sur des terres domaniales, y compris des parcs provinciaux et des réserves nationales de faune dans le parc provincial Rondeau et à Long Point, même si 91 % de la rive dans la région du Niagara sont des propriétés privées.

Biologie

À la fin du printemps, les crapauds de Fowler mâles adultes se rassemblent dans des sites de reproduction aquatiques pour y attirer des femelles. La période larvaire s'étend sur 40 à 60 jours, et les jeunes crapauds émergent au milieu de l'été. La croissance est rapide durant la première année, et la plupart des individus atteignent la taille d'un adulte en un an. Le crapaud de Fowler semble avoir une durée de vie de trois à cinq ans, mais le taux de mortalité annuel est élevé à tous les stades du cycle vital.

Le crapaud de Fowler est un insectivore qui consomme des fourmis et des coléoptères. Les couleuvres du genre *Thamnophis* spp. sont les principaux prédateurs de l'espèce et ne sont pas découragés par les sécrétions cutanées nocives du crapaud. Par ailleurs, le crapaud de Fowler évite principalement les prédateurs en creusant des trous sous la surface du sol.

Durant la nuit, on trouve le crapaud de Fowler assis en eaux peu profondes ou sur le sable humide des plages. Généralement sédentaires, la plupart des individus ne se déplacent que d'au plus quelques mètres le long de la rive durant l'année. Cependant, quelques individus se sont déplacés sur plus de 10 kilomètres en un an.

Le crapaud de Fowler s'hybride avec le crapaud d'Amérique, *Anaxyrus americanus*, à Long Point; cependant, l'introggression semble y être limitée.

Taille et tendances des populations

L'abondance totale des crapauds de Fowler adultes au Canada ne peut être déterminée avec précision, en raison surtout de la variation stochastique de la taille des populations. L'estimation la plus précise de la taille effective des populations est de moins de 5 000 crapauds adultes. L'effet d'une immigration de source externe entre les populations ou en provenance des populations des États-Unis sur la rive sud du lac Érié est très peu probable.

Selon l'analyse de la viabilité de la population menée au moyen du programme VORTEX et fondée sur la répartition actuelle et des estimations de l'abondance et des caractéristiques démographiques du crapaud de Fowler au Canada, la probabilité de disparition du crapaud de Fowler du Canada est supérieure à 20 % en 20 ans et près de 100 % en 100 ans, selon tous les scénarios.

Menaces et facteurs limitatifs

Le crapaud de Fowler est menacé principalement par la perte et la dégradation de son habitat de plages et de dunes riveraines. Les menaces sont les suivantes : développement et stabilisation artificielle de la rive, y compris la construction de brise-lames, de routes, de terrains de stationnement, de quais et d'épis; intensives activités d'entretien mécanique des plages comme le terrassement, l'entretien et l'enlèvement des algues au moyen de machines ou de buteurs; utilisation intensive des plages et des dunes à des fins récréatives par les humains, y compris la circulation de véhicules; perte et dégradation de l'habitat attribuables à des espèces envahissantes, en particulier les moules zébrées (*Dreissena polymorpha*) et le roseau commun; polluants agricoles et industriels.

Importance de l'espèce

La plus grande importance du crapaud de Fowler réside peut-être dans le fait que l'espèce a été l'objet de la plus longue (> 30 ans) étude des populations

et étude démographique menée sur un amphibien du Canada. Cette étude a élucidé en grande partie les facteurs démographiques, intrinsèques et extrinsèques de la variation et de l'abondance des populations chez une espèce d'anoures. De plus, on commence à comprendre les impacts des humains sur l'espèce. Le crapaud de Fowler est un important insectivore, qui consomme des fourmis et des coléoptères, alors que les têtards sont d'importants détritivores dans les petits étangs, les bassins rocheux et les baies.

Protection actuelle

La majeure partie de l'habitat du crapaud de Fowler qui se trouve dans les secteurs du parc provincial Rondeau et de Long Point est située dans des aires protégées, dans lesquelles il n'existe aucune menace directe associée au développement industriel ou à l'urbanisation. Cependant, il existe une faible protection légale de l'espèce sur la rive du lac Érié, dans la région du Niagara, à l'extérieur du parc provincial James N. Allan. Le crapaud de Fowler est actuellement inscrit sur la liste des espèces menacées de l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral et en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario*. L'espèce figure aussi sur la liste des « amphibiens spécialement protégés » de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune de l'Ontario*. Elle n'est pas inscrite sur la liste des espèces préoccupantes aux États-Unis ni dans celle des États adjacents à l'Ontario. ■

Éléocharide tuberculée



Photo : © Ruth Newell

Nom scientifique

Eleocharis tuberculosa

Taxon

Plantes vasculaires

Situation du COSEPAC

Préoccupante

Air de répartition canadienne

Nouvelle-Écosse

Justification de la désignation

Au Canada, ce carex existe sur les rives tourbeuses et sablonneuses de seulement six lacs dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. L'utilisation de véhicules tout-terrain le long des rives des deux plus grands lacs, où sont concentrés la plupart des effectifs de la population canadienne, a causé la dégradation d'une partie de l'habitat de l'espèce. Le développement de chalets et les impacts connexes (qualité de l'eau et perturbations de l'habitat) sont actuellement des menaces limitées qui ont le potentiel de s'accroître dans le futur. Des relevés plus intensifs des habitats riverains indiquent que l'espèce est un peu plus abondante que ce qui avait été documenté auparavant.

Information sur l'espèce

L'éléocharide tuberculée (*Eleocharis tuberculosa*) est une espèce vivace de Cypéracées. Elle doit son nom au gros tubercule qui orne son fruit et la distingue ainsi des espèces semblables. La plante pousse en touffes denses. Les tiges peuvent atteindre 40 cm de hauteur et portent chacune une paire de

feuilles basales dépourvues de limbe. L'inflorescence se limite à un épillet terminal réunissant un grand nombre de fleurs apétales. Chaque fleur possède à la fois un pistil et des étamines et est cachée par une seule écaille. Chaque touffe peut produire un grand nombre de tiges fertiles.

Répartition

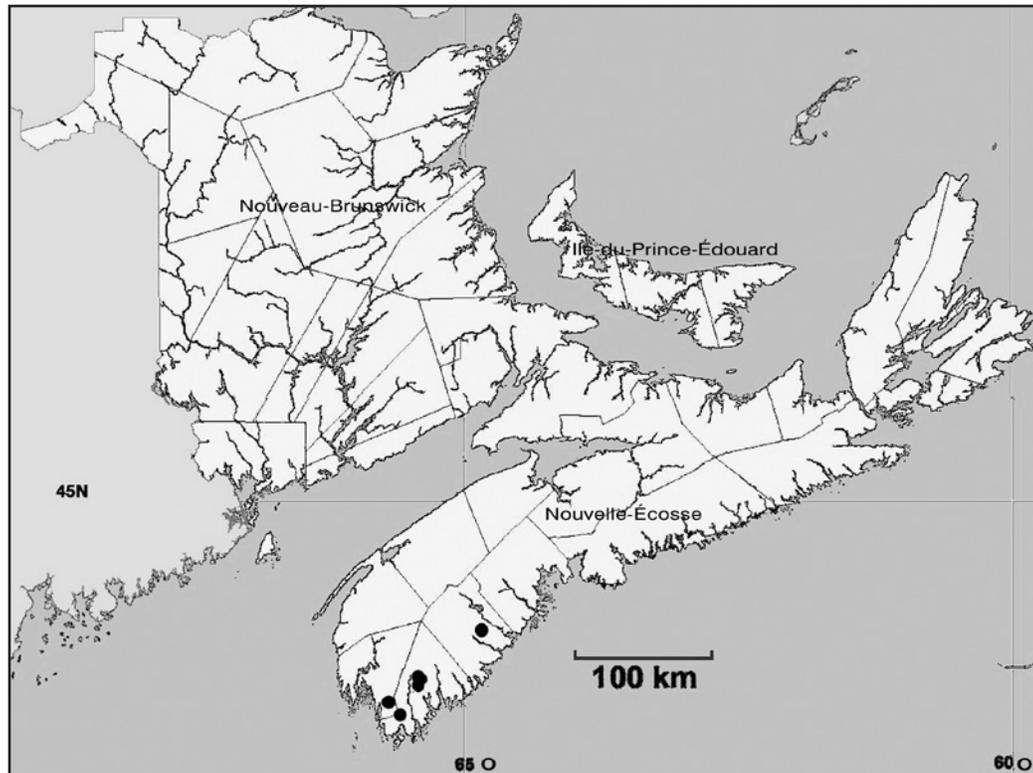
L'éléocharide tuberculée est endémique à la plaine côtière atlantique. L'espèce est surtout commune dans la partie sud de son aire de répartition, dans la portion de la plaine côtière atlantique allant du Texas au New Jersey. Elle est rare dans le nord-est des États-Unis. Au Canada, elle ne compte que cinq populations connues, réparties entre six lacs du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. L'aire de répartition canadienne de l'espèce a une superficie de seulement 873 km², dont moins de 1 km² est réellement occupé par les populations.

Habitat

Dans la partie canadienne de son aire de répartition, l'éléocharide tuberculée est confinée à des substrats tourbeux ou sableux dégagés ainsi qu'à des tapis de tourbe flottants, le long des rives de lacs. La plante pousse dans la partie du rivage qui est inondée chaque printemps et est fréquemment inondée en fin d'été et en automne, si l'année est pluvieuse, ce qui rend difficile la détection de l'espèce certaines années. L'espèce a une capacité de compétition relativement faible et a besoin d'une perturbation périodique, procurée par l'inondation et l'érosion glacielle, pour que les espèces plus compétitives ne puissent pas la supplanter dans son habitat riverain.

Biologie

L'espèce est vivace et vit peut-être assez longtemps, mais on ne dispose d'aucune preuve directe de sa longévité. En Nouvelle-Écosse, la plante produit une abondance de graines, mais la viabilité des graines n'a pas été vérifiée au moyen d'essais, et ce mode de reproduction de l'espèce n'a pas été observé sur le terrain. La plante ne semble pas se reproduire par voie végétative, outre l'expansion de ses denses touffes. Par conséquent, les touffes peuvent être considérées comme des individus aux fins de la présente évaluation. On a observé que l'espèce peut se propager à l'intérieur d'un même lac par fragmentation et dérive des tapis de tourbe



Aire de répartition canadienne de l'éléocharide tuberculée indiquée par des points.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, avril 2010

où elle pousse. La sauvagine pourrait jouer un rôle important dans la dispersion à grande distance. Selon les observations faites dans le cas d'autres espèces d'éléocharides des milieux humides fluctuants et d'autres d'espèces riveraines de la plaine côtière atlantique, il semble que le maintien d'un réservoir de semences à long terme pourrait être important pour la persistance de l'espèce dans un site donné, mais on ne connaît pas l'importance relative du réservoir de semences et de la survie à l'état végétatif en cas de période prolongée de hautes eaux.

Taille et tendances des populations

Les effectifs totaux des populations canadiennes d'éléocharide tuberculée ne sont pas connus de manière exacte. En 2008, l'effectif estimatif de la population du lac Barrington était de 150 000 à 200 000 individus. Le Grand Lac Pubnico, long de 10 km, compte une population de « nombreux milliers » d'individus largement répartis. Les trois autres populations sont beaucoup plus petites, les meilleures estimations allant de 50 à plus de 2 000 individus. Un suivi localisé mené au lac Barrington semble

indiquer que des déclin seraient survenus depuis 2004, causés par la perturbation due aux véhicules tout-terrain, mais on ne sait pas exactement quelle proportion de la population canadienne totale ces déclin apparents peuvent représenter, et on ne sait même pas s'ils touchent l'ensemble de la population du lac Barrington. Au lac Western, une sous-population de seulement 4 individus a déjà été signalée, mais aucun individu n'a été trouvé en 2008, le rivage ayant été inondé par des barrages de castors. La population du Petit Lac Ten Mile, découverte en 2009, a également été inondée à cause des castors. Il se peut que l'inondation due aux castors ait à long terme un impact neutre ou même positif si le niveau des eaux finit par baisser, car on sait que l'espèce a besoin de fluctuations du niveau des eaux et est probablement bien adaptée à ces fluctuations; cependant, on ne sait pas combien de temps les individus matures ou le réservoir de semences peuvent survivre à l'inondation.

Facteurs limitatifs et menaces

Le substrat de tourbe dont a besoin l'éléocharide tuberculée est fragile et sensible aux activités

humaines. L'utilisation de véhicules tout-terrain (VTT) semble constituer une certaine menace pour la plus grande des populations, celle du lac Barrington. Le développement foncier des rives se poursuit au lac Barrington et dans une moindre mesure au Grand Lac Pubnico. Ce développement contribue sans doute à une circulation accrue de VTT dans les populations riveraines d'éléocharide tuberculée, mais son impact direct est jusqu'à présent demeuré léger et localisé par rapport à l'ensemble de la population canadienne. La menace que constitue le développement foncier des rives devrait demeurer relativement faible au cours des dix prochaines années.

Importance de l'espèce

L'éleocharide tuberculée est une espèce intéressante du point de vue biogéographique, car elle fait partie d'un cortège d'espèces endémiques à la plaine côtière atlantique qui comportent des populations isolées en Nouvelle-Écosse. Comme les populations d'éleocharide tuberculée de Nouvelle-Écosse sont très isolées et situées à la limite nord de l'aire de répartition de l'espèce, elles pourraient contribuer de manière importante à la diversité génétique de l'espèce.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

Le COSEPAC a désigné l'éleocharide tuberculée « espèce menacée » en mai 2000; l'espèce est actuellement inscrite comme « espèce menacée » à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* fédérale et est désignée menacée (*Threatened*) aux termes de l'*Endangered Species Act* de la Nouvelle-Écosse. L'espèce est considérée comme en voie de disparition (*Endangered*) au Maine, en Pennsylvanie et au New Hampshire (où on n'en connaît que des mentions historiques) ainsi que menacée (*Threatened*) dans l'État de New York. L'espèce est plus commune dans la partie plus méridionale de son aire de répartition. En Nouvelle-Écosse, son habitat est généralement constitué de rivages faisant partie des terres de la Couronne provinciales; d'ailleurs, dans l'ensemble des secteurs où l'espèce est présente, un peu plus de la moitié des terrains riverains font partie des terres de la Couronne provinciales. Cependant, le fait que ces terres appartiennent à la Couronne ne semble pas limiter la perturbation de l'habitat de l'espèce par les VTT. ■

Érioderme mou



Photo : © Robert Cameron

Nom scientifique

Erioderma mollissimum

Taxon

Lichens

Situation du COSEPAC

En voie de disparition

Air de répartition canadienne

Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse,
Terre-Neuve-et-Labrador

Justification de la désignation

Ce grand lichen foliacé n'est présent au Canada qu'en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et sur l'île de Terre-Neuve, où il vit dans des forêts côtières fraîches et humides dominées par le sapin baumier. Bien qu'il y ait 24 sites connus pour le lichen dans ces régions, peu d'individus (133 thalles) sont connus. Malgré des relevés récents qui ont permis d'accroître le nombre de localités connues, le lichen a disparu de 11 sites depuis les 30 dernières années. Ce lichen constitue un indicateur sensible de la pollution atmosphérique et des précipitations acides, qui constituent les principales menaces pour l'espèce. Les autres menaces incluent l'exploitation forestière et le broutage par les orignaux.

Description et importance de l'espèce sauvage

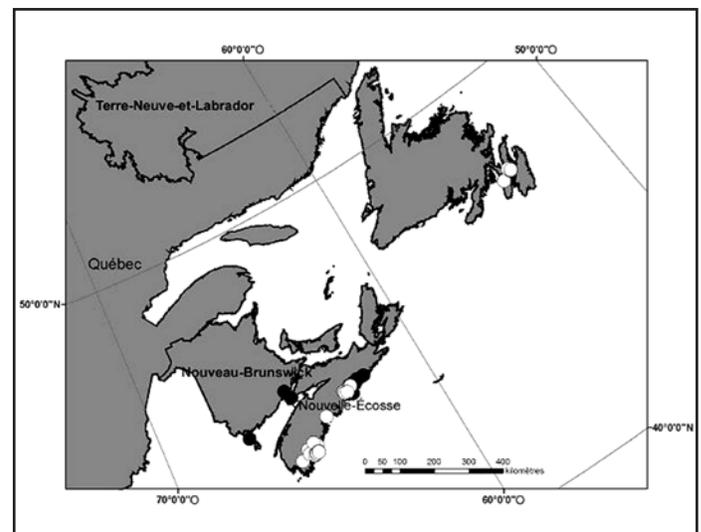
Erioderma mollissimum est un macrolichen foliacé. La surface supérieure du thalle est brun-gris et a une texture de feutre. Lorsqu'elle est mouillée, elle devient vert gris. Le thalle peut atteindre 12 cm

de largeur et comporte des lobes larges de 1 cm disposés radialement et lâchement fixés au substrat. La surface inférieure du thalle est dépourvue de cortex (couche protectrice extérieure) et est brun clair, densément pubescente, sauf pour la marge, qui est glabre et plus pâle. Des sorédies (propagules asexuées) granuleuses et bleuâtres apparaissent sur la marge des lobes des vieilles parties du thalle et parfois dans des ouvertures de la surface supérieure. Le partenaire photosynthétique du lichen est une cyanobactérie du genre *Scytonema*, ce qui est rare chez les lichens poussant au nord des régions subtropicales.

L'E. mollissimum fait partie d'un cortège de cyanolichens rares des forêts côtières humides de l'est de l'Amérique du Nord. À l'échelle mondiale, les populations canadiennes sont isolées par rapport aux autres populations de l'espèce, qui se trouvent principalement en zone tropicale ou subtropicale. Par ailleurs, les cyanolichens, groupe auquel appartient l'*E. mollissimum*, sont d'utiles indicateurs des précipitations acides et de la pollution atmosphérique.

Répartition

L'Erioderma mollissimum se rencontre principalement en zone tropicale ou subtropicale, dans des forêts nuageuses montagnardes. La plupart des occurrences connues se trouvent en Amérique centrale et en Amérique du Sud, à des altitudes de 1 600 à 3 400 m. L'espèce a une répartition mondiale



Répartition historique et actuelle de l'Érioderme mou au Canada. Les cercles blancs indiquent les occurrences actuelles connues, tandis que les cercles noirs indiquent les occurrences historiques.

Source : Rapport de situation du COSEPAC, novembre 2009

disjointe, puisqu'elle est également présente dans l'est de l'Amérique du Nord, dans une zone côtière du sud-ouest de l'Europe et dans l'est de l'Afrique. En Amérique du Nord, l'espèce n'a été signalée que dans les monts Great Smoky (au Tennessee et en Caroline du Nord) ainsi que dans certaines zones côtières brumeuses du Canada atlantique.

Habitat

Au Canada, l'*Erioderma mollissimum* se rencontre dans des forêts conifériennes côtières humides dominées par le sapin baumier. Le climat de ces forêts se caractérise par des étés frais, des hivers relativement doux et des précipitations abondantes. Les forêts côtières sont densément parsemées de tourbières, et l'*E. mollissimum* se rencontre souvent à proximité de ces tourbières. À Terre-Neuve, l'espèce pousse sur des troncs de sapin baumier, tandis qu'en Nouvelle-Écosse elle pousse sur des troncs de sapin baumier, d'érable rouge et de bouleau jaune. Au Nouveau-Brunswick, un thalle a été trouvé sur une roche recouverte de mousses.

Biologie

L'*Erioderma mollissimum* appartient à un groupe de lichens appelés « cyanolichens ». Chez ces lichens, un des partenaires de la symbiose est un champignon, tandis que l'autre est une cyanobactérie, responsable de la photosynthèse et de la fixation de l'azote atmosphérique. Les apothécies (structures de reproduction sexuée, renfermant des ascospores) sont extrêmement rares en Amérique du Nord. La reproduction s'effectue soit par fragmentation du thalle, soit au moyen de structures spécialisées appelées « sorédies ». Les sorédies sont plus grosses que les ascospores, ce qui limite la dispersion du lichen. Dans le cas de l'*E. mollissimum*, la distance de dispersion ne dépasse sans doute pas quelques centaines de mètres. La fragmentation permet également une dispersion du lichen, mais uniquement sur le tronc d'arbre où pousse le thalle parental. Cependant, il est possible que la fragmentation contribue à la persistance à long terme du lichen, à l'intérieur d'un site donné. L'*E. mollissimum* a besoin d'un milieu très humide pour prospérer, et il est sensible aux pluies acides et aux autres formes de pollution atmosphérique.

Taille et tendances des populations

Seulement 133 thalles adultes et 50 thalles juvéniles de l'*Erioderma mollissimum* ont été

répertoriés au Canada. C'est la Nouvelle-Écosse qui héberge la plus grande population connue, réunissant 118 adultes et 23 juvéniles répartis entre 20 occurrences. À Terre-Neuve, dans la presqu'île d'Avalon, il existe 4 occurrences connues, totalisant 15 adultes et 27 juvéniles. Selon certaines observations, la population pourrait être en déclin, particulièrement en Nouvelle-Écosse. Au moins 80 % des sites d'occurrence signalés en Nouvelle-Écosse depuis le début des années 1980 n'abritent plus l'*E. mollissimum*. Il semble également que le taux d'occupation des parcelles d'habitat potentiel a diminué en Nouvelle-Écosse. L'*E. mollissimum* est très probablement disparu du Nouveau-Brunswick.

Menaces et facteurs limitatifs

Comme les autres cyanolichens, l'*Erioderma mollissimum* est extrêmement sensible à la pollution atmosphérique et aux pluies acides. On prévoit que les émissions de polluants acidifiants devraient diminuer dans l'est de l'Amérique du Nord au cours des 12 prochaines années, mais certains projets de développement, à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, risquent de faire augmenter ces émissions localement. L'exploitation forestière pourrait limiter l'habitat, et d'autres types de développement provoquent la destruction de forêts. La diminution de la fréquence du brouillard ainsi que le broutage par des limaces introduites pourraient également constituer des menaces.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

L'*Erioderma mollissimum* n'est pas encore une espèce désignée aux fins de la *Loi sur les espèces en péril*, et il n'est protégé par aucune loi provinciale. La province de la Nouvelle-Écosse a inscrit l'espèce sur sa liste rouge des espèces que l'on sait ou croit en péril, tandis que le Centre de données sur la conservation du Canada atlantique lui a attribué la cote S1. À l'échelle mondiale, la cote G4G5 a été attribuée à l'espèce. À l'heure actuelle, une seule occurrence de l'espèce, celle du parc provincial Thomas Raddall, en Nouvelle-Écosse, est située dans une zone entièrement protégée. Les occurrences situées près de Blandford, du lac Webber et de l'étang Dooks, en Nouvelle-Écosse, pourraient bientôt jouir d'une protection. Toutes les occurrences situées à Terre-Neuve se trouvent sur des terres de la Couronne mais ne jouissent d'aucune protection juridique. ■

Goglu des prés



Photo : © Photos.com 2010

Nom scientifique

Dolichonyx oryzivorus

Taxon

Oiseaux

Situation du COSEPA

Menacée

Air de répartition canadienne

Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador

Justification de la désignation

Plus de 25 % des effectifs de la population mondiale de cette espèce d'oiseau des prairies se reproduit au Canada, soit la partie nord de l'aire de répartition de l'espèce. L'espèce a subi de graves déclin depuis la fin des années 1960. Ces déclin se sont poursuivis au cours des dix dernières années, particulièrement dans le centre de son aire de répartition dans l'est du Canada. Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont la mortalité accidentelle causée par les activités agricoles, la perte et la fragmentation de l'habitat, l'exposition aux pesticides et le contrôle aviaire aux sites de repos dans l'aire d'hivernage.

Information sur l'espèce

Le Goglu des prés est un passereau de taille moyenne. Le plumage des parties inférieures des mâles est noir, mais celui des parties supérieures est

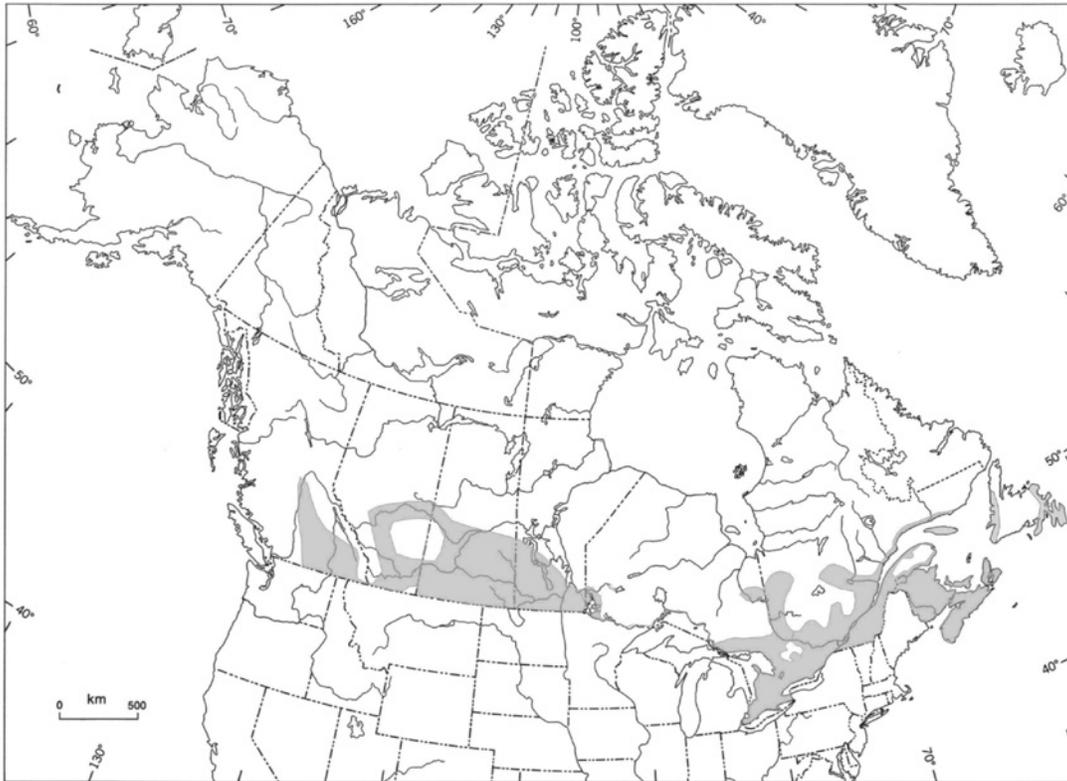
d'une coloration plus pâle. Le plumage des femelles est beige clair liséré de marron et elles peuvent être confondues avec certaines espèces de bruants. Le Goglu des prés a un bec en forme de cône, une queue raide composée de plumes au bout pointu et des ongles de doigt postérieur longs. Le plumage des mâles, hors de la période de reproduction, et celui des jeunes est semblable au plumage des femelles. Aucune sous-espèce du Goglu des prés n'est actuellement reconnue.

Répartition

En Amérique du Nord, l'aire de reproduction du Goglu des prés comprend la partie sud de toutes les provinces canadiennes (de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve-et-Labrador) et s'étend vers le sud jusqu'au nord-ouest, au centre-nord et au nord-est des États-Unis. Cette espèce est absente du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Le Goglu des prés hiverne dans le sud de l'Amérique du Sud, à l'est des Andes en Bolivie, au Brésil, au Paraguay et en Argentine.

Habitat

Auparavant, le Goglu des prés nichait dans la prairie à herbes hautes du centre-ouest des États-Unis et du centre-sud du Canada. Une bonne partie de la prairie a été transformée en terres agricoles il y a près d'un siècle. Durant la même période, les forêts de l'est de l'Amérique du Nord ont été transformées en prairies de fauche et en prés offrant un habitat aux oiseaux. Depuis la conversion de la prairie en terres cultivées et le défrichage des forêts de l'est, le Goglu des prés niche dans les cultures fourragères (p. ex. prairies de fauche et pâturages dominés par une diversité d'espèces, notamment le trèfle, la phléole et le pâturin des prés et les plantes à feuilles larges). On retrouve également le Goglu des prés dans différents habitats de prairie, notamment les prairies humides, les tourbières herbacées et les champs abandonnés composés majoritairement d'herbes hautes, les restants de prairie vierge non cultivée (prairie à herbes hautes), les cultures sans labour, les petits champs de grains, les sites d'exploitation minière à ciel ouvert restaurés et les champs irrigués des zones arides. Cette espèce est moins présente dans les prairies à herbes courtes, les luzernières ou les monocultures en rangs (p. ex. maïs, soja, blé), même si son utilisation des luzernières varie selon les régions.



Aire de reproduction du Goglu des prés au Canada.

Source : Rapport de situation du COSEPAC, avril 2010

Biologie

Le Goglu des prés est une espèce au comportement semi-colonial souvent polygame (en fonction de la région et de l'habitat). Les premiers adultes reviennent des aires d'hivernage vers la mi-mai. Dès leur arrivée dans les aires de reproduction, les mâles établissent leur territoire par des vols et des chants de parade nuptiale. Les femelles construisent les nids, toujours au niveau du sol, habituellement à la base de grandes plantes latifoliées. Chaque couvée contient en général de 3 à 7 œufs. Les oisillons sont nourris par les deux parents pendant 10 ou 11 jours et les jeunes à l'envol sont nourris pendant au moins une semaine. Le Goglu des prés a une durée de vie de cinq ans.

Taille et tendances des populations

Au Canada, la population du Goglu des prés est estimée se composer de 1,8 à 2,2 millions d'oiseaux nicheurs. Les données du Relevé des oiseaux nicheurs (BBS) d'Amérique du Nord pour la période

allant de 1968 à 2008 indiquent un déclin important de l'ordre de 5,2 % par an au Canada, soit une perte de 88 % de la population au cours des 40 dernières années. En ce qui concerne la dernière décennie (1998 à 2008), les données du Relevé indiquent un déclin important de l'ordre de 4,6 % par an, soit une diminution de 38 % de la population au cours de cette période.

Facteurs limitatifs et menaces

On a déterminé que les principales raisons du déclin de la population du Goglu des prés étaient : 1) la mortalité accidentelle liée aux activités agricoles comme la fenaison qui détruit les nids et tue les adultes; 2) la perte de l'habitat causée par la conversion des cultures fourragères en cultures intensives de grains et autres cultures en rangs; 3) la fragmentation de l'habitat, qui conduit à des taux de prédation plus élevés des nids situés près des bordures; et 4) l'utilisation des pesticides dans les aires de reproduction et d'hivernage, qui peut être une cause de mortalité directe et indirecte.

Importance de l'espèce

Compte tenu de sa présence généralement importante dans les cultures fourragères et de la quantité importante d'insectes ravageurs dont il se nourrit, le Goglu des prés peut présenter des avantages pour l'agriculture dans les aires de reproduction.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

Au Canada, le Goglu des prés ainsi que ses nids et ses œufs sont protégés en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. Cette espèce est considérée comme une espèce non en péril à l'échelle mondiale (cote G5) par NatureServe (2009). ■

Gomphe de Laura



Photo : © Allan Harris

Nom scientifique

Stylurus laurae

Taxon

Arthropodes

Situation du COSEPAC

En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

Ontario

Justification de la désignation

Cette libellule attrayante de l'est de l'Amérique du Nord n'est connue qu'à deux localités dans le sud-ouest de l'Ontario, dans des ruisseaux sableux à cours exceptionnellement rapide. L'espèce a une très petite aire de répartition au Canada, et des preuves indiquent que son habitat connaît un déclin continu.

Information sur l'espèce

Le gomphe de Laura (*Stylurus laurae*) appartient à la famille des Gomphidés et à l'ordre des Odonates, qui inclut les libellules et les demoiselles. Au sein du genre *Stylurus*, le gomphe de Laura est une espèce de taille relativement grande (longueur totale : de 60 à 64 mm). La partie avant du thorax est marquée de deux bandes divergentes pâles qui n'atteignent pas le collier. Le collier est interrompu par une ligne foncée. L'abdomen est foncé sur les côtés, avec une étroite bande médiodorsale jaune fragmentée à l'extrémité de l'abdomen, qui est modérément dilatée chez les mâles, plus faiblement chez les femelles.

Répartition

L'aire de répartition du gomphe de Laura comprend l'Ontario et 17 États de l'est des États-Unis. La zone d'occurrence maximale mondiale s'élève à environ 1,5 million de km². Au Canada, le gomphe de Laura se rencontre uniquement dans les ruisseaux Big et Big Otter, dans le sud de l'Ontario. L'espèce a été observée pour la première fois au Canada en 1999. La zone d'occurrence maximale de l'espèce au Canada est évaluée à 256 km², mais celle-ci occupe une zone inférieure à 22 km² (grille de 1 km x 1 km) ou à 60 km² (grille de 2 km x 2 km).

Habitat

Les ruisseaux petits à moyens non pollués à fond sableux ou limoneux constituent l'habitat larvaire typique. Une végétation arborée et arbustive surplombante est habituellement présente. Les adultes se dispersent vers la forêt riveraine avoisinante après l'émergence et se perchent habituellement en se suspendant à la végétation, entre 0,5 et 6 m au-dessus de l'eau. Les mâles sont rarement observés et passent apparemment la majeure partie de leur temps au niveau de la cime des arbres. À la fin des années 1800, l'exploitation forestière et la conversion des forêts en terres agricoles a provoqué une importante érosion des sols, mais la mise en place de programmes de reboisement au début des années 1900 a permis de restaurer le couvert forestier jusqu'aux niveaux actuels. Si la qualité de l'habitat terrestre semble s'être améliorée,



Aire de répartition du Gomphe de Laura au Canada.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, avril 2010

celle de l'habitat aquatique semble s'être dégradée sous l'effet de l'augmentation de la pollution par les chlorures, les nitrates et le phosphore, elle-même aggravée par l'effet de concentration résultant du prélèvement continu de l'eau à des fins d'irrigation. À l'échelle du bassin hydrographique, le prélèvement d'eau à des fins d'irrigation et à d'autres fins peut réduire considérablement le débit des deux ruisseaux, en particulier durant les étés secs, et ainsi causer une augmentation de la demande en oxygène et une réduction de l'habitat. Les barrages érigés dans les bassins des ruisseaux Big et Big Otter ont probablement déjà causé une perte d'habitat de rapides dans les réservoirs, une hausse de la température de l'eau et une modification des régimes d'érosion et de sédimentation.

Biologie

Les adultes volent entre le milieu de juillet et le milieu d'août en Ontario. Le comportement d'accouplement de l'espèce n'a pas été décrit. Les larves passent l'essentiel de leur temps enfouies immédiatement sous la surface des sédiments, laissant dépasser l'extrémité de leur abdomen au-dessus des sédiments pour respirer.

La durée de la vie larvaire est inconnue, mais elle s'éleve probablement à au moins deux ans. Avant la mue ultime, les larves gagnent les rives sableuses. Les adultes fraîchement émergés s'éloignent des environs immédiats du ruisseau pour échapper aux prédateurs jusqu'à ce que leur exosquelette durcisse et leur permette de voler rapidement.

Les adultes sont probablement des prédateurs généralistes et opportunistes et s'alimentent de petits insectes volants. Les larves chassent à l'affût, cachées dans les sédiments, et capturent leurs proies à l'aide de leur labium préhensile.

Les prédateurs des adultes incluent les oiseaux, les grenouilles et les libellules de plus grande taille. Les larves sont la proie des oiseaux aquatiques, des poissons, des tortues, des larves d'espèces de libellules de plus grande taille et d'autres insectes prédateurs.

Taille et tendances des populations

Le gomphe de Laura a été observé pour la première fois au Canada en 1999, et il ne se rencontre qu'à deux localités. Aucune estimation précise de la taille de la population n'est disponible. Les tendances de la population sont également inconnues.

Menaces et facteurs limitatifs

La principale menace qui pèse sur le gomphe de Laura est la dégradation de l'habitat aquatique causée par la pollution, le prélèvement d'eau à des fins d'irrigation et les espèces envahissantes (en particulier le gobie à taches noires). La mortalité accidentelle résultant de collisions avec des véhicules et la retenue des eaux courantes par des barrages sont des menaces potentielles pour l'espèce aux deux localités canadiennes.

Importance de l'espèce

Le gomphe de Laura est si peu commun et passe si facilement inaperçu dans une bonne partie de son aire de répartition qu'il est inconnu de la majorité des gens. Toutefois, de façon générale, la popularité des libellules augmente de plus en plus, comme en témoigne le nombre croissant de guides de terrain et d'activités organisées de dénombrement des libellules. La présence du gomphe de Laura est également indicatrice d'une eau de bonne qualité.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

À l'échelle mondiale, le gomphe de Laura est actuellement classé apparemment non en péril (*apparently secure*). Il est classé gravement en péril (*critically imperilled*) au Canada et apparemment non en péril aux États-Unis, mais les lois portant sur les espèces en péril des deux pays ne lui confèrent aucune protection. À l'échelle infranationale (État ou province), il est classé gravement en péril en Ontario et, dans 8 des 17 États où il se trouve, son classement varie de gravement en péril à vulnérable (*vulnerable*). Aucun des 2 sites connus au Canada ne se trouve dans un parc provincial ou fédéral. Au Canada, les milieux riverains sont protégés à titre d'habitat du poisson en vertu de la *Loi sur les pêches* du Canada. ■

Grive de Bicknell



Photo : © Dan Busby

Nom scientifique

Catharus bicknelli

Taxon

Oiseaux

Situation du COSEPAC

Menacée

Aire de répartition canadienne

Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse

Justification de la désignation

L'espèce occupe l'une des aires de reproduction les plus restreintes parmi les oiseaux forestiers de l'Amérique du Nord. Elle habite les forêts des zones côtières fraîches et subalpines, ainsi que les forêts en régénération d'altitude de plus de 600 m au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans le nord-est des États-Unis. Elle hiverne dans les Grandes Antilles, où la plus grande partie de sa population semble se trouver en République dominicaine. Malgré la difficulté de faire un suivi adéquat de l'espèce, tous les indices disponibles sur les tendances indiquent des déclinés importants de la population et de la zone d'occupation. Les résultats préliminaires découlant du projet de l'Atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes indiquent un déclin de 40 % dans l'aire occupée depuis les trois dernières générations, alors que les résultats du Programme d'étude des oiseaux de haute altitude indiquent des déclinés plus graves dans les mêmes régions. Bien que les raisons du déclin ne soient pas claires, la perte d'habitat dans les aires d'hivernage, les pratiques de gestion telles que la coupe d'éclaircie

précommerciale dans les forêts en régénération ainsi que le changement climatique mènent à une réduction de l'habitat convenable de haute altitude.

Information sur l'espèce

La Grive de Bicknell est la plus petite des grives nordiques du genre *Catharus*. Le mâle et la femelle portent des plumes distinctives d'un brun chaud sur le dos; les plumes primaires repliées et celles du haut de la queue ont une teinte brun châtain. L'espèce ressemble aux autres grives nordiques du genre *Catharus*, particulièrement la Grive à joues grises.

Répartition

L'aire de reproduction de la Grive de Bicknell est fragmentée et une des plus restreintes parmi les oiseaux forestiers de l'Amérique du Nord. On ne la trouve qu'à haute altitude dans les montagnes du nord-est des États-Unis et du sud-est du Canada, ainsi que dans certaines zones de basses terres et côtières. L'espèce serait disparue de sites qu'elle occupait auparavant, surtout à la périphérie de son aire de répartition.

La Grive de Bicknell hiverne dans les Grandes Antilles et la majeure partie de la population se trouverait en République dominicaine. L'espèce est également présente en petits nombres dans le sud-ouest et l'est d'Haïti et dans la Sierra Maestra du sud-est de Cuba.

Habitat

La Grive de Bicknell est une espèce spécialiste en matière d'habitat, généralement associée à des milieux forestiers denses et non perturbés ou à des milieux perturbés en milieu de succession vigoureuse



Photo : © Dan Busby

dominés par le sapin baumier et présentant une forte densité de tiges (> 10 000-15 000 par hectare). On lui reconnaît trois types d'habitat de nidification : forêts montagnardes (de haute altitude), basses terres côtières et forêts industrielles des hautes terres. Dans les zones montagnardes de haute altitude, l'espèce occupe des forêts non perturbées et des forêts en régénération perturbées par des sapinières en vagues, des chablis, des dommages attribuables à la neige ou à la glace, le feu ou des infestations d'insectes (p. ex. la tordeuse des bougeons de l'épinette) et caractérisées par des conifères morts sur pied et une dense régénération en sapin baumier. Elle fréquente aussi des peuplements d'arbres rabougris perturbés de façon chronique. En zone côtière, elle choisit des peuplements denses de sapins et d'épinettes maintenus par de fraîches brises océaniques et une forte pluviosité. Dans les forêts industrielles des hautes terres, on trouve la Grive de Bicknell dans de denses peuplements résineux ou, parfois, dans des peuplements mixtes de seconde venue en régénération.

Biologie

La Grive de Bicknell a un système de reproduction inhabituel caractérisé par de multiples partenaires mâles et femelles. Dans une même saison, un mâle peut être géniteur de nichées dans différents nids, mais il ne nourrit pas nécessairement tous ses oisillons. Les mâles ne sont pas territoriaux et leurs domaines vitaux se chevauchent habituellement. Le domaine vital d'un mâle peut chevaucher les domaines vitaux de deux femelles, lesquels ne se chevauchent habituellement pas.

L'espèce présente un rapport des sexes très inégal, soit de 1 femelle pour 1,49 à 3 mâles. Le taux de survie des adultes estivants a été estimé à $0,65 \pm 0,04$ (\pm erreur type) au Vermont, et à $0,28 \pm 0,11$ pour les femelles et à $0,63 \pm 0,07$ pour les mâles au Québec. La prédation dans les sites de reproduction pourrait être un important facteur limitatif de la productivité de la Grive de Bicknell. Le record de longévité de l'espèce est de 11 ans, tandis que l'âge moyen annuel varie de 1,73 à 2,44 ans. La durée d'une génération est estimée à 2 ou 3 ans.

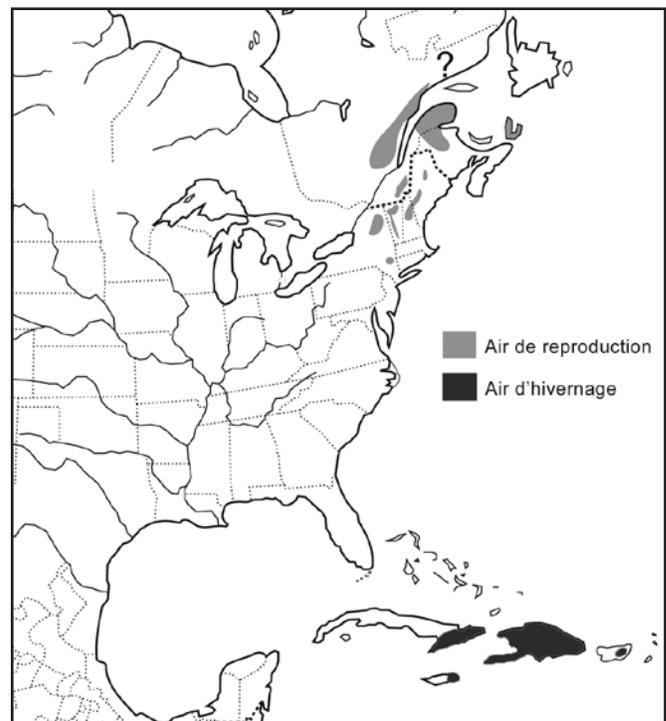
Taille et tendances des populations

On estime que la population canadienne de Grives de Bicknell compte entre 40 570 et 49 258 individus.

Selon les résultats obtenus pour le deuxième atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes, l'aire de répartition de l'espèce aurait diminué de plus de 40 % depuis dix ans. Les données du programme d'étude des oiseaux de haute altitude (High Elevation Landbird Program) montrent aussi que, de 2002 à 2008, il y a eu des déclinés marqués de 20,2 % par an et de 18,9 % par an au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse respectivement, ce qui correspond à des pertes de plus de 70 % de la population. Les données du programme de suivi au mont Gosford (Québec) montrent aussi une baisse significative des taux d'occupation des sites de relevé de 2001 à 2007, même si l'abondance des Grives de Bicknell aux sites occupés n'a pas varié significativement durant cette période.

Facteurs limitatifs et menaces

Dans les lieux de reproduction, les pratiques d'aménagement forestier comme l'éclaircie précommerciale réduisent la quantité d'habitat de nidification à moyen terme en réduisant considérablement la densité des tiges de sapins



Aire de répartition mondiale de la Grive de Bicknell, avec l'air de reproduction et l'air d'hivernage.

Source: "Birds of North American Online" <http://bna.birds.cornell.edu/bna>, Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY

baumiers. La hausse des températures attribuable aux changements climatiques favorise l'avancée en altitude de l'écotone entre la forêt de feuillus et la forêt montagnarde de sapins baumiers et d'épinettes, ce qui réduit la quantité d'habitat de reproduction de la Grive de Bicknell. La multiplication des tours de communications, des éoliennes et des projets récréatifs dans l'aire de reproduction de l'espèce contribue aussi aux pertes et à la fragmentation de son habitat.

Il y a eu d'importantes pertes d'habitat d'hivernage sur l'île d'Haïti (que se partagent Haïti et la République dominicaine), où se trouve la majeure partie de l'aire d'hivernage de l'espèce. La conversion de ces terres pour des activités humaines est sans doute le principal facteur responsable du déclin de l'espèce, et rien n'indique un ralentissement de ce phénomène.

Importance de l'espèce

C'est un défi pour les ornithologues de trouver la Grive de Bicknell parce qu'elle occupe un habitat forestier impénétrable et isolé, situé en haute altitude. L'espèce pourrait constituer un indicateur à long terme de la santé des milieux forestiers subalpins et de leurs populations d'oiseaux.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

La Grive de Bicknell est protégée au Canada en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et aux États-Unis par le *Migratory Bird Treaty Act of 1918*. Le COSEPAC l'a désignée « espèce préoccupante » en avril 1999, et elle est inscrite comme « espèce préoccupante » à l'annexe 3 de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada. Elle est désignée « espèce vulnérable » au Québec et est classée espèce vulnérable (*Vulnerable*) en Nouvelle-Écosse et espèce possiblement en péril au Nouveau-Brunswick.

Aux États-Unis, la Grive de Bicknell est inscrite à la Audubon Watchlist comme espèce « rouge » et à la liste des espèces dont la conservation est une priorité à l'échelle nationale (Birds of Conservation Concern – *National Concern*) du Fish and Wildlife Service des États-Unis. Elle est désignée espèce préoccupante (*Special Concern species*) et espèce pour laquelle des mesures de conservation sont le plus nécessaires (*Species of Greatest Conservation Need; SGCN*) dans l'État de New York, au Vermont, au New Hampshire et dans le Maine. Le programme Partenaires d'envol considère la Grive de Bicknell comme l'espèce migratrice néotropicale dont la conservation est la plus prioritaire dans le nord-est de l'Amérique. Elle est inscrite comme espèce vulnérable à la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). ■

Hémileucin du ményanthe



Photo : © Allan Harris

Nom scientifique

Hemileuca sp.

Taxon

Arthropodes

Situation du COSEPA

En voie de disparition

Air de répartition canadienne

Ontario

Justification de la désignation

Ce très rare papillon nocturne est connu seulement dans l'État de New York et en Ontario. En Ontario, on trouve cette espèce dans deux fens largement éloignés l'un de l'autre. L'espèce est vulnérable aux effets de plantes exotiques envahissantes, particulièrement le roseau commun, qui supplantent l'espèce végétale dont elle préfère se nourrir, soit le ményanthe. L'habitat de l'espèce est vulnérable à l'inondation ou à l'assèchement potentiel qui résulterait d'une manipulation des niveaux d'eau au site principal.

Information sur l'espèce

Les hémileucins (*Hemileuca*) forment un genre relativement bien étudié et diversifié de papillons. Même si son statut taxinomique demeure incertain, l'hémileucin du ményanthe est la seule espèce du genre *Hemileuca* dans l'est du Canada. Ce papillon actif de jour et facilement reconnaissable est écologiquement distinct de l'hémileucin rencontré dans les prairies, qui exploite une plante hôte différente et fréquente des habitats plus secs.

Les adultes ont une envergure moyenne (mâles : de 26 à 32 mm; femelles : de 32 à 36 mm). Ils se reconnaissent facilement à leurs ailes noir et blanc marquées chacune d'une tache discale.

Répartition

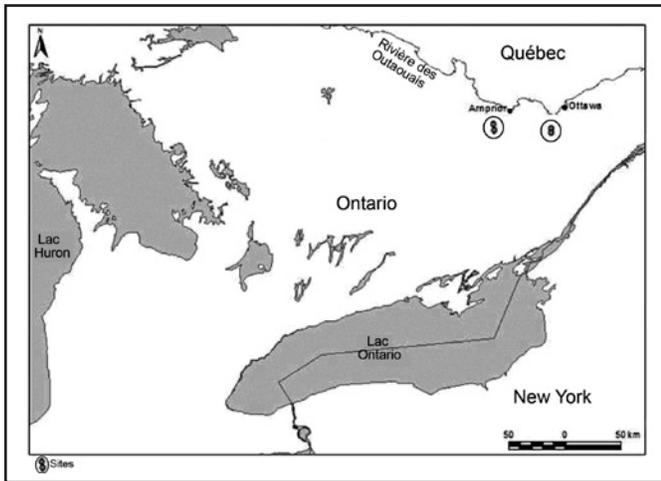
Les seules populations connues de l'hémileucin du ményanthe se trouvent en Ontario et dans l'État de New York. Au Canada, l'espèce occupe 4 sites dans l'est de l'Ontario. D'ailleurs, 2 de ces sites se trouvent près de Richmond, au sud d'Ottawa, et les 2 autres, environ 50 km plus à l'ouest, près de White Lake. Chaque paire de sites est considérée comme un emplacement distinct exposé à des menaces potentielles différentes. La zone occupée par l'espèce au Canada couvre moins de 3 km².

Habitat

Au Canada, l'hémileucin du ményanthe se rencontre dans des tourbières minérotrophes (fens) non arborées à assise calcaire et à tapis végétal à dominance de graminoides et de petits arbustes. Les effectifs larvaires atteignent leur abondance maximale dans les portions de tourbière dominées par le marisque inerme ou le carex à fruits tomenteux et parsemées de petits étangs peu profonds abritant la plante hôte principale de l'espèce, le ményanthe trifolié (couramment appelé trèfle d'eau). Les buttes de sphaigne (*Sphagnum* spp.) adjacentes peuplées d'arbustes et de sujets rabougris de mélèze laricin ou de thuya occidental constituent des sites propices à la nymphose.

Biologie

L'hémileucin du ményanthe est un Saturniidé qui vole le jour et qui produit une génération par année. Les adultes émergent à la fin de septembre. Les femelles déposent leurs œufs en bagues spiralées pouvant contenir plusieurs centaines d'œufs sur les tiges de divers arbustes, principalement le myrique baumier ou le bouleau nain. Les œufs éclosent à la fin de mai ou au début de juin. Les chenilles du premier stade se nourrissent en groupes, principalement sur la canneberge à gros fruits pendant les quelque 12 premiers jours de leur existence, puis sur le ményanthe trifolié. Les chenilles plus âgées s'alimentent également sur le bouleau nain, les saules et d'autres arbustes. Ces hôtes de remplacement sont probablement utilisés lorsque la plante hôte principale n'est plus disponible. En Ontario, les adultes



Aire de répartition de l'hémileucin du ményanthe au Canada.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, novembre 2009

émergent normalement au cours de la troisième semaine de septembre. Les femelles émergent l'abdomen déjà chargé d'œufs pleinement formés. Elles émettent aussitôt une phéromone pour attirer des mâles, s'accouplent une seule fois et pondent tous leurs œufs au cours de la même journée. Les adultes ne s'alimentent pas.

Ils sont peut-être capables de parcourir plusieurs kilomètres, mais ils ne sont pas de bons voiliers et s'éloignent rarement de la tourbière où ils sont nés. La brièveté de la vie imaginable contribue également à l'isolement des populations.

Taille et tendances des populations

La taille de la population mondiale demeure à évaluer, mais on estime que la moyenne des effectifs combinés des populations de l'Ontario et de l'État de New York oscillent annuellement entre 2 500 et 10 000 individus. Au cours du plus récent relevé effectué au Canada, en 2008, 169 chenilles ont été observées aux 4 sites, et l'on a estimé à environ 6 200 le nombre total de chenilles présentes dans l'habitat propice à l'espèce, ce qui représente environ 3 000 adultes.

L'hémileucin du ményanthe a subi un déclin considérable (de 25 à 90 %) par suite de la disparition de son habitat, en particulier aux États-Unis. Ses effectifs fluctuent considérablement d'une année à l'autre, ce qui complique l'étude des tendances démographiques à long terme, en particulier au Canada, où les sites occupés ont fait l'objet d'une surveillance sporadique seulement. Depuis 1979,

le nombre de chenilles observées à la tourbière Richmond a varié d'un individu seulement à plusieurs milliers d'individus.

Compte tenu de la spécificité de l'espèce à l'égard de son habitat, de la nature isolée des tourbières minérotrophes et de la distance qui sépare les populations ontariennes des populations états-uniennes, la probabilité que des individus de l'État de New York puissent recoloniser des sites propices en cas de disparition d'une ou de plusieurs populations de l'Ontario semble extrêmement faible. Il n'y a probablement aucun échange génétique entre les populations canadiennes et états-uniennes, et même entre les deux paires de populations canadiennes.

Facteurs limitatifs et menaces

Toutes les populations canadiennes d'hémileucin du ményanthe sont vraisemblablement gravement menacées par les modifications de l'habitat, les fluctuations des niveaux d'eau, l'aménagement des terres et, peut-être, les programmes de lutte antiparasitaire. La dégradation de l'habitat causée par les plantes exotiques envahissantes est probablement la menace la plus importante et la plus imminente. Deux espèces, à savoir la sous-espèce européenne du roseau commun et la quenouille à feuilles étroites, ont envahi les sites canadiens et menacent d'étouffer les colonies de plantes hôtes et de provoquer une fermeture du couvert végétal. À la tourbière du lac White, la régulation du niveau des eaux du lac pourrait avoir des répercussions importantes sur l'habitat de l'espèce.

Importance de l'espèce

L'hémileucin du ményanthe partage son habitat spécialisé avec un certain nombre d'autres espèces rares, dont la platanthère blanchâtre de l'Est, rare à l'échelle mondiale. Les hémileucins sont prisés des naturalistes et des entomologistes en raison, notamment, de leurs mœurs diurnes, de leur taille relativement grande et de leur livrée spectaculaire.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

L'hémileucin du ményanthe est classé gravement en péril à l'échelle mondiale par NatureServe, mais son statut taxinomique est incertain. Il figure sur la liste des espèces en voie de disparition (*Endangered*) dans l'État de New York. ■

Hydropore de Bertha

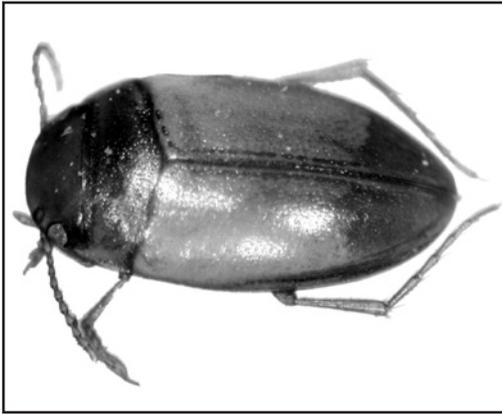


Photo : © Robert E. Roughley

Nom scientifique

Sanfilippodytes bertae

Taxon

Arthropodes

Situation du COSEPAC

En voie de disparition

Air de répartition canadienne

Alberta

Justification de la désignation

Malgré des recherches exhaustives, cette espèce endémique canadienne n'est connue qu'à deux localités dans le sud de l'Alberta, dont une a été détruite. Elle est limitée aux sources naturelles et aux aires de suintement le long des bords de falaise escarpée ou de coudes de rivières. Son habitat est en déclin en raison du piétinement par le bétail et du rabattement de la nappe d'eau en raison des prélèvements aux fins d'irrigation.

Information sur l'espèce

L'hydropore de Bertha (*Sanfilippodytes bertae*), Roughley et Larson, 2000 (Coleoptera : Dytiscidae) se rencontre dans les sources et les zones de suintement naturelles des steppes arides du sud de l'Alberta. Il n'existe pour cette espèce aucune sous-espèce ni aucune autre forme connue. L'adulte présente un aspect typique du genre, exception faite de l'ornementation des élytres. L'adulte mesure moins de 3 mm de longueur et a une forme plutôt ovale (longueur/largeur = de 1,84 à 1,94). La tête et le pronotum sont brun foncé, et les élytres sont

brun jaunâtre et dépourvus de taches ou marques jaunâtres.

Répartition

L'aire de répartition historique de l'hydropore de Bertha comprend 2 ou peut-être 3 localités : 1) la rive nord-ouest de la rivière Oldman, juste en amont du pont de la route 2, à l'ouest de Fort MacLeod, en Alberta; 2) la ville de Fort MacLeod; 3) la localité récemment découverte près du précipice à bisons Head-Smashed-In. Les localités 1 et 2 pourraient en fait n'en constituer qu'une seule et ne contenir ainsi qu'une seule et même population, mais cette question reste à éclaircir. La seule mention signalée depuis 1984 est celle de la localité 3, où se trouve donc la seule population existante.

Habitat

L'habitat de l'hydropore de Bertha se limite aux sources et aux zones de suintement naturelles situées dans le bassin versant de la rivière Oldman, dans le sud de l'Alberta. Les sources et les zones de suintement des localités 1 et 2 avaient pour particularité de prendre naissance dans les berges de la rivière, à peu près au niveau de la ligne des hautes eaux printanières. Les relevés effectués dans les sources et les zones de suintement de la région où ont été faites les premières collectes ont conduit à la capture d'un seul spécimen, à la source d'un cours d'eau situé près du précipice à bisons Head-Smashed-In. Ce milieu est constitué d'un mince filet d'eau sortant d'une fissure située environ à mi-hauteur d'une dénivellation d'environ 5 m par rapport au paysage environnant de collines arrondies balayées par de grands vents et recouvertes d'une végétation basse. La fissure d'où jaillit la source est couverte de mousses et d'algues mouillées. Les vestiges non perturbés de ce type d'habitat sont très rares dans le sud de l'Alberta; la plupart ont été détruits par le bétail.

Biologie

Le cycle vital de l'hydropore de Bertha reste entouré de mystère. Les larves et les adultes sont des prédateurs se nourrissant principalement d'invertébrés, probablement de vers enchytréides et de larves aquatiques de diptères. Rien n'indique que le cycle vital puisse durer plus d'un an. L'accouplement et la ponte surviennent

vraisemblablement au printemps. Les larves se développent probablement pendant l'été, avant un bref stade pupal passé hors de l'eau. L'insecte passe l'hiver à l'état adulte. La capacité de dispersion est probablement minimale, malgré la présence sous les élytres d'une paire d'ailes bien formées.

Taille et tendances des populations

Des recherches intensives effectuées en 2008 au printemps, en été et en automne, sur une période totale de 18 jours (environ 180 heures), n'ont permis de capturer que deux spécimens, dans une nouvelle localité située près du précipice à bisons Head-Smashed-In. L'examen des spécimens de 42 collections et les recherches intensives réalisées auparavant n'avaient révélé l'existence que de deux autres localités.

On n'avait auparavant réussi à capturer que 42 spécimens de cette espèce (en 1984), dans deux localités situées près de Fort MacLeod, en Alberta. Ces spécimens ont servi à la description originale de l'espèce. Les recherches effectuées sur le terrain n'ont permis de capturer aucun autre spécimen dans la localité type, près de Fort MacLeod, malgré les

activités menées dans cette localité et aux environs pour repérer l'habitat des spécimens types. Toutefois, deux spécimens ont été capturés dans une autre localité, dite l'« Oasis », près du précipice à bisons Head-Smashed-In. On ignore la taille de cette population de l'hydropore de Bertha. Cependant, comme pour la plupart des espèces, on estime qu'il faudrait plusieurs centaines d'individus pour que la population maintienne sa viabilité. Les données disponibles sont insuffisantes pour qu'on puisse déduire quoi que ce soit sur les fluctuations des populations.

Facteurs limitatifs et menaces

Il semble que l'hydropore de Bertha a un habitat très particulier, à proximité de sources ou de zones de suintement, dans un milieu non perturbé couvert de mousses sur un sol de fines particules (nécessaire au stade pupal) ainsi que d'un substrat approprié de sable ou d'autres particules fines. L'abaissement des niveaux phréatiques dans le bassin de la rivière Oldman et la présence de bétail sont les principales menaces qui pèsent sur l'habitat fragile de l'espèce. Les autres menaces possibles dans le bassin de la rivière Oldman — et dans les coulées, les sources



Aire de répartition mondiale de l'hydropore de Bertha. Carte gracieusement fournie par Ottomm Education.

et les zones de suintement qui s’y trouvent — sont le puisage d’eau aux fins d’irrigation des cultures et la demande croissante qui y est associée, la demande d’eau croissante due à une économie en effervescence, la construction d’ouvrages de retenue qui risquent d’inonder l’habitat, le développement municipal et industriel — y compris dans les secteurs pétrolier et gazier —, la demande accrue d’eau pour les utilisations industrielles et domestiques, le prélèvement d’eau souterraine, les pratiques d’élevage, les parcs d’engraissement du bétail, les activités récréatives et les changements climatiques. De plus, l’habitat de l’hydropore de Bertha, exposé à l’ensemble de ces pressions anthropiques, est déjà fragile en soi. Le bassin de la rivière Oldman fait partie de l’écozone des Prairies, qui est constituée, dans le sud de l’Alberta, de terrains légèrement vallonnés principalement couverts de prairies mixtes arides. Depuis l’arrivée des Européens, cette écozone est devenue une des zones agricoles les plus développées du monde : sur une superficie totale de 47 millions d’hectares, on estime qu’il ne reste plus que 3 % de milieux naturels, le reste étant consacré aux cultures (70 %) ou aux parcours et pâturages (27 %) (Environnement Canada, 1996).

Importance de l’espèce

Les sources et les zones de suintement sont des milieux complexes et fragiles sur les plans biologique, chimique et physique. L’hydropore de Bertha est une espèce indicatrice des milieux de ce type qui sont encore relativement intacts dans le sud de l’Alberta. Les sources et les zones de suintement sont importantes, puisque leur faune d’arthropodes est constituée d’un nombre limité d’espèces diversifiées et spécialisées, vivant par exemple dans les eaux souterraines, pelliculaires ou courantes. L’hydropore de Bertha pourrait être indicateur de la présence d’autres espèces inhabituelles ou importantes. Il devrait être considéré comme rare ou en péril dans l’ensemble de son aire de répartition, étant donné le caractère très particulier et géographiquement isolé de son habitat et de la rareté actuelle de ce type de milieu.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

L’hydropore de Bertha ne figure actuellement sur aucune liste de priorité à l’échelle mondiale ou régionale. Une nouvelle localité a été découverte juste au sud du précipice à bisons Head-Smashed-In, site du patrimoine mondial de l’UNESCO. Cette localité partage presque certainement le système d’eaux souterraines du site de l’UNESCO. ■

Iris du Missouri



Photo : © Joyce Gould

Nom scientifique

Iris missouriensis

Taxon

Plants vasculaires

Situation du COSEPAC

Préoccupante

Air de répartition canadienne

Alberta

Justification de la désignation

Cette plante vivace remarquable est présente à dix sites indigènes ainsi qu'à quelques sites où elle semble avoir été introduite. Elle se trouve principalement dans les prairies du sud de l'Alberta. Plusieurs nouvelles populations ont été découvertes depuis la dernière évaluation de l'espèce. La superficie occupée et la taille de la population totale des plants indigènes sont maintenant connues comme étant plus grandes que déterminées antérieurement. La population canadienne totale semble stable, mais sa taille fluctue. L'espèce est vulnérable à la compétition constante de plantes envahissantes, mais le piétinement dans les endroits faisant l'objet d'un important pâturage a grandement été atténué par les mesures de rétablissement.

Information sur l'espèce

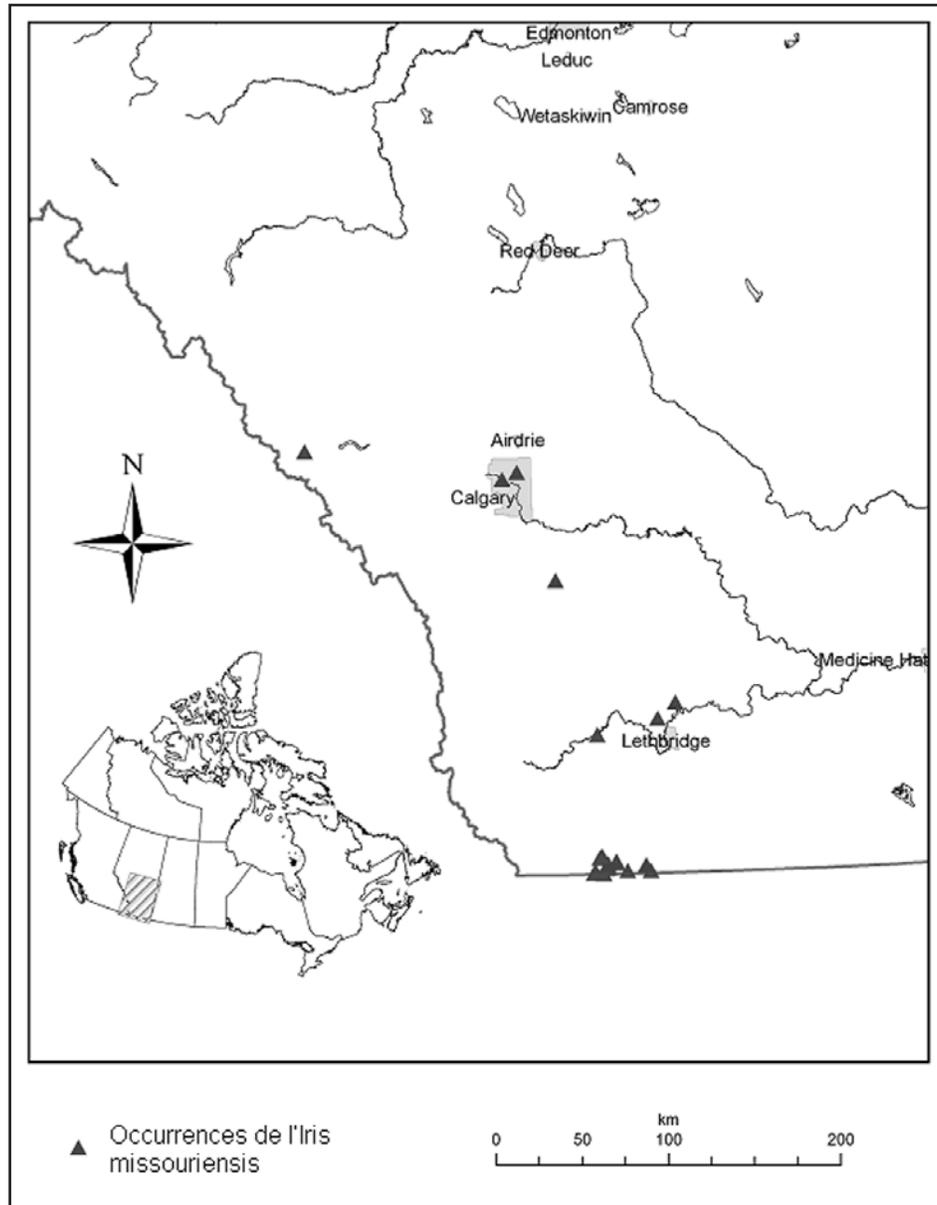
L'iris du Missouri est une vivace de la famille des Iridacées qui vit longtemps. Ses tiges florifères portent de deux à quatre fleurs voyantes de couleur variant de bleu pâle ou lavande à bleu nuit; on trouve aussi à l'occasion une forme rare de l'espèce aux

fleurs blanches. La fleur présente des veines violettes rayonnant à partir d'une tache jaune pubescente sur chacun des trois sépales qui sont recourbés vers l'extérieur et étalés. Les trois pétales et les trois styles sont dressés ou légèrement courbés vers l'extérieur. Les fleurs d'un individu fleurissent l'une après l'autre sur une tige souvent sans feuille ou qui en porte parfois une. Les feuilles gladiées, longitudinalement pliéées, d'un bleu-vert pâle, prennent naissance à la base de la tige, qui atteint une hauteur de 30 à 60 cm. Le nom anglais de l'espèce est *Western Blue Flag*, mais on l'appelle aussi parfois *Rocky Mountain Iris*.

Répartition

L'iris du Missouri est une espèce nord-américaine très répandue dans l'ouest des États-Unis. Au Canada, les occurrences les plus au nord de l'espèce se trouvent à un site dans le parc national Banff (Alberta) et à quelques sites près de Calgary. Toutefois, ces occurrences sont d'origine inconnue et semblent se trouver à l'extérieur de l'aire de répartition indigène de l'espèce au Canada, laquelle couvre une étroite bande près de la frontière canado-américaine, depuis la partie ouest du chaînon de la rivière Milk jusqu'à l'ouest de Carway (Alberta). Au total, il existe 17 populations documentées, dont seulement 10 sont considérées comme indigènes. On estime que les sept populations suivantes se trouvent à l'extérieur de l'aire de répartition indigène, et elles ne sont donc pas visées par l'évaluation : les populations existantes de Fort Macleod, de l'aéroport de Calgary, du parc national Banff et du lac Park qui sont d'origine inconnue, la population introduite du lac Frank qui persiste et les deux populations disparues à l'Université de Calgary et à Picture Butte. On croyait que l'espèce était présente en Colombie-Britannique, mais on considère maintenant que les spécimens en question appartiennent à une autre espèce, soit *Iris setosa* Pallas ex Link.

Les 17 populations indigènes, introduites ou d'origine inconnue de l'espèce au Canada s'étendent sur une superficie d'environ 22 000 km² qui s'étend de la frontière canado-américaine jusqu'à Calgary et au parc national Banff. Toutefois, l'aire de répartition des 10 populations indigènes près de la frontière canado-américaine ne couvre qu'une superficie d'environ 250 km². La plupart du territoire situé entre les populations indigènes et celles situées plus au nord n'est pas propice à l'espèce, et la superficie d'habitat effectivement occupé par les individus indigènes ne se chiffre qu'à 3 km² environ.



Répartition de l'iris du Missouri au Canada (Alberta). Les populations de l'aire de répartition indigène connue se trouvent le long de la frontière canado-américaine.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, avril 2010

Habitat

Les populations indigènes de l'iris du Missouri se trouvent dans les sous-régions naturelles de la prairie à fétuques du piémont et de la prairie-parc du piémont de l'Alberta. Certaines populations d'origine inconnue se trouvent dans d'autres sous-régions naturelles, notamment la sous-région de la prairie mixte (lac Park et Fort McLeod) et la sous-région montagnarde (Banff). L'habitat de prédilection de l'iris du Missouri consiste en une étroite zone de transition

entre des prés humides ou mouillés ou des sources d'infiltration et des pentes plus sèches. Il occupe habituellement un terrain plat ou légèrement en pente contenant beaucoup d'humidité sous la surface. Le sol est humide au printemps, mais il est bien drainé et s'assèche au milieu de l'été. L'iris du Missouri pousse souvent près de fourrés de saules autour de dépressions humides; certaines de ses stations sont situées dans des zones sèches de communautés de fétuques scabres.

Biologie

L'espèce se propage par voies sexuée et asexuée. Ses rhizomes ramifiés à croissance linéaire lui permettent de tolérer le piétinement et de s'étendre rapidement lorsqu'on enlève la végétation concurrente. Ses graines lisses et brun foncé sont contenues dans une capsule triloculaire et peuvent être dispersées par le vent, l'eau et d'autres vecteurs. L'espèce a une période de germination de deux à trois mois et fleurit dans sa deuxième ou troisième année. Les fleurs apparaissent de la mi-juin jusqu'au début de juillet en Alberta et sont adaptées à la pollinisation par les abeilles.

Taille et tendances des populations

On a estimé que la population indigène totale de l'espèce au Canada se chiffrait entre 110 000 et 120 000 tiges en 2009, mais certains sites n'ont pas été visités. Cette estimation constitue une hausse considérable par rapport à l'estimation de 7 500 individus en 1999 dans le dernier rapport du COSEPAC. Depuis 1999, deux populations ont cessé d'exister et deux autres ont peut-être disparu. Par contre, on a découvert un certain nombre de nouvelles populations dans l'aire de répartition indigène connue et à l'extérieur de celles-ci. La hausse de la taille des populations et du nombre de stations occupées par l'espèce est attribuable à l'accroissement de la collaboration et de la participation des gestionnaires et des propriétaires de terres ainsi que des activités de recherche et de l'intérêt du public pour les activités de conservation et de gestion de l'espèce; on peut présumer que les « nouvelles populations » existaient déjà, mais aucune donnée ne le confirme.

La surveillance de ces sites montre que le nombre de tiges et de fleurs fluctue naturellement d'une année à l'autre, mais la population semble stable.

Facteurs limitatifs et menaces

La perte d'habitat (notamment l'altération et la fragmentation des paysages), la concurrence d'espèces introduites ou envahissantes, la pression de pâturage, la modification de l'hydrologie, la cueillette à des fins horticoles ou médicinales et l'utilisation d'herbicides constituent les principaux facteurs limitatifs et menaces pour l'iris du Missouri. L'espèce profite d'un pâturage léger à modéré.

Importance de l'espèce

L'iris du Missouri a une étroite tolérance environnementale et des besoins précis en matière d'habitat. On trouve l'espèce dans certains des paysages les plus menacés de l'Alberta. Aucune information n'a été trouvée sur l'utilisation humaine de l'iris du Missouri au Canada, notamment par des Autochtones, mais on a signalé son utilisation par des Premières nations à des fins médicinales et cérémoniales aux États-Unis.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

Le COSEPAC a désigné l'iris du Missouri espèce menacée en mai 2000, et l'espèce est actuellement inscrite à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*. L'Alberta l'avait aussi désigné espèce menacée en 2000, mais en 2005 la province l'a reclassé parmi les espèces préoccupantes. ■

Lachnanthe de Caroline



Photo : © Nova Scotia Museum of Natural History
- Alex Wilson

Nom scientifique

Lachnanthes caroliniana

Taxon

Plantes vasculaires

Situation du COSEPAC

Préoccupante

Air de répartition canadienne

Nouvelle Écosse

Justification de la désignation

Une espèce très isolée de la plaine côtière de l'Atlantique qui, au Canada, est principalement restreinte à deux vastes populations liées occupant des rivages lacustres dans le sud de la Nouvelle-Écosse. De nouveaux relevés exhaustifs et d'autres données indiquent que le risque de disparition de cette espèce est moindre qu'on le croyait. La qualité de son habitat riverain a fait l'objet d'une perte et d'une diminution lentes mais constantes en raison du développement résidentiel et de chalets pendant 30 à 40 ans. Ces pertes continueront sans doute dans un avenir prévisible avec le nouveau développement et l'intensification du développement existant. Malgré cela, la proportion de l'habitat actuellement altéré par le développement est encore faible, et la répartition étendue de l'espèce à l'échelle locale ainsi que sa reproduction asexuée atténuent la menace de sa disparition à court terme.

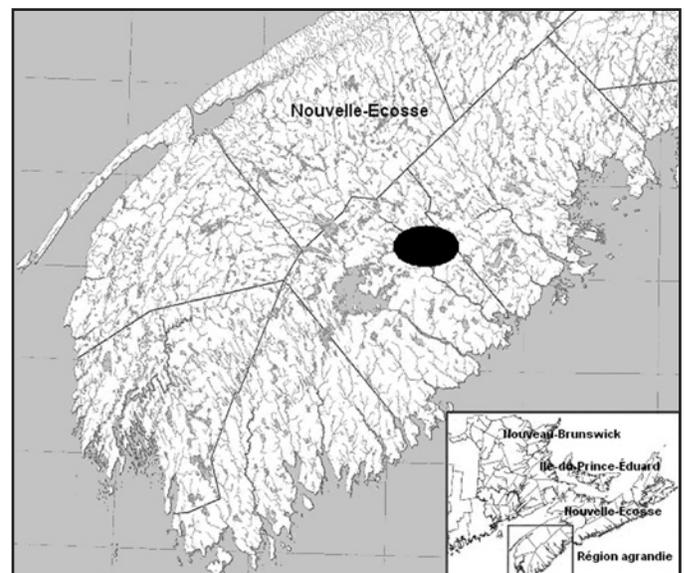
Information sur l'espèce

La lachnanthe de Caroline (*Lachnanthes caroliniana*) est une herbacée monocotylédone vivace de la famille des Haemodoracées. Elle tire

son nom anglais de son rhizome orange-rouge vif, habituellement visible à la surface du sol ou juste en dessous, et de sa sève rouge. La lachnanthe de Caroline forme une tige dressée non ramifiée, haute de 15 à 40 cm (elle atteint plus de 100 cm dans le sud de son aire de répartition); la jeune plante est blanche et laineuse, puis elle devient fauve et tomenteuse avec l'âge. La plupart des feuilles sont basales et ont une forme et une disposition semblables à celles des iris. Ses fleurs sont regroupées en inflorescences serrées à sommet plat et portent six tépales jaune terne semblables à des pétales. D'après les plus récents travaux taxinomiques sur la lachnanthe de Caroline, elle est la seule espèce du genre *Lachnanthes* et le seul membre canadien et nord-américain de sa famille surtout tropicale. Malgré les divers synonymes qui ont désigné la lachnanthe de Caroline, son rang taxinomique et son statut d'espèce distincte n'ont jamais été remis en question.

Répartition

La lachnanthe de Caroline est relativement commune à moins d'environ 120 km de la côte atlantique, depuis l'est de la Louisiane jusqu'en Caroline du Nord, ainsi que dans le sud du New Jersey. Elle est rare ailleurs où elle est présente, soit de la Virginie jusqu'à Long Island (État de New York) et en Nouvelle-Écosse. Au Canada, on ne la connaît que sur les rives de 8 lacs liés entre eux dans le sud de la Nouvelle-Écosse. Sa zone d'occurrence couvre



Aire de répartition de la Lachnanthe de Caroline au Canada.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, novembre 2009

117 km², mais l'espèce n'occupe que 1,24 km² d'habitat réel.

Habitat

La lachnanthe de Caroline occupe des habitats humides, acides et pauvres en éléments nutritifs, principalement sur le rivage périodiquement inondé de lacs et d'étangs dans le nord de son aire de répartition. Dans le sud de son aire de répartition, on la trouve aussi dans des dépressions humides dans des pinèdes et savanes mésiques, où elle occupe souvent des zones perturbées par l'humain comme des sentiers, des ornières et des fossés. En Nouvelle Écosse, on la trouve sur des rivages de blocs, de galets, de gravier, de sable ou de tourbe où l'inondation saisonnière, l'action des vagues et l'érosion par la glace limitent l'établissement d'espèces plus compétitives. La lachnanthe de Caroline a tendance à être plus abondante sur les rives face au vent dominant (face au sud et à l'ouest) où l'action des vagues et l'érosion par la glace sont les plus fortes. Bien qu'elle puisse croître dans les endroits qui restent couverts toute l'année par une faible profondeur d'eau la plupart des années, elle fleurit principalement dans la partie la plus terrestre de sa répartition riveraine.

Taille et tendances des populations

Les estimations de la population canadienne de lachnanthes de Caroline pourraient varier considérablement selon le pourcentage d'individus infertiles, qui représentent environ 99,9 % de la population totale, et sont considérés comme suffisamment matures pour pouvoir se reproduire à la fois de façon asexuée et sexuée. Les tailles relatives des individus fertiles et infertiles laissent croire qu'une partie des individus infertiles sont matures. En 2007, on a estimé que les 2 populations canadiennes comptaient au total quelque 675 000 à 750 000 individus, dont 1 000 à 1 100 individus fertiles. Toutefois, peut-être un peu plus de 80 % (~ 540 000 à 600 000) de tous les individus seraient suffisamment matures pour pouvoir se reproduire de façon sexuée et asexuée. On ne peut évaluer directement les tendances de la population, mais selon les tendances en matière d'habitat, les populations déclineraient lentement et constamment depuis 3 générations (15 ans) en raison de l'exploitation résidentielle, qui se poursuivra sans doute dans un avenir prévisible. Les pertes antérieures et les pertes futures à court

terme ne dépasseraient probablement pas 30 % de la population totale.

Facteurs limitatifs et menaces

L'exploitation résidentielle riveraine constitue la principale menace anthropique. Environ 95 % des 690 bâtiments sur le rivage des lacs qui abritent la lachnanthe de Caroline ont été construits dans les 40 dernières années. La lachnanthe de Caroline est sans doute présente sur des centaines de propriétés sur lesquelles sont construites des résidences principales ou secondaires, dont le nombre augmente chaque année. Lorsqu'on construit dans l'habitat occupé par la lachnanthe de Caroline, il y a le plus souvent une certaine perte d'habitat et de population, mais pas une perte totale. À l'heure actuelle, pas plus de 6 % du rivage des lacs abritant la lachnanthe de Caroline a été construit, mais environ 89 % appartient à des propriétaires privés. Il est peu probable que l'exploitation résidentielle riveraine élimine entièrement l'espèce, mais on peut prévoir qu'elle continuera de subir des pertes en raison de la poursuite de cette exploitation.

Comme environ 99,9 % des individus sont infertiles, le faible taux de floraison et de production de graines, qui diffère de celui observé dans le sud de l'aire de répartition, pourrait être un facteur limitatif naturel. Ce phénomène ne semble pas limiter la persistance de l'espèce aux sites connus, mais il pourrait expliquer l'aire de répartition restreinte en Nouvelle-Écosse et le fait que l'espèce n'occupe pas de grandes superficies d'habitat apparemment propice près des populations connues et plus au sud en Nouvelle-Écosse.

Importance de l'espèce

La lachnanthe de Caroline est intéressante du point de vue biogéographique, se démarquant des nombreuses autres plantes à répartition disjointe de la plaine côtière de l'Atlantique, car elle est surtout présente dans le sud de son aire de répartition au États-Unis. Étant très isolée à la limite nord de l'aire de répartition de l'espèce, la population canadienne pourrait être importante pour la diversité génétique de l'espèce. Des peuples autochtones, notamment les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, se servaient de la plante comme colorant et comme médicament. On a montré que des extraits de lachnanthe de Caroline ont un effet phototoxique sur des microorganismes.

Les caractéristiques biochimiques inhabituelles de la lachnanthe de Caroline ont été étudiées, et de futurs travaux pourraient révéler des propriétés utiles présentant une valeur économique. On a aussi remarqué que la lachnanthe de Caroline constitue une source de nourriture pour les oiseaux aquatiques, mais probablement pas au Canada puisqu'elle y est rare.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

La lachnanthe de Caroline est rare dans 10 des 17 provinces et États (américains) où elle est

présente, et elle est désignée espèce en péril dans sept de ces territoires. Elle a été désignée espèce menacée par le COSEPAC en mai 2000 et est protégée à titre d'espèce menacée par la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement du Canada et la *Endangered Species Act* de la Nouvelle-Écosse. La modification de son habitat riverain est réglementée par la province, mais l'ignorance du public et la non-conformité à cet égard, ainsi que le manque de ressources gouvernementales pour faire appliquer la loi, limitent la protection réelle qu'offre la réglementation. ■

Marah d'Oregon



Photo : © Matt Fairbairns

Nom scientifique

Marah oreganus

Taxon

Plantes vasculaires

Situation du COSEPAC

En voie de disparition

Air de répartition canadienne

Colombie-Britannique

Justification de la désignation

Il s'agit d'une vigne vivace longévive qu'on ne trouve qu'à trois localités largement éloignées les unes des autres dans le sud-est de l'île de Vancouver et dans des îles Gulf adjacentes. Il reste moins de 20 individus matures, et rien n'indique une production de semences. Des pertes d'habitat, de populations et d'individus matures sont prévues dans l'aire de répartition canadienne. Les principales menaces sont le développement des quelques sites connus, les espèces exotiques et les événements fortuits touchant les quelques individus restants.

Information sur l'espèce

Le marah d'Orégon (*Marah oreganus*) est une vivace grimpante de grande taille de la famille des Cucurbitacées. Chaque année, la racine, grosse et ligneuse, donne naissance à des tiges aériennes rampantes munies de vrilles ramifiées. Les feuilles sont alternes, pétiolées, longues d'environ 20 cm et irrégulièrement palmées-lobées. La plante est monoïque, produisant des fleurs unisexuées

blanchâtres. Les fleurs mâles sont réunies en grappe à l'aisselle des feuilles. Elles sont pédicellées, et leur périanthe, en forme de cloche, est généralement formé de cinq pièces. Les fleurs femelles sont isolées, pédicellées et également portées à l'aisselle des feuilles. Elles se distinguent par un renflement à la base. L'ovaire se développe pour donner un fruit épineux renfermant plusieurs grosses graines lourdes à tégument lisse.

Répartition

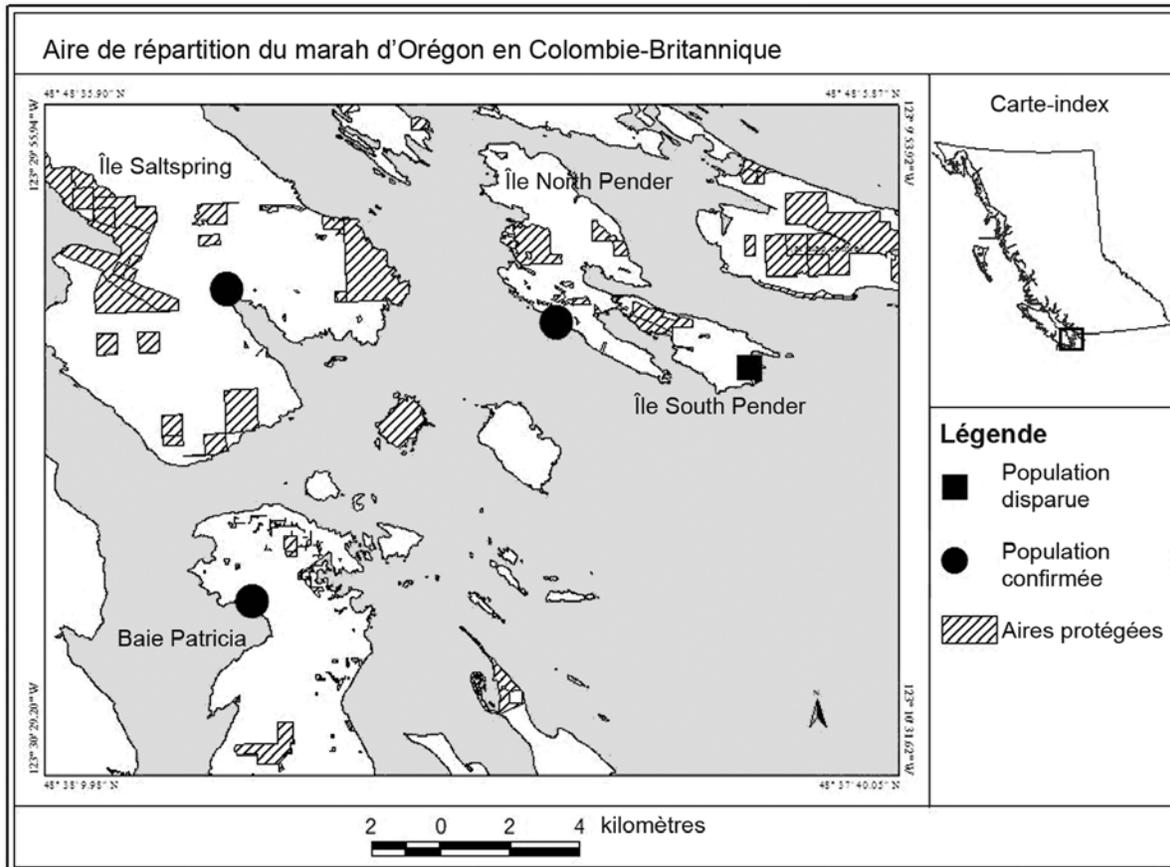
Le marah d'Orégon se rencontre depuis le sud de la Colombie-Britannique jusqu'au centre de la Californie, surtout à l'ouest de la chaîne des monts Cascade. Au Canada, l'espèce est confinée à une petite zone allant du sud-est de l'île de Vancouver à l'île Pender, dans la partie méridionale des îles Gulf. Sa zone d'occurrence s'étend sur 77 km², mais les quelques sites qu'elle occupe réellement couvrent une superficie inférieure à 12 km².

Habitat

En Colombie-Britannique, l'habitat du marah d'Orégon est en corrélation avec la répartition du chêne de Garry, qui est souvent observé à proximité. Les populations actuelles et historiques du marah d'Orégon ont été trouvées sur des versants rocheux exposés au sud, dans des fourrés en bordure de la route ou à la lisière du bois, à faible altitude près de la côte du sud-est de l'île de Vancouver et de celle des îles Gulf méridionales, souvent à moins de 30 m du bord de l'eau.

Biologie

Le marah d'Orégon est une herbacée vivace à grosse racine ligneuse qui donne naissance à une ou plusieurs tiges aériennes chaque année. L'espèce ne se multiplie pas par voie végétative. Lorsque la graine germe, les cotylédons (feuilles séminales) se soudent et s'allongent rapidement en s'enfonçant dans le sol, formant sous la terre un organe tubulaire de réserve. Ce mode de germination des graines et d'établissement des semis est particulier au genre *Marah* et à quelques autres dicotylédones. Il serait une adaptation complexe favorisant un établissement rapide des semis dans les régions à climat de type méditerranéen, connaissant une saison chaude et sèche.



Aire de répartition canadienne du Marah d'Orégon.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, novembre 2009

Taille et tendances des populations

En 2006, l'effectif canadien du marah d'Orégon s'élevait à 18 individus matures répartis entre trois localités. Une quatrième population est tenue pour disparue puisqu'elle n'a pas été revue depuis 1964. Faute de données historiques, il est impossible de dégager des tendances démographiques pour les trois populations actuelles.

Facteurs limitatifs et menaces

La principale menace pesant sur le marah d'Orégon est la perte d'habitat découlant de l'aménagement, des activités récréatives et de la présence d'espèces envahissantes. Une des populations a été détruite par piétinement; les autres sont très petites et sont aussi fortement exposées au piétinement.

Importance de l'espèce

Les populations de marah d'Orégon de la Colombie-Britannique ont une valeur de conservation élevée puisqu'elles constituent la totalité de l'effectif canadien d'une espèce dont l'aire de répartition est très restreinte. Les peuples autochtones utilisaient différentes parties de la plante à des fins médicinales.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

Au Canada, le marah d'Orégon n'est protégé par aucune loi visant les espèces en péril. Selon le classement de l'organisme NatureServe, le marah d'Orégon est non en péril à l'échelle mondiale (cote G5), mais gravement en péril à l'échelle de la Colombie-Britannique (cote S1). L'espèce n'est répertoriée dans aucune aire protégée. ■

Mauve de Virginie



Photo : © Melinda Thompson Black

Nom scientifique

Sida hermaphrodita

Taxon

Plantes vasculaires

Situation du COSEPAC

En voie de disparition

Air de répartition canadienne

Ontario

Justification de la désignation

Cette herbacée vivace remarquable et rare à l'échelle mondiale de la famille des Malvacées se trouve dans des habitats riverains et humides ouverts où elle se reproduit au moyen de graines ou par voie asexuée, au moyen de l'allongement des rhizomes. Seulement deux petites populations, établies à environ 35 km l'une de l'autre, sont connues dans le sud-ouest de l'Ontario où elles sont menacées par un déclin continu de la superficie et de la qualité de leur habitat causé par une graminée envahissante agressive et l'expansion d'une carrière.

Information sur l'espèce

La mauve de Virginie (*Sida hermaphrodita*) est une grande plante vivace de la famille des Malvacées. La hauteur de la plante varie de 1 à 3 m. Elle présente des feuilles profondément lobées, dentées, en forme de feuilles d'érable, les extrémités des lobes étant considérablement allongés. L'inflorescence produit des grappes de fleurs blanches entre août et octobre (ou jusqu'à la première gelée). Les graines sont libérées tout au long de l'hiver et germent au début du printemps.

Répartition

L'aire de répartition de la mauve de Virginie est concentrée dans les Appalaches et s'étend jusqu'au bassin versant du Mississippi et jusqu'à celui de l'Atlantique. En Ontario, cette espèce se trouve dans deux régions abritant chacune une population, soit la région de Niagara et le comté d'Haldimand. L'espèce est extrêmement rare dans bassin hydrographique des Grands Lacs, où elle atteint sa limite septentrionale de répartition.

Habitat

Cette espèce est une plante de milieux riverains ouverts, humides, ensoleillés à partiellement ombragés. Des échantillons de sol récoltés dans les populations des États-Unis indiquent que tous les sols où la mauve de Virginie se trouve sont relativement sableux et présentent une teneur en matière organique assez faible. Le pH est neutre à légèrement acide et des sels solubles sont généralement disponibles pour les plantes. En Ontario, cette espèce se trouve en milieux perturbés; toutefois, l'habitat correspond à celui d'autres occurrences présumées indigènes ailleurs. Cette espèce n'est pas couramment cultivée à des fins horticoles en Amérique du Nord.

Biologie

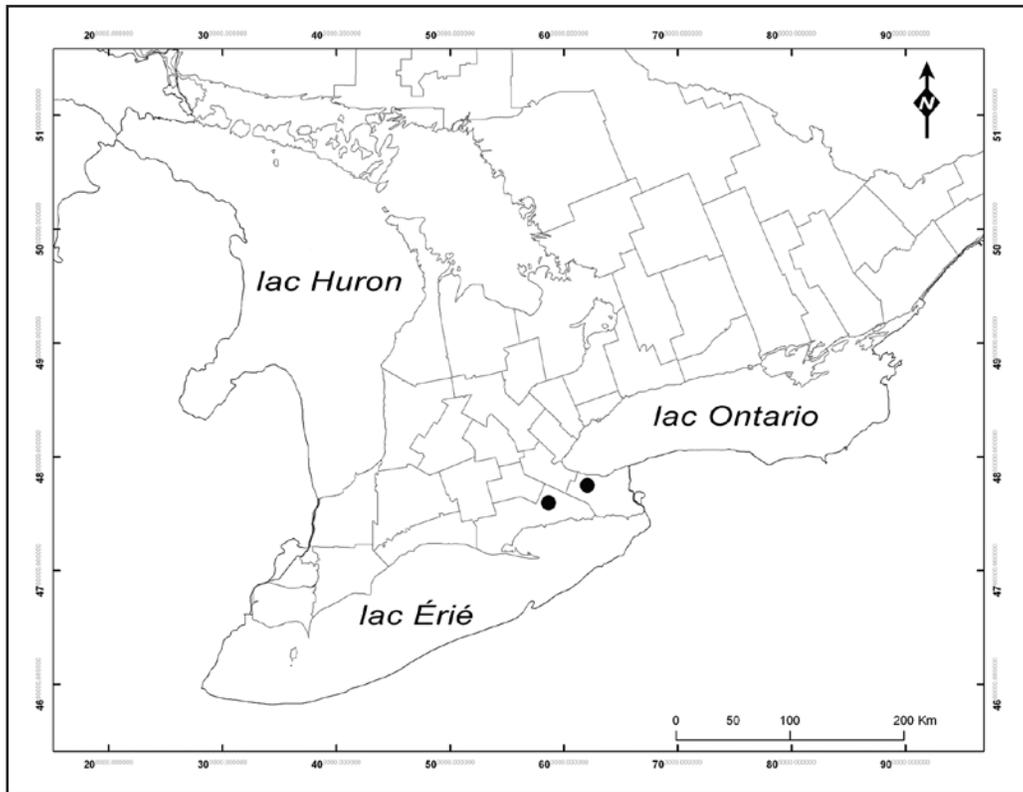
La mauve de Virginie est une plante vivace clonale qui se propage au moyen de l'allongement des rhizomes. Une plante de grande taille peut produire plusieurs milliers de graines, dont la plupart sont viables. La floraison commence début août et se poursuit jusqu'à ce que se produise une forte gelée. On soupçonne que la dispersion des graines se fait par l'eau.

Taille et tendances des populations

Deux populations de cette espèce sont présentes en Ontario. Au moins 2 500 tiges florifères ont été observées. Le nombre réel d'individus est difficile à déterminer en raison de la propagation de l'espèce au moyen de l'allongement des rhizomes.

Facteurs limitatifs et menaces

La destruction de l'habitat semble être le facteur limitatif le plus préjudiciable à cette espèce dans l'ensemble de son aire de répartition, y compris en Ontario. Les régions boisées riveraines non



Aire de répartition du Mauve de Virginie, Ontario.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, avril 2010

perturbées présentant des ouvertures naturelles et des terrasses fluviales sont exceptionnellement rares en Ontario et aux États-Unis. La qualité de l'habitat de l'espèce continue de décliner en Ontario. Les menaces spécifiques comprennent la propagation du roseau commun, une graminée exotique agressive, l'expansion d'une carrière et les activités d'entretien d'un pipeline.

Importance de l'espèce

Bien que cette espèce ne soit pas cultivée ni utilisée de façon extensive en Amérique du Nord, elle est souvent cultivée en Pologne et en Russie à de nombreuses fins. Dans ces pays, la mauve de Virginie est principalement utilisée comme biomasse pour produire de l'énergie à partir d'une source de combustible renouvelable. Cette plante est également utilisée dans l'industrie du papier et de la cellulose, car la teneur en cellulose, en résines et en cires dans les tiges de la plante est comparable à celle de l'épinette et du pin. La mauve de Virginie survit jusqu'à la première gelée et est, par conséquent, utile en apiculture. Elle contient des substances similaires à la consoude officinale et pourrait être utilisée dans

l'industrie pharmaceutique. La mauve de Virginie a été utilisée pour des plantations sur des terrains dégradés sur le plan chimique et des décharges publiques. Elle peut également être cultivée sur les pentes de terrains en érosion.

Il n'existe aucune preuve d'utilisations traditionnelles autochtones particulières de cette espèce, vraisemblablement en raison de sa rareté en Amérique du Nord et de son aire de répartition limitée.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

La mauve de Virginie est considérée comme rare dans la majeure partie de son aire de répartition aux États-Unis et NatureServe la classe comme vulnérable à l'échelle mondiale. L'espèce est désignée gravement en péril (*critically imperiled*) en Indiana, au Maryland et en Virginie et possiblement disparue (*possibly extirpated*) au Tennessee. Au Canada, elle est classée gravement en péril tant à l'échelle nationale que provinciale. Les populations canadiennes ne bénéficient actuellement d'aucune protection juridique. ■

Physconie pâle



Photo : © Natalie Cleavitt

Nom scientifique

Physconia subpallida

Taxon

Lichens

Situation du COSEPAC

En voie de disparition

Air de répartition canadienne

Ontario

Justification de la désignation

Ce lichen est une espèce endémique de l'est de l'Amérique du Nord dont la présence au Canada est restreinte à deux localités connues dans le sud de l'Ontario. Ce lichen épiphyte pousse sur des feuillus et nécessite une écorce ayant un pH élevé et une grande capacité de rétention de l'humidité. On ne connaît que 45 individus poussant sur 16 arbres. L'espèce semble avoir subi un grave déclin de population dans l'ensemble de son aire de répartition depuis le début du XXe siècle. Au Canada, quatre sites historiques sont disparus. La pollution atmosphérique et l'exploitation forestière constituent les principales menaces pour ce lichen.

Description et importance de l'espèce sauvage

Le *Physconia subpallida* est un lichen foliacé formant des rosettes dont la couleur blanche peut attirer l'attention sur le terrain. Plusieurs caractères permettent de distinguer l'espèce des autres lichens du genre *Physconia* présents dans l'est de l'Amérique du Nord : 1) absence d'isidies et de sorédies (moyens

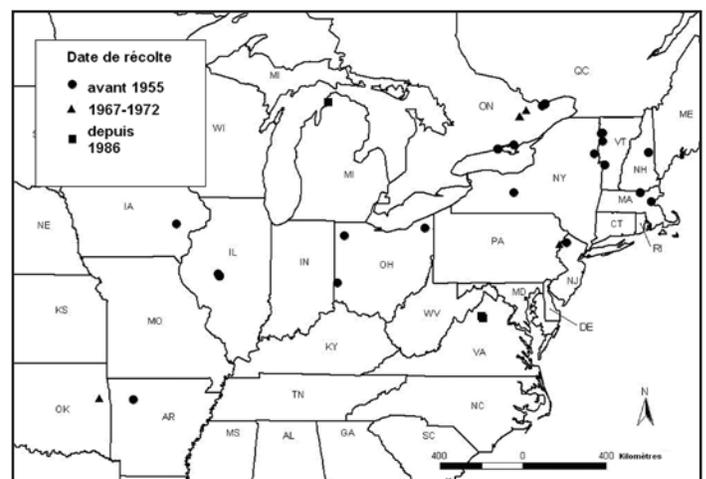
de multiplication asexuée communs chez les lichens), 2) présence d'apothécies (organes de fructification) et/ou de lobules, et 3) face inférieure du thalle pâle et munie de rhizines (filaments de fixation au substrat) réunies en groupes distincts.

Le *Physconia subpallida* est endémique à l'est de l'Amérique du Nord. Dans l'est du continent, c'est la seule espèce de *Physconia* à être communément fertile et à posséder un thalle lobulé à surface inférieure pâle. Ces caractères uniques confèrent au *P. subpallida* une importance particulière pour la compréhension de l'ensemble du genre. On connaît deux formes distinctes de l'espèce : l'une à lobules aplatis et apprimés et à thalle souvent fertile, l'autre à lobules cylindriques et dressés et à thalle généralement dépourvu d'apothécies, ce qui constitue une occasion unique d'étudier la production d'apothécies chez un lichen ainsi que les différentes expressions d'une même structure morphologique par un génome de champignon.

Il semble que le *Physconia subpallida* est extrêmement sensible à la pollution atmosphérique, ce qui pourrait en faire un bon indicateur de la qualité de l'air et de la santé des forêts du sud de l'Ontario.

Répartition

Le *Physconia subpallida* est endémique à l'est de l'Amérique du Nord; on ne le rencontre qu'aux États-Unis et au Canada. L'espèce a été signalée, à tout le moins à titre de mention historique, depuis le Massachusetts et le New Hampshire jusqu'au sud



Aire de répartition nord-américaine du Physconie pâle.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, novembre 2009

de l'Ontario, au Michigan et à l'est de l'Iowa et, vers le sud, jusqu'au centre de l'Illinois, à l'Ohio et à la Virginie. L'espèce est également présente dans la région des Ozarks de l'est de l'Oklahoma et du nord-ouest de l'Arkansas. Au Canada, le *P. subpallida* est répertorié uniquement pour le sud de l'Ontario, où il se trouve à la limite nord de sa répartition. À l'heure actuelle, seulement deux localités canadiennes sont connues.

Habitat

Le *Physconia subpallida* se rencontre principalement à l'état d'épiphyte sur les arbres feuillus, mais il a également été récolté sur des barres de clôtures et sur la roche, notamment sur du calcaire. Les espèces sur lesquelles le lichen a été observé sont les suivantes : *Fraxinus* sp. (frêne), *Juglans nigra* (noyer noir), *Ostrya virginiana* (ostroyer de Virginie) et *Ulmus* spp. (orme, y compris l'*Ulmus americana* [orme d'Amérique]). Dans les deux localités canadiennes actuelles connues, le lichen ne pousse que sur l'*Ostrya virginiana*. Il semble que le *P. subpallida* exige un substrat à pH et à capacité de rétention d'eau relativement élevés.

Biologie

Le *Physconia subpallida* peut se propager par des spores produites par voie sexuée et par voie asexuée. Ses lobules pourraient également constituer un moyen de multiplication asexuée, en étant dispersés. L'espèce est dépourvue de sorédies et d'isidies, propagules de multiplication asexuée communes chez les lichens. Cependant, comme les lobules sont plus gros que ces propagules, ils ne sont peut-être pas aussi aisément dispersés.

Taille et tendances des populations

La grande majorité des récoltes de *Physconia subpallida* faites dans l'ensemble de son aire sont antérieures à 1973. On compte seulement 4 récoltes récentes au Canada et 2 aux États-Unis. Deux

populations actuelles et probablement 4 populations historiques (observées pour la dernière fois il y a plus de 100 ans) sont répertoriées pour le Canada. Au Canada, le lichen semble avoir connu un déclin très important depuis le début du 20^e siècle. Toutes les populations historiques répertoriées pour le sud de l'Ontario semblent disparues. Une des populations actuelles (celle du lac Billa, dans le comté de Lanark) semble être demeurée stable depuis sa découverte en 2004, mais il faudrait plus de temps et plus de recherche sur le terrain pour confirmer cette tendance. Une comparaison des spécimens récents et des spécimens d'herbier plus anciens semble indiquer que la fréquence des apothécies et la taille des thalles ont diminué avec le temps.

Menaces et facteurs limitatifs

Au cours du siècle dernier, la pollution atmosphérique, l'aménagement du territoire et la modification de la composition des forêts ont eu une incidence négative sur les milieux pouvant être colonisés par le *Physconia subpallida* dans le sud de l'Ontario. Les deux populations canadiennes actuelles de l'espèce ne jouissent d'aucune protection, car elles sont situées sur des terres provinciales pouvant être soumises à une exploitation forestière. Depuis l'entrée en vigueur de la réglementation contre la pollution atmosphérique, les dépôts de sulfates ont considérablement diminué, ce qui, à long terme, permettra peut-être une augmentation de l'effectif de ce lichen rare.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

À l'heure actuelle, le *Physconia subpallida* ne bénéficie d'aucune protection juridique au Canada. À l'échelle de l'Ontario, on lui a attribué la cote de conservation S1, qui signifie que l'espèce est gravement en péril (*critically imperiled*) dans cette province. À l'échelle mondiale, on lui a attribué la cote G3, qui signifie qu'elle est peu fréquente (*uncommon worldwide*). ■

Pic de Lewis



Photo : © United States Fish and Wildlife Service

Nom scientifique

Melanerpes lewis

Taxon

Oiseaux

Situation du COSEPAC

Menacée

Air de répartition canadienne

Colombie-Britannique

Justification de la désignation

Au Canada, ce pic se reproduit uniquement en Colombie-Britannique. Sa population est petite, se chiffrant à moins de 1 000 individus et il y a preuve de déclin continu dans les portions de son aire de répartition canadienne où l'espèce a fait l'objet d'un suivi au fil du temps. La population mondiale de l'espèce (Canada et États-Unis) présente également des déclins significatifs. Les menaces qui pèsent sur l'espèce incluent la perte et la dégradation de l'habitat résultant de l'intensification du développement urbain et de l'exploitation agricole et de la suppression des incendies. De récents relevés ont démontré que l'espèce avait un effectif beaucoup plus faible qu'on ne le croyait auparavant.

Information sur l'espèce

Le Pic de Lewis est un pic de taille moyenne (de 26 à 28 cm) dont les parties supérieures (arrière de la tête, dos, ailes et queue) sont vert foncé. Il a le collier gris argenté, la face bordeaux et la poitrine et le ventre roses. Les deux sexes portent les mêmes coloris, mais le mâle est légèrement plus éclatant que la femelle. Les Pics juvéniles sont plus foncés que les

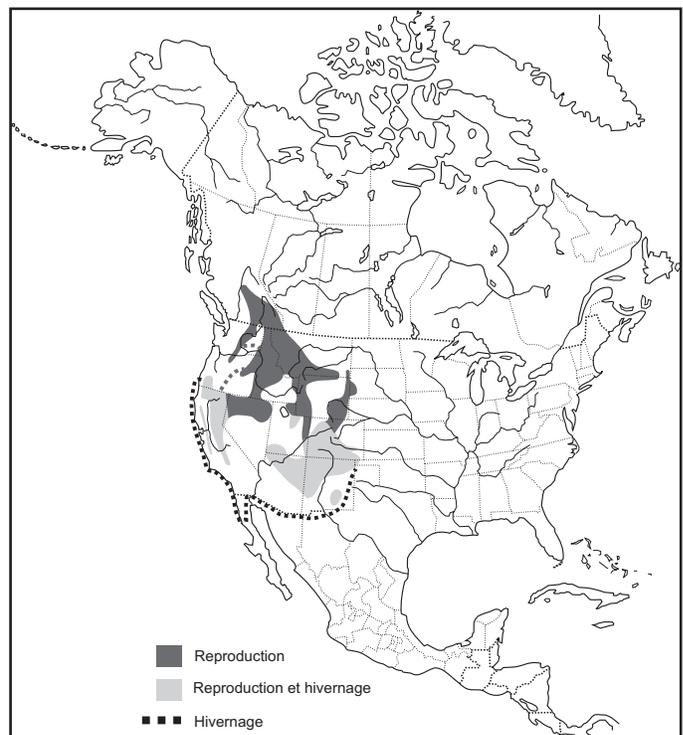
adultes et leur plumage ne comporte pas ou presque pas de gris, de bordeaux ou de rose.

Répartition

On ne trouve le Pic de Lewis que dans l'ouest de l'Amérique du Nord, où son aire de reproduction correspond à peu près à l'aire de répartition des pins ponderosa. Au Canada, on ne trouve cette espèce que dans les vallées de l'intérieur méridional de la Colombie-Britannique, où elle se reproduit actuellement vers le nord jusqu'au bassin du Fraser (près du confluent du fleuve Fraser et de la rivière Chilcotin). Sa répartition est irrégulière à l'intérieur de cette aire de répartition, où les oiseaux sont regroupés dans les zones constituant un habitat convenable.

Habitat

Les Pics de Lewis ont besoin d'un habitat ouvert avec des arbres dispersés ou en bordure de forêts. Les grands espaces découverts sont nécessaires pour la recherche de nourriture. Les arbres leur servent de perchoirs pour chasser et de site de nidification. Les arbres de grand diamètre, qu'ils soient vivants, en décomposition partielle



Aire de répartition mondiale du Pic de Lewis, avec l'air de reproduction et l'air d'hivernage.

Source: "Birds of North American Online" <http://bna.birds.cornell.edu/bna>, Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY

ou morts et en état de décomposition avancée, sont particulièrement importants pour les sites de nidification. Une couverture végétale diversifiée, composée d'arbrisseaux, d'herbes et de plantes herbacées produisant des baies ou fournissant un habitat pour les insectes, représente une composante importante de l'habitat. Le Pic de Lewis recherche trois habitats distincts : des forêts ou prairies ouvertes avec des arbres dispersés, des forêts riveraines adjacentes à des espaces découverts et des brûlis.

Biologie

La plupart des Pics de Lewis au Canada sont des oiseaux migrateurs qui retournent dans leur habitat de reproduction au début du mois de mai. Ils n'élèvent qu'une seule couvée chaque saison et font preuve d'une grande fidélité au site de nidification. La taille moyenne d'une couvée en Colombie-Britannique est de 4,8 œufs. Les deux adultes partagent l'incubation. Leur régime alimentaire pendant la période de nidification se compose principalement d'insectes libres. Ils consomment également des fruits sauvages et cultivés, selon leur disponibilité.

Les Pics adultes et juvéniles forment des bandes prémigratoires de la fin du mois d'août jusqu'au début du mois de septembre. Ils quittent généralement la Colombie-Britannique à la fin du mois de septembre, bien que certains individus restent dans le sud de la vallée de l'Okanagan si les conditions climatiques et l'approvisionnement alimentaire sont favorables.

Taille et tendances des populations

La population reproductrice canadienne est estimée compter de 630 à 920 individus matures d'après des relevés effectués dans la plupart de l'aire de répartition en 2006 et en 2007. Les seuls renseignements sur le changement potentiel de l'abondance au fil du temps proviennent du sillon de la région de Kootenay-Est, où se trouve près d'un quart de la population canadienne. Les relevés effectués dans cette zone en 1997 et 1998, puis de nouveau en 2007, indiquent une réduction de 22 % du nombre de nids recensés pendant cette période.

Facteurs limitatifs et menaces

La perte de l'habitat et sa dégradation sont considérées comme les plus grandes menaces pour les Pics de Lewis. L'urbanisation ainsi que les pratiques agricoles et forestières de plus en plus

industrialisées ont toutes contribué à la perte et à la dégradation de l'habitat. L'enlèvement d'arbres pour récolter du bois de chauffage, pour des raisons de sécurité humaine ou encore pour des raisons esthétiques, réduit la qualité de l'habitat en éliminant les arbres qui servent à la nidification et qui sont une composante de l'habitat essentiel de cette espèce. Bon nombre de décennies de suppression des incendies dans les forêts de pins ponderosa ont entraîné la colonisation par les douglas taxifoliés et la réduction des forêts ouvertes de pins qui conviennent à l'espèce. La concurrence avec l'Étourneau sansonnet introduit peut représenter une menace pour les Pics de Lewis dans les régions où les populations d'Étourneaux sansonnets sont nombreuses et où les sites de nidification sont rares. La mortalité accidentelle d'adultes reproducteurs due à la collision avec des véhicules peut toucher les populations vivant près des corridors routiers, et dont beaucoup se trouvent dans l'habitat principal du Pic de Lewis au fond de la vallée.

Importance de l'espèce

Le Pic de Lewis est un pic au comportement et à l'apparence uniques. Il est recherché par les ornithologues amateurs et est une espèce indicatrice des écosystèmes de pins ponderosa entretenus par le feu. Les pics revêtent également une importance culturelle pour les Premières nations.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

Le Pic de Lewis, ses œufs ainsi que ses nids actifs sont protégés contre la persécution directe en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (Canada) et de la *Wildlife Act de 1982* de la Colombie-Britannique. Le COSEPAC a désigné cette espèce comme étant préoccupante en novembre 2001, et elle est actuellement désignée comme espèce préoccupante en vertu de l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada. Des directives concernant la conservation de l'habitat sont également fournies à l'industrie de l'exploitation forestière en vertu de l'*Identified Wildlife Management Strategy* (2004) sous le régime de la *Forest and Range Practices Act*. Ces directives donnent des suggestions pour conserver les arbres favorables à la nidification en établissant des zones de préservation des arbres abritant les espèces sauvages dans des sites propices répartis dans une zone d'aménagement à l'échelle du paysage. ■

Pin à écorce blanche



Photo : © Peter Achuff

Nom scientifique

Pinus albicaulis

Taxon

Plantes vasculaires

Situation du COSEPAC

En voie de disparition

Air de répartition canadienne

Colombie-Britannique, Alberta

Justification de la désignation

Au Canada, cette espèce longévive de pin à cinq aiguilles se trouve uniquement à haute altitude dans les montagnes de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Selon des prévisions, la rouille vésiculeuse du pin blanc causerait à elle seule, un déclin de plus de 50 % sur une période de 100 ans. Les effets du dendroctone du pin ponderosa, des changements climatiques et de la suppression des incendies accroîtront davantage le taux de déclin. Il est fort probable qu'aucune des causes du déclin ne puisse être renversée. L'absence de potentiel d'une immigration de source externe, les caractéristiques du cycle vital de l'espèce comme la maturation tardive, le faible taux de dispersion, ainsi que la dépendance à l'égard des agents de dispersion contribuent toutes à augmenter le risque de disparition de cette espèce au Canada.

Information sur l'espèce

Le pin à écorce blanche (*Pinus albicaulis*) est un arbre de 5 à 20 m de hauteur, à cime arrondie à

irrégulière. Les aiguilles sont réunies en faisceaux de 5. Les cônes femelles sont ovoïdes (de 5 à 8 cm de longueur et de 4 à 6 cm de largeur), brun foncé à violets, et demeurent attachés à l'arbre à moins d'être arrachés par des animaux. Les graines, brun châtaigne, sont relativement grosses (de 7 à 11 mm de longueur) et non ailées.

Répartition

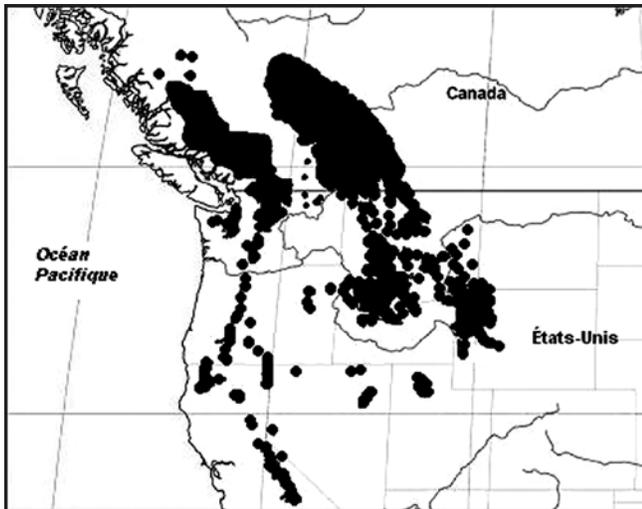
Le pin à écorce blanche pousse en altitude dans les montagnes de l'ouest du Canada et des États-Unis. Au Canada, on le rencontre depuis la frontière canado-américaine jusqu'à environ 200 km au nord de Fort St. James dans la chaîne Côtière et jusqu'à environ 150 km au nord de Jasper dans les Rocheuses. L'aire canadienne de l'espèce occupe une superficie d'environ 190 067 km², soit environ 56 % de l'aire mondiale.

Habitat

Le pin à écorce blanche se rencontre jusqu'à la limite des arbres, en peuplements ouverts ou fermés, souvent en association avec l'épinette d'Engelmann et le sapin subalpin. L'espèce ne tolère pas très bien l'ombre, et elle se régénère principalement dans les milieux dénudés par le passage du feu ou d'une avalanche. Partout, l'habitat du pin à écorce blanche se dégrade en raison de l'absence de feux et de la compétition des autres espèces présentes. Presque tous les peuplements de pin à écorce blanche se trouvent sur des terres publiques.



Photo : © Peter Achuff



Aire de répartition mondiale du pin à écorce blanche.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, avril 2010

Biologie

Le pin à écorce blanche est une espèce longévive : les individus dépassent souvent 500 ans d'âge, parfois 1 000 ans. En règle générale, l'arbre produit ses premiers cônes à un âge compris entre 30 et 50 ans, mais la production n'est pas importante avant 60 à 80 ans. La production de cônes est irrégulière; certaines années, elle peut être nulle ou très faible. La durée d'une génération (l'âge approximatif des arbres) est d'environ 60 ans. Le pin à écorce blanche dépend du Cassenoix d'Amérique pour la dispersion de ses graines. Les cônes ne s'ouvrent pas d'eux-mêmes; pour que les graines puissent être libérées, il faut qu'elles soient enlevées par l'oiseau puis enfouies dans le sol. Les graines sont un aliment riche recherché par de nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères, y compris l'ours noir et le grizzly.

Taille et tendances des populations

Au Canada, le nombre d'individus matures de pin à écorce blanche s'élèverait à environ 200 millions. Les populations canadienne et américaine de l'espèce sont en déclin à cause des effets combinés de la rouille vésiculeuse du pin blanc, du dendroctone du pin ponderosa, de l'absence de feux et des changements climatiques. La population du parc national des Lacs-Waterton diminue au rythme de 3,5 % par an, ce qui se traduit par un déclin de 97 % sur une période de 100 ans. En Alberta

et en Colombie-Britannique, dans les montagnes Rocheuses, le déclin est de 1,5 % par an, soit 78 % sur une période de 100 ans. Pour l'ensemble du Canada, le déclin de l'effectif du pin à écorce blanche est estimé à plus de 50 % au cours des 100 prochaines années. Il est irréaliste de penser que l'effectif canadien pourrait être rétabli à partir des populations des États-Unis vu l'ampleur et la gravité des menaces qui pèsent sur ces populations.

Facteurs limitatifs et menaces

Dans toute son aire, le pin à écorce blanche est gravement menacé de façon imminente par quatre facteurs aggravés par l'activité humaine : la rouille vésiculeuse du pin blanc (introduite), le dendroctone du pin ponderosa, l'absence de feux et les changements climatiques. Bien que chacun de ces facteurs pris isolément présente une menace grave pour le pin à écorce blanche, ils interagissent entre eux et exacerbent leurs effets individuels respectifs.

Importance de l'espèce

Le pin à écorce blanche est une espèce clé dans une communauté d'espèces animales et végétales vivant en altitude. Il contribue à l'accroissement de la biodiversité. Il fournit nourriture et habitat à de nombreux oiseaux et mammifères. Il facilite l'établissement et la croissance d'autres plantes aux plus hautes altitudes subalpines et contribue à la stabilité des bassins versants en modérant les mouvements de neige et le ruissellement. Les peuples autochtones récoltaient les graines de pin à écorce blanche pour s'en nourrir.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

L'UICN a classé, à l'échelle mondiale, le pin à écorce blanche dans la catégorie des espèces vulnérables (risque élevé de disparition à l'état sauvage à moyen terme).

En Alberta, après évaluation de l'espèce, le ministre du Développement durable des ressources a inscrit le pin à écorce blanche à la liste des espèces en voie de disparition (« *endangered* ») de la *Wildlife Act* de l'Alberta. Pour l'heure, ce classement n'assure à l'espèce aucune protection juridique. Cependant, des mesures ont été prises

pour faire en sorte qu'en dehors des aires protégées, l'espèce ne soit pas récoltée par inadvertance et qu'elle soit prise en compte dans la planification des activités d'exploitation forestière, de prévention et de suppression des incendies et de lutte contre le dendroctone du pin ponderosa.

En Colombie-Britannique, le pin à écorce blanche est classé S3? (espèce préoccupante ou vulnérable) et est inscrit à la liste bleue de la province. L'inscription à la liste bleue n'assure aucune protection juridique. Cependant, les

autorités provinciales ont proposé des mesures de conservation volontaires. Dans certains secteurs, l'espèce a fait l'objet d'une récolte dont l'importance n'a pas été déterminée. Environ 26 % de l'aire du pin à écorce blanche en Colombie-Britannique se trouvent en zones protégées.

Aux États-Unis, le Natural Resources Defense Council a demandé au US Fish and Wildlife Service, en décembre 2008, de classer le pin à écorce blanche comme espèce en voie de disparition (« *endangered* ») en vertu de l'*Endangered Species Act*. ■

Pseudocyphellie des forêts surannées



Photo : © Margaret Symon

Nom scientifique

Pseudocyphellaria rainierensis

Taxon

Lichens

Situation du COSEPA

Préoccupante

Air de répartition canadienne

Colombie-Britannique

Justification de la désignation

Ce lichen foliacé arboricole est endémique aux vieilles forêts pluviales de l'ouest de l'Amérique du Nord. Au Canada, l'espèce se limite à des secteurs bordant ou avoisinant le littoral sud de la Colombie-Britannique. La récente découverte de mentions additionnelles a seulement permis d'élargir légèrement l'aire d'occurrence connue, et l'espèce demeure menacée par la perte continue des vieilles forêts causée par la coupe à blanc. La faible capacité de dispersion de ses propagules lourds contribue à sa rareté, tout comme sa répartition restreinte aux milieux très riches en éléments nutritifs, comme les zones de dégouttement des vieux cyprès jaunes, les pieds de talus et les forêts littorales abritées. Ce lichen présente une répartition généralement discontinue et ne colonise qu'un très faible nombre d'arbres dans les peuplements où il est établi.

Information sur l'espèce

La pseudocyphellie des forêts surannées (*Pseudocyphellaria rainierensis* Imsh.) est un macrolichen caractéristique. Le thalle est entouré de

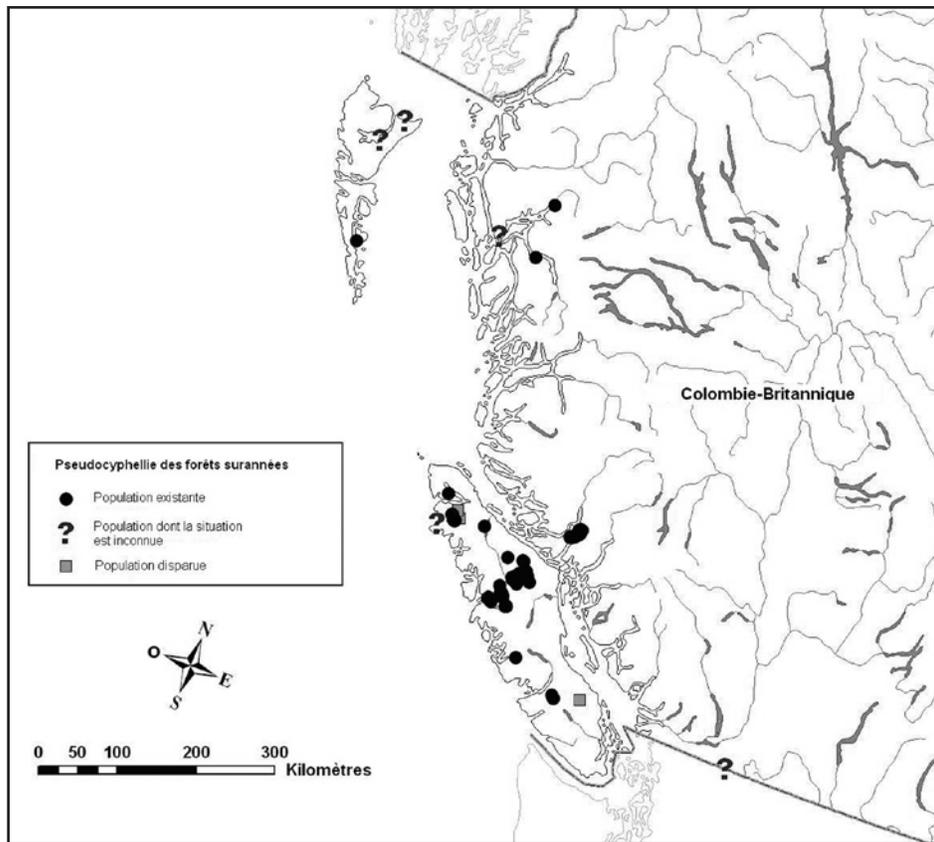
grands lobes qui pendent à la manière de rideaux et dont la marge est lacérée ainsi que lobulée à isidiée. La face supérieure du thalle est bleu verdâtre pâle; la face inférieure est parsemée de pseudocyphelles ayant l'aspect de petits points blancs. Le lichen a pour photobiontes une algue verte et une cyanobactérie, cette dernière formant des céphalodies internes.

Répartition

La pseudocyphellie des forêts surannées est endémique à l'ouest de l'Amérique du Nord, où elle pousse dans des régions côtières humides depuis le sud-est de l'Alaska, à une latitude de 58 °N, jusqu'à l'Orégon, à une latitude de 43 °N. Dans les parties nord de son aire, l'espèce est confinée à une bande littorale de quelques kilomètres de largeur; dans le sud du Canada, elle pénètre un peu plus loin vers l'intérieur. Dans les États de Washington et de l'Orégon, l'espèce est à peu près absente du littoral et se rencontre plutôt le long du versant des monts Cascades qui est exposé aux vents dominants.

Habitat

Au Canada, la pseudocyphellie des forêts surannées colonise les branches et le tronc de conifères, dans des forêts anciennes écologiquement stables situées à une altitude basse à moyenne, particulièrement dans des sites recevant un enrichissement exceptionnel en éléments nutritifs. Un tel enrichissement peut se produire dans trois situations : (1) dans la zone de dégouttement de grands cyprès jaunes d'âge avancé, généralement sur un versant; (2) dans la zone de réception d'éléments nutritifs située en pied de pente à la base de versants, particulièrement dans les localités à substratum calcaire; (3) sur le littoral d'anses abritées, où les arbres sont exposés à une bonne circulation d'air mais protégés des vents de tempête. La première de ces situations semble avoir le plus d'importance dans la partie nord de l'aire de répartition, où les conditions climatiques convenant à la pseudocyphellie des forêts surannées recourent les formations rocheuses très acides du Coastal Crystalline Belt. Plus au sud, dans le sud de la Colombie-Britannique et les régions du nord-ouest des États-Unis situées à proximité, les localités de pied de pente ont davantage d'importance pour l'espèce; dans ces localités, de grands cyprès jaunes d'âge avancé tirent les éléments nutritifs du sol jusque dans l'étage supérieur, ce



Aire de répartition connue du *Pseudocyphellia des forêts surannées* au Canada.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, avril 2010

qui assure les riches conditions nutritives requises pour que la pseudocyphellie des forêts surannées réussisse à s'établir.

Biologie

La pseudocyphellie des forêts surannées est une espèce asexuée qui se reproduit par production et dissémination de fragments de thalle, principalement sous la forme de lobules marginaux, ce qui constitue sans doute une adaptation pour la colonisation rapide des branches de conifère enrichies en éléments nutritifs, lesquelles sont souvent envahies par des mousses. Comme les lobules marginaux sont relativement lourds, ils ne sont probablement disséminés qu'à de faibles distances à partir du thalle parent. Ceci doit contribuer, avec l'exigence très contraignante d'un microsite enrichi en éléments nutritifs, à la répartition très discontinue de l'espèce. Le taux de dispersion vers de nouveaux arbres hôtes doit donc être très faible; il semble même que l'intervalle de dispersion du lichen au sein d'un même peuplement forestier pourrait se mesurer en centaines

d'années. L'ombre profonde et le plein soleil sont tous deux nuisibles à l'espèce, qui a besoin d'un peuplement forestier à la fois stable, humide et clair pour trouver les conditions écologiques convenant à son établissement et à sa croissance. Les forêts anciennes sont donc d'importance cruciale pour sa persistance à long terme.

Taille et tendances des populations

La pseudocyphellie des forêts surannées a été répertoriée au Canada dans 51 localités. Cependant, l'espèce n'est plus présente dans au moins 5 de ces localités, et sa situation est inconnue dans 6 autres. Dans l'ensemble des 41 localités restantes, il y aurait 2 277 thalles selon les dénombrements récents. De plus, dans la majorité de ces localités, la pseudocyphellie des forêts surannées colonise un seul arbre, ou seulement quelques-uns. Ailleurs, l'absence de l'espèce dans des forêts anciennes qui semblent pourtant lui convenir est sans doute due à sa faible capacité de dispersion, particulièrement dans les parties nord de son aire de répartition,

où elle est essentiellement confinée à la zone de dégouttement de cyprès jaunes. L'espèce semble un peu plus largement répandue au sud du 51^e parallèle environ, où elle peut compter à la fois sur le cyprès jaune et sur des forêts anciennes occupant des sites récepteurs d'éléments nutritifs, au pied de pentes. Les deux types d'habitat connaissent un déclin rapide dû à l'extraction des ressources.

Facteurs limitatifs et menaces

Au Canada, la pseudocyphellie des forêts surannées est confinée aux forêts pluviales tempérées âgées de plus de 200 ou 300 ans environ. À l'intérieur de ces forêts, l'espèce est confinée aux branches et au tronc de conifères poussant dans les milieux exceptionnellement enrichis en éléments nutritifs, notamment dans des zones de pied de pente réceptrices d'éléments nutritifs et dans la zone de dégouttement de grands cyprès jaunes d'âge avancé. Comme ces types de milieux ne se rencontrent que dans les forêts très anciennes, celles-ci sont manifestement essentielles à la survie à long terme de l'espèce. Par conséquent, toute activité humaine et tout processus naturel qui entraînent la destruction ou une réduction appréciable des forêts anciennes constituent des menaces importantes pour la pseudocyphellie des forêts surannées. Dans le nord de l'île de Vancouver, les forêts anciennes se trouvant à l'intérieur des limites horizontales et altitudinales de la répartition de l'espèce ont subi des coupes sur près de la moitié de leur superficie d'origine, dans la plupart des cas au cours des 25 dernières années. Par conséquent, dans cette région de forêts pluviales

où les incendies sont rares, l'exploitation forestière pratiquée à une échelle industrielle constitue de loin la principale cause du déclin de la pseudocyphellie des forêts surannées, d'une part en détruisant directement l'habitat de l'espèce et d'autre part, à long terme, en fragmentant encore davantage les derniers îlots de forêt ancienne.

Importance de l'espèce

La pseudocyphellie des forêts surannées est une espèce indicatrice de la continuité environnementale à long terme des plus anciennes forêts pluviales tempérées côtières de l'ouest de l'Amérique du Nord.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

Cinq des 51 localités canadiennes où la pseudocyphellie des forêts surannées a déjà été signalée sont situées dans des zones jouissant d'une protection officielle permanente (parc national et parcs provinciaux). Depuis 2003, la présence de l'espèce n'a été confirmée que dans deux de ces cinq localités. Dix-huit autres localités jouissent d'une protection partielle de nature non juridique, étant situées dans des zones sauvages de conservation des arbres, des zones d'aménagement de forêt ancienne ou des zones de conservation des milieux riverains. Quatre localités (ou peut-être cinq) ont été détruites par l'exploitation forestière. Les 24 localités restantes se trouvent sur des terres publiques potentiellement disponibles aux fins d'exploitation forestière. ■

Renard véloce



Photo : © Lu Carbyn

Nom scientifique

Vulpes velox

Taxon

Mammals

Situation du COSEPAC

Menacée

Aire de répartition canadienne

Alberta, Saskatchewan

Justification de la désignation

L'espèce est disparue du Canada dans les années 1930. À la suite de programmes de réintroduction en Alberta et en Saskatchewan, lancés en 1983, des populations ont été réétablies dans ces régions et dans le nord du Montana. Les effectifs et la répartition de la population ont augmenté depuis, l'estimation actuelle au Canada se chiffrant maintenant à 647 individus, soit le double de ce que la population était lors de la dernière évaluation du COSEPAC en 2000. La connectivité des populations s'est aussi améliorée durant cette période, particulièrement dans le nord du Montana. Depuis 2001, les effectifs et la répartition de la population sont demeurés stables, et l'habitat de cette espèce au Canada semble être saturé. L'amélioration de la situation globale de la population est en majeure partie attribuable à la tendance à la hausse des effectifs et de la répartition des populations au Montana, tendance qui se poursuit actuellement. Au Canada, la détérioration de l'habitat ainsi que la menace de maladie (tel qu'observé chez d'autres canidés) pourraient menacer la poursuite du rétablissement de l'espèce.

Information sur l'espèce

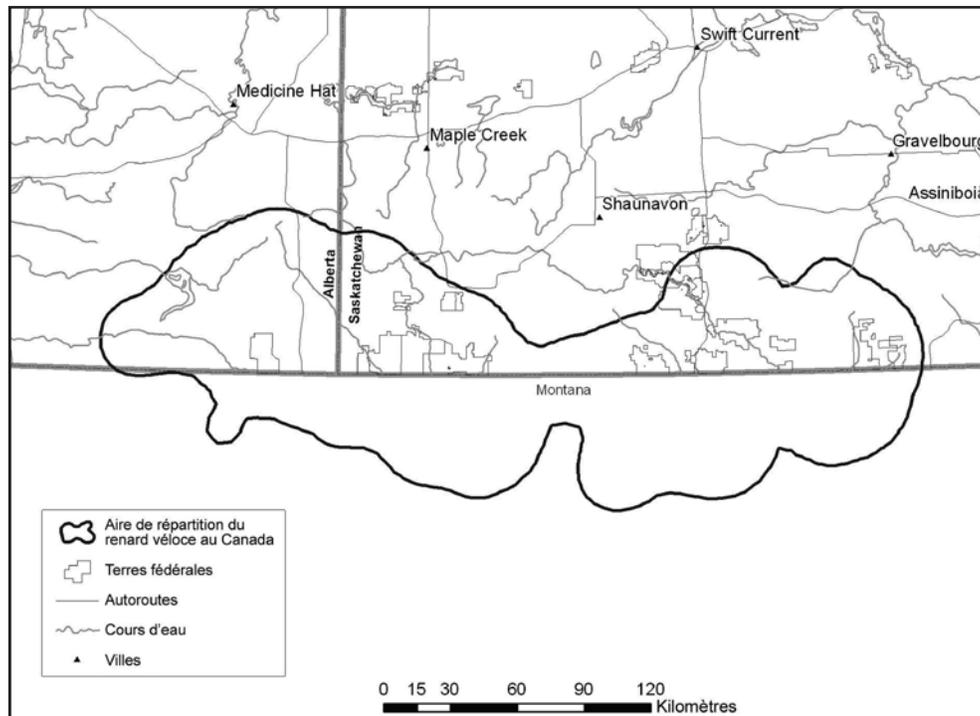
Le renard véloce (*Vulpes velox*), qui présente une hauteur d'épaule de 30 à 32 cm et une masse corporelle de 1,6 à 3 kg, est le plus petit canidé d'Amérique du Nord. Les mâles sont légèrement plus gros que les femelles. En hiver, le renard véloce possède un pelage long et dense dont les parties supérieures sont généralement gris chamois foncé, tandis que les côtés, les pattes et le dessous de la queue sont roux orangé et que le ventre est chamois ou blanc pur. En été, le pelage est plus court et plus roux. L'espèce se reconnaît également au bout noir de sa queue et aux taches noires qui ornent chaque côté de son museau.

Répartition

L'aire de répartition historique du renard véloce s'étend du centre de l'Alberta au centre du Texas, et du Dakota du Nord au centre du Colorado. Au Canada, à l'origine, on trouvait ce renard depuis les collines Pembina du Manitoba jusqu'aux contreforts des Rocheuses en Alberta, en passant par le sud de la Saskatchewan. Comme il a disparu du Canada dans les années 1930, sa présence actuelle dans les Prairies résulte d'un programme de réintroduction lancé en 1983. On trouve actuellement la plupart des renards véloces dans la partie la plus méridionale des Prairies, près de la frontière entre l'Alberta et la Saskatchewan, dans le parc national du Canada des Prairies et ses environs. Le parc est situé dans le centre-sud de la Saskatchewan.

Habitat

Les renards véloces occupent généralement des prairies à graminées courtes ou mixtes, sur un terrain plat ou des pentes doucement vallonnées. Ils choisissent habituellement des zones à végétation rase et clairsemée et comportant peu d'accidents de terrain comme des canyons, des pentes raides et des coulées. La qualité de leur habitat est liée à la disponibilité des proies (particulièrement des mammifères fouisseurs) et à l'abondance des prédateurs. Ils préfèrent des zones relativement sèches, et ils évitent les terres cultivées, les milieux fragmentés et les régions présentant d'importantes variations d'altitude. L'aire de répartition des renards véloces comprend certains des paysages les plus modifiés en Amérique du Nord, et la conversion des



Répartition actuelle du renard véloce au Canada et dans le nord du Montana.

Source : Rapport de situation du COSEPAC, novembre 2009, grâce à Parcs Canada

prairies indigènes en terres cultivées est considérée comme la principale cause de contraction de l'aire de répartition historique de l'espèce. Les estimations actuelles indiquent qu'il ne reste que de 25 à 30 % de l'habitat des prairies d'origine au Canada, et qu'au moins 70 % de la prairie indigène du pays a été convertie en terres agricoles. Le développement énergétique et les réseaux routiers qui y sont associés constituent actuellement le facteur principal de changement d'affectation des terres.

Biologie

Les renards véloces sont des prédateurs opportunistes qui se nourrissent de petits mammifères, d'oiseaux, d'insectes, de végétaux et de charogne, ainsi que d'œufs d'oiseaux. Leur régime alimentaire témoigne de la diversité et de l'abondance des espèces proies locales, et il varie grandement selon les saisons. Les renards véloces peuvent creuser leurs propres terriers ou modifier ceux d'autres espèces. Ils constituent l'une des espèces de canidés les plus dépendantes de leurs terriers. En effet, ils utilisent leurs terriers tout au long de l'année pour se protéger des prédateurs, des conditions

météorologiques extrêmes et de la déshydratation ainsi que pour se reposer et élever leurs petits. Au Canada, la période de reproduction des renards véloces commence à la mi-février et, après une gestation de 51 jours, les femelles donnent naissance à des portées de 2 à 6 petits. Ceux-ci quittent leur terrier de 9,5 à 18 mois après la mise bas et se dispersent généralement à moins de 15 km de leur lieu de naissance. Les renards véloces qui survivent à leur première année vivent habituellement de 3 à 7 ans. Ce sont des animaux territoriaux et la taille moyenne de leur domaine vital est de 32 km². Cette superficie est plus grande que ce qu'on trouve au cœur de l'aire de répartition des renards véloces, ce qui témoigne du caractère marginal de l'habitat de ces animaux en périphérie de leur aire de répartition. Le coyote (*Canis latrans*) est le principal prédateur du renard véloce, suivi de l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*) et du blaireau d'Amérique (*Taxidea taxus*).

Taille et tendances des populations

Les plus récentes estimations des populations indiquent qu'il y a environ 647 renards véloces au Canada, répartis entre la population de la frontière

entre l'Alberta et la Saskatchewan (population frontalière) (513 individus) et la population du parc national du Canada des Prairies (population du PNCP) (134 individus). Avec le temps, les populations de ces deux sites de réintroduction ont formé une métapopulation, avec celle du nord du Montana, à l'intérieur de laquelle il existe des preuves de dispersion à grande distance. De façon générale, les populations de renards véloces au Canada ont connu une hausse de 130 % entre 1996 et 2006, mais les estimations sont trop précises faute d'intervalles de confiance associés aux données. La densité des populations de renards véloces au Canada (population frontalière et population du PNCP seulement) est d'environ 5,5 renards par 100 km², et le rapport des sexes est de 52 mâles pour 48 femelles.

Menaces et facteurs limitatifs

Le principal facteur naturel bien documenté limitant l'abondance et la répartition des renards véloces au Canada est la prédation par les coyotes et les aigles royaux. Les activités de développement qui entraînent la perte, la dégradation et la perturbation de l'habitat dans l'aire de répartition du renard véloce sont de plus en plus préoccupantes. Jusqu'ici, rien ne permet d'établir que la maladie ait fait périr beaucoup de renards véloces, mais c'est une possibilité, en raison de la séroprévalence élevée de plusieurs maladies, de la petite taille des populations, de la proximité de celles-ci et de l'incidence bien documentée de maladies ayant soudainement décimé d'autres populations de canidés en voie de disparition. La compétition avec les coyotes et les renards roux

(*Vulpes vulpes*) constitue un autre facteur limitatif potentiel. Les autres menaces pour les renards véloces au Canada sont l'empoisonnement, le piégeage et les collisions avec les véhicules.

Importance de l'espèce

Capables de courir à des vitesses de plus de 60 km/h, les renards véloces font partie des animaux les plus rapides en Amérique du Nord. Comme ce sont des mésoprédateurs, ils sont importants pour la biodiversité des Prairies. Ils jouent également un rôle vital dans la spiritualité de certaines cultures des Premières nations du Canada.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

À l'échelle internationale, le renard véloce entre dans la catégorie « préoccupation mineure » de la *Liste rouge des espèces menacées* de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). En mai 2000, le COSEPAC l'a désigné comme espèce en voie de disparition. Le renard véloce figure actuellement à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). À l'échelle provinciale, ce renard est considéré en voie de disparition aux termes de la *Wildlife Act* de l'Alberta et de la *Wildlife Habitat Protection Act* de la Saskatchewan. Environ 45 % des captures de renards véloces, au cours du recensement de 2005 et 2006, ont été réalisées à l'intérieur du domaine vital de l'espèce, sur des terres fédérales comportant divers niveaux de protection. ■

Vertigo à crêtes fines



Photo : © Kristina Ovaska

Nom scientifique

Nearctula sp.

Taxon

Mollusques

Situation du COSEPAC

Préoccupante

Air de répartition canadienne

Colombie-Britannique

Justification de la désignation

Cette minuscule espèce d'escargot terrestre est à l'extrémité nord de son aire de répartition et se trouve dans les basses terres bordant le détroit de Georgie et au sud de l'île de Vancouver. La plupart des individus vivent sur l'écorce d'érables à grandes feuilles, et leur dispersion d'un arbre ou d'un site à l'autre semble limitée. Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont l'élimination des arbres et la dégradation de l'habitat causées par l'expansion urbaine, la construction de routes et d'éléments d'infrastructure connexes, l'exploitation forestière et l'agriculture.

Information sur l'espèce

Le vertigo à crêtes fines est un minuscule gastéropode terrestre possédant une coquille allongée, plutôt cylindrique. La coquille, qui mesure environ de 2,4 à 3,3 mm de hauteur, est mate; elle est brun foncé, avec de fines crêtes de croissance parallèles plutôt prononcées. La cavité de la coquille adulte comporte 4 denticules blancs (protubérances

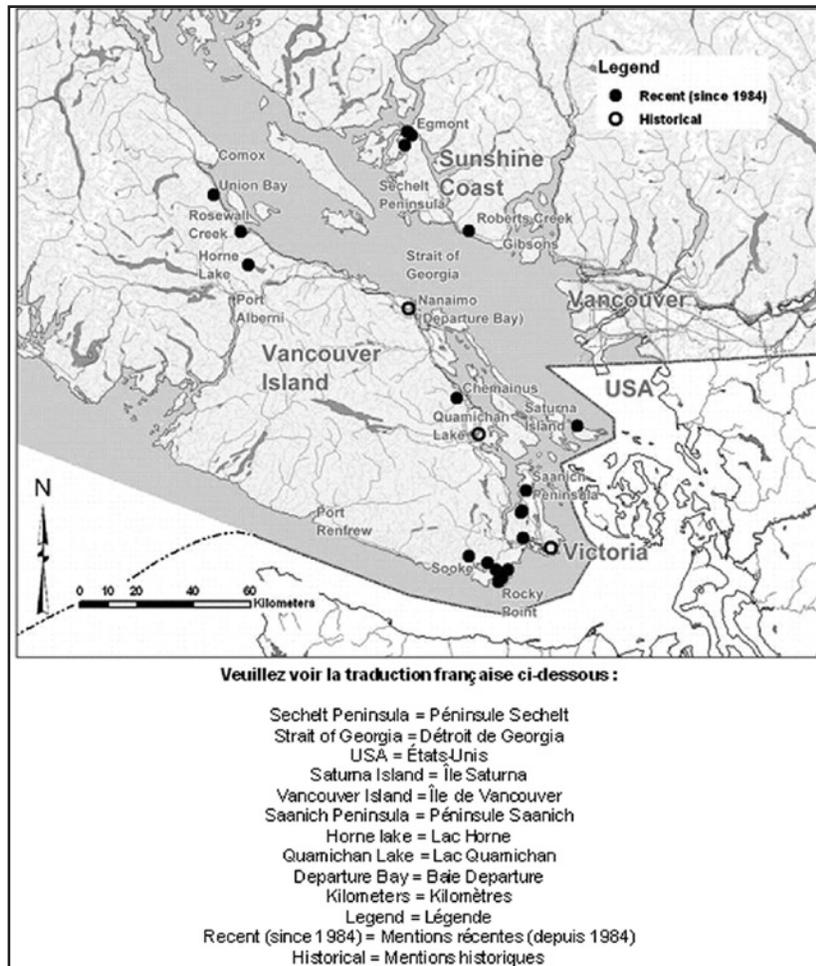
ressemblant à des dents), qui sont absents dans la coquille non parvenue à maturité. À l'heure actuelle, le vertigo à crêtes fines ne possède pas de nom scientifique officiel vu son historique compliqué de nomenclature, mais la validité de l'espèce ne fait pas de doute.

Répartition

L'aire de répartition mondiale de l'espèce s'étend du sud-ouest de la Colombie-Britannique jusqu'au centre-ouest de la Californie, en passant par l'ouest de l'État de Washington. Au Canada, l'espèce est présente dans le sud de l'île de Vancouver, sur l'île Saturna et sur la Sunshine Coast de la Colombie-Britannique continentale. On compte 24 mentions de répartition récentes de l'espèce (depuis 1984). Sur l'île de Vancouver, on trouve des sites regroupés dans le district régional de la capitale (région de Victoria) mais, le long de la côte est, l'espèce n'a été observée qu'à des sites dispersés, vers le nord, jusqu'à la limite sud de Courtenay. Dans le détroit de Georgia, on a rencontré l'espèce à un seul site sur l'île Saturna. Sur la Sunshine Coast (C.-B. continentale), le vertigo à crêtes fines est présent à plusieurs endroits entre Gibsons et Egmont.

Habitat

En Colombie-Britannique, on trouve ce gastéropode dans les forêts de feuillus et les forêts mixtes humides situées à faible altitude (habituellement moins de 200 m). Ils sont souvent associés aux érables à grandes feuilles et à un sous-étage de fougères et d'arbustes caractéristiques des sites riches et humides. Les forêts riveraines d'un certain âge abritant des bosquets de grands érables semblent leur convenir tout particulièrement. Les vertigos à crêtes fines sont dans une large mesure arboricoles, et on les déniché le plus souvent sur le tronc des érables, plus précisément dans les creux formés par les plissements de l'écorce et sur les plaques de mousses. On les rencontre parfois sur d'autres feuillus, sur les frondes des fougères ou sur le sol, dans la couverture de feuilles mortes. La répartition des gastéropodes tant dans les peuplements forestiers que d'un peuplement forestier à l'autre se caractérise par son irrégularité; en effet, on peut observer une forte concentration d'individus sur certains arbres, mais aucun sur d'autres.



Aire de répartition canadienne du vertigo à crêtes fines, dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique.

Source : Rapport de situation du COSEPAC, avril 2010

Biologie

On en sait peu sur la biologie du vertigo à crêtes fines; il faut donc extrapoler l'information dont on dispose sur des espèces apparentées et similaires au vertigo à crêtes fines. Comme la plupart des gastéropodes terrestres, le vertigo à crêtes fines est hermaphrodite (chaque individu possède à la fois les organes reproducteurs mâles et femelles), mais on ne sait pas dans quelle mesure se produit l'interfécondation. Chez des espèces similaires au vertigo à crêtes fines, les œufs sont pondus individuellement. La durée de vie est probablement courte, c'est-à-dire deux ans ou moins. Le vertigo à crêtes fines hiberne l'hiver et estive probablement pendant les périodes sèches. Les mouvements et la dispersion active sont limités, mais un transport passif par les feuilles qui tombent est vraisemblable

pendant les tempêtes. On a observé des individus dans de petites touffes d'arbres en bordure de routes et de sentiers récréatifs fréquentés, ce qui laisse supposer que ce gastéropode peut tolérer un certain degré de perturbation de l'habitat, pourvu que des microhabitats humides convenables demeurent disponibles.

Taille et tendances des populations

Peu de données sont disponibles sur la taille et les tendances des populations. Sur les arbres colonisés, les recherches ont permis de recenser 1 à 12 individus sur la partie inférieure du tronc (les 2 premiers mètres à partir du sol) dans le cadre de relevés de vérification sur le terrain effectués sur l'île de Vancouver et sur la Sunshine Coast. La densité des individus semble être bien moindre dans la litière.

Des relevés faits en 2008 ont montré que l'espèce s'était maintenue à de nombreux sites sur plusieurs années, mais la taille et la viabilité des populations locales sont inconnues.

Facteurs limitatifs et menaces

L'aire de répartition de l'espèce coïncide avec des zones densément peuplées et très aménagées de la Colombie-Britannique. La conversion de la plupart des terres remonte à un certain temps, dans ces secteurs de basses terres côtières, mais l'occupation humaine continue de s'étendre, empiétant sur les secteurs naturels qui restent à mesure que la population croît. L'aménagement d'ensembles résidentiels, la construction de routes et d'infrastructures connexes, l'agriculture et l'exploitation forestière rétrécissent et fragmentent les habitats. La plupart des observations répertoriées pour cette espèce ont été faites dans des parcs ou sur des terres fédérales protégées contre la conversion des terres, mais les habitats potentiels disponibles sur les terres privées dans la plus grande partie de l'aire de répartition de l'espèce continuent de disparaître peu à peu. Les populations dans les zones protégées ne sont pas nécessairement en sécurité vu la dégradation de l'habitat causée par

les utilisations intensives à des fins récréatives ou autres, et vu l'invasion par des espèces végétales ou animales introduites.

Importance de l'espèce

L'espèce est réputée être sans importance d'ordre socioéconomique ou culturel. Elle contribue à la biodiversité des riches et extraordinaires communautés arboricoles abritées par les érables à grandes feuilles. Dans les sites humides propices, des mousses épiphytes, des hépatiques, des lichens, des fougères et d'autres plantes vasculaires recouvrent les vieux érables, ce qui procure un habitat convenable à toute une gamme de champignons, d'invertébrés et d'autres types d'organismes. Les rôles écologiques et les écoservices des divers membres de ces communautés arboricoles, y compris le vertigo à crêtes fines, restent à élucider.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

Le vertigo à crêtes fines a été désigné « espèce préoccupante » par le COSEPAC en avril 2010. ■

INDEX

Espèces par nom commun

Asclépiade à quatre feuilles (<i>Asclepias quadrifolia</i>).....	12
Bourdon à tache rousse (<i>Bombus affinis</i>)	16
Bruant à ventre noir (<i>Calcarius ornatus</i>)	18
Castilléjie de Victoria (<i>Castilleja victoriae</i>)	20
Cicindèle de Wallis (<i>Cicindela parowana wallisi</i>)	22
Cicindèle verte des pinèdes (<i>Cicindela patruela</i>)	24
Couleuvre royale (<i>Regina septemvittata</i>)	27
Crapaud de Fowler (<i>Anaxyrus fowleri</i>).....	30
Éléocharide tuberculée (<i>Eleocharis tuberculosa</i>).....	33
Érioderme mou (<i>Erioderma mollissimum</i>).....	36
Goglu des prés (<i>Dolichonyx oryzivorus</i>)	38
Gomphe de Laura (<i>Stylurus laurae</i>)	41
Grive de Bicknell (<i>Catharus bicknelli</i>)	43
Hémileucin du ményanthe (<i>Hemileuca</i> sp.)	46
Hydropore de Bertha (<i>Sanfilippodytes bertae</i>)	48
Iris du Missouri (<i>Iris missouriensis</i>)	51
Lachnanthe de Caroline (<i>Lachnanthes caroliniana</i>)	54
Marah d'Orégon (<i>Marah oreganus</i>)	57
Mauve de Virginie (<i>Sida hermaphrodita</i>).....	59
Physconie pâle (<i>Physconia subpallida</i>).....	61
Pic de Lewis (<i>Melanerpes lewis</i>).....	63
Pin à écorce blanche (<i>Pinus albicaulis</i>)	65
Pseudocyphellie des forêts surannées (<i>Pseudocyphellaria rainierensis</i>)	68
Renard véloce (<i>Vulpes velox</i>).....	71
Vertigo à crêtes fines (<i>Nearctula</i> sp.).....	74

Espèces par nom scientifique

<i>Anaxyrus fowleri</i>	30
<i>Asclepias quadrifolia</i>	12
<i>Bombus affinis</i>	16
<i>Calcarius ornatus</i>	18
<i>Castilleja victoriae</i>	20
<i>Catharus bicknelli</i>	43
<i>Cicindela parowana wallisi</i>	22
<i>Cicindela patruela</i>	24
<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	38
<i>Eleocharis tuberculosa</i>	33
<i>Erioderma mollissimum</i>	36
<i>Hemileuca</i> sp.....	46
<i>Iris missouriensis</i>	51
<i>Lachnanthes caroliniana</i>	54
<i>Marah oreganus</i>	57
<i>Melanerpes lewis</i>	63
<i>Nearctula</i> sp.	74
<i>Physconia subpallida</i>	61
<i>Pinus albicaulis</i>	65
<i>Pseudocyphellaria rainierensis</i>	68
<i>Regina septemvittata</i>	27
<i>Sanfilippodytes bertae</i>	48
<i>Sida hermaphrodita</i>	59
<i>Stylurus laurae</i>	41
<i>Vulpes velox</i>	71

Espèces par province et territoire

Alberta

Bruant à ventre noir	18
Goglu des prés	38
Hydropore de Bertha.....	48
Iris du Missouri	51
Pin à écorce blanche.....	65
Renard véloce	71

Colombie-Britannique

Castilléjie de Victoria	20
Cicindèle de Wallis	22
Goglu des prés	38
Marah d'Orégon	57
Pic de Lewis	63
Pin à écorce blanche.....	65
Pseudocypellie des forêts surannées.....	68
Vertigo à crêtes fines.....	74

Manitoba

Bruant à ventre noir	18
Goglu des prés	38

Nouveau-Brunswick

Érioderme mou	36
Goglu des prés	38
Grive de Bicknell	43

Terre-Neuve-et-Labrador

Érioderme mou	36
Goglu des prés	38

Territoires du Nord-Ouest

Aucune

Nouvelle-Écosse

Éléocharide tuberculée.....	33
Érioderme mou	36
Goglu des prés	38
Grive de Bicknell	43
Lachnanthe de Caroline	54

Nunavut

Aucune

Ontario

Asclépiade à quatre feuilles.....	12
Bourdon à tache rousse	16
Cicindèle verte des pinèdes	24
Couleuvre royale.....	27
Crapaud de Fowler.....	30
Goglu des prés	38
Gomphe de Laura	41
Hémileucin du ményanthe.....	46
Mauve de Virginie	59
Physconie pâle	61

Île-du-Prince-Édouard

Goglu des prés	38
----------------------	----

Québec

Bourdon à tache rousse	16
Cicindèle verte des pinèdes	24
Goglu des prés	38
Grive de Bicknell	43

Saskatchewan

Bruant à ventre noir	18
Goglu des prés	38
Renard véloce	71

Yukon

Aucune

GLOSSAIRE

Annexe 1 :

L'annexe de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP); aussi appelée « Liste des espèces sauvages en péril », qui énumère les espèces protégées en vertu de la LEP.

Conseil canadien de conservation des espèces en péril :

Le Conseil est composé des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ayant des responsabilités relativement aux espèces sauvages. Le mandat du Conseil est de fournir un leadership national et la coordination pour la protection des espèces en péril.

Conseil de gestion des ressources fauniques :

Établi en vertu des accords de revendications territoriales dans le nord du Québec, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique et au Nunavut, les conseils de gestion des ressources fauniques sont « les principaux instruments de gestion des espèces sauvages » dans leur aire d'établissement. Dans ce rôle, les conseils de gestion des ressources fauniques établissent, modifient et retirent les niveaux de prises totales admises d'une gamme d'espèces sauvages, mais participent aussi aux activités de recherche, y compris les études annuelles sur les prises et approuvent la désignation d'espèces en péril dans leurs aires d'établissement.

COSEPAC :

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Le comité est composé d'experts sur les espèces sauvages en péril, qui possèdent une expertise dans une discipline telle la biologie, l'écologie, la génétique, les connaissances traditionnelles autochtones ou d'autres domaines connexes. Ces experts proviennent de différentes communautés, y compris, entre autres, du gouvernement et du milieu universitaire.

Décret :

Il s'agit d'un instrument qui sert d'avis au sujet d'une décision prise par le secteur exécutif du gouvernement; par exemple, un décret accompagne tous les règlements.

Énoncé de réaction :

Un document dans lequel le ministre de l'Environnement indique comment il ou elle a l'intention de réagir à l'évaluation d'une espèce sauvage par le COSEPAC. Le ministre affiche un énoncé de réaction dans le Registre public de la LEP dans les 90 jours suivant la réception de l'évaluation et prévoit des échéanciers pour les mesures à prendre dans la mesure du possible.

Évaluation du COSEPAC :

L'évaluation ou la réévaluation de la situation d'une espèce sauvage par le COSEPAC, basée sur le rapport de situation sur l'espèce que le COSEPAC a soit fait préparer ou a reçu à l'appui d'une demande.

Gazette du Canada :

La *Gazette du Canada* est un des moyens permettant aux Canadiennes et aux Canadiens d'avoir accès aux lois et aux règlements. Il s'agit du « journal officiel » du gouvernement du Canada depuis 1841. Les ministères et les organismes gouvernementaux ainsi que le secteur privé ont l'obligation de publier certaines informations dans la *Gazette du Canada*. Les avis et les règlements proposés sont publiés dans la Partie I de la *Gazette du Canada* et les règlements officiels sont publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada*. Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter le site Web suivant : gazetteducanada.gc.ca

Gouverneur en conseil :

Le gouverneur général du Canada agit selon les conseils du Conseil privé de la Reine du Canada, le conseil exécutif officiel qui donne l'effet légal aux décisions du cabinet qui auront la force de la loi.

Reclassification à la hausse :

Une révision du statut d'une espèce inscrite sur l'annexe 1 à une catégorie de risque plus élevée. La révision du statut d'une espèce inscrite sur l'annexe 1 à une catégorie de risque plus basse serait une reclassification à la baisse.

Registre public de la LEP :

Élaboré comme service en direct, le Registre public est accessible au public depuis la promulgation de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Le site Web donne aux utilisateurs un accès facile aux documents et à l'information liés à la LEP en tout temps et de tout lieu ayant un accès Internet.

L'adresse est la suivante :

www.registrelep-sararegistry.gc.ca

REIR :

Résumé de l'étude d'impact de la réglementation. Il s'agit d'une description d'une proposition réglementaire qui fournit une analyse de l'impact prévu de chaque initiative réglementaire et accompagne un décret.

